

futuribles

analyse et prospective

**Europe,
vers une pénurie
de main-d'œuvre ?**

**L'avenir
du syndicalisme
français**

La tyrannie du présent

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris Cedex 07 - France

• Tél : (33) 01 42 22 63 10

• Fax : (33) 01 42 22 65 54

• E-mail : revue@futuribles.com

www.futuribles.com

• Minitel : 3615 SJ*FUTURIBLES

Comité d'orientation : Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Michel Crozier, Cläre Degenhardt, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Harold A. Linstone, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eleonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

Comité de rédaction : Guy Aznar, Anne de Beer, Pierre Bonnaure, Jean-Yves Boulou, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Michel Drancourt, Jacques Giri, Charles du Granrut, Alain Michel, Nicole Morgan, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Michel Schiray, Jacques Theys.

Directeur : Hugues de Jovenel

Rédaction : Christine de Guébriant

Assistante : Annie Palmantier

Secrétaire générale : Corinne Roëls

Abonnements-diffusion : Corinne Roëls, Fabrice Colin

1 an :	France	650 FF
	Autres pays/DOM TOM	700 FF
	Par avion	800 FF
	Étudiants	450 FF
	Joindre la copie de la carte d'étudiant	

Le numéro :	France	73 FF (port inclus)
	Autres pays/ DOM TOM	78 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© **Futuribles Sarl 1998**

Publiée avec le concours du Centre national du livre
Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X

Imprimerie Bialec S.A. - Nancy

Dépôt légal n° 48653 - SEPTEMBRE 1998

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, Futuribles analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n°230

- Mondialisation et gouvernance
- Quatre scénarios sur les services financiers
- Controverse sur le capitalisme

n°231

- Que valent les indicateurs de développement ?
- L'essor des jeux de hasard
- Controverse sur les perspectives asiatiques

n°232

- L'inéquité des minima sociaux en France
- Renouveler l'approche économique
- Les ressorts de l'entreprise
- Les dérives de la raison technicienne

n°233

- Méditerranée : le défi de l'eau
- L'emploi aux États-Unis
- Le marché des seniors

Les articles de la revue Futuribles sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, ABC POL SCI : A Bibliography of Contents : Political Science and Government, CAB Abstracts, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Delphine.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la Propriété Intellectuelle, article L 122-5).

Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) - 20, rue des Grands-Augustins - 75006 PARIS.

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 234

SEPTEMBRE 1998

Réhabiliter le temps	3
<i>Hugues de Jovenel</i>	
L'emploi en Europe à l'horizon 2015. Évolution démographique et reflux du chômage	5
<i>Géry Coomans</i>	
Où va le syndicalisme français ?	29
<i>Gérard Donnadiou</i>	
Pour une culture politique du temps. Quel dialogue entre « présent, passé, avenir » ?	57
<i>Jean Chesneaux</i>	

FORUM

L'avenir de la décentralisation française. Le nouveau clivage « jacobins-girondins »	69
<i>Jean-Marc Obnet</i>	

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

L'avenir du triangle Syrie-Liban-Israël. L'éclatement de la classe moyenne. Baisse des contacts sociaux. Verba manent... Perspectives brésiliennes. L'avenir des forêts cambodgiennes. Rapport Malinvaud.

BIBLIOGRAPHIE

Analyses critiques	83
<i>C. Ghorra-Gobin, Los Angeles, le mythe américain inachevé. R. Kandel, L'incertitude des climats. M. Godet, Manuel de prospective stratégique. Une indisciplinisme intellectuelle. L'art et la méthode.</i>	
Comptes rendus	89

Réhabiliter le temps

Très répandue est l'idée que le changement s'accélère, que les interdépendances se multiplient, que nous vivons une époque marquée par tant de turbulences et d'incertitudes que l'avenir est, plus que jamais, imprévisible et donc qu'il est vain d'essayer de prévoir, la fréquence des erreurs de prévision en des temps plus sereins témoignant du reste de notre incapacité en la matière.

En conséquence, affirme-t-on, l'essentiel est d'être flexible, capable de s'adapter « juste à temps » aux fluctuations d'une conjoncture toujours plus aléatoire, donc de supprimer tous les facteurs de rigidité qui font obstacle à un management au fil de l'eau qui s'inspire plus du surf et de la navigation à vue que de la stratégie.

Nous avons vu combien les responsables publics ont abdiqué de la noble fonction politique qui normalement leur incombait et exigeait d'eux qu'ils soient porteurs d'une vision à long terme d'un futur souhaitable en même temps que garants d'un « bien commun » distinct de l'addition des intérêts individuels immédiats. Nous les

avons vus se recroqueviller sur des fonctions de gestion au jour le jour et sur des fonctions de communication essentiellement dictées par l'obsession d'une popularité tous les jours soumise au verdict des sondages d'opinion.

Nous voyons identiquement à la tête de nombreuses entreprises des dirigeants abdiquer de leur fonction stratégique pour se retrancher dans une fonction de gestion au jour le jour, propension qu'encouragent nombre de consultants prêchant la flexibilité totale.

Que peut-on attendre d'un tel primat accordé au court terme et du louvoiement permanent qu'imposent ainsi les événements ? Pas grand chose, je le crains, sinon un épuisement à brève échéance des ressources essentielles de nos sociétés dont les membres, rapidement, perdent de vue le sens et la cohérence de l'action collective, vivent dans un climat d'incertitude permanent, de stress et d'ignorance quant aux finalités ultimes poursuivies.

Il n'est pas vrai, au demeurant, que l'on peut changer tous les jours les équipements et les compétences de

l'entreprise, les infrastructures, la culture et la dynamique d'ensemble d'une nation. Nous avons besoin — et d'un point de vue psychologique et d'un point de vue d'efficacité — de disposer d'un minimum de racines, d'ancrage dans des valeurs partagées et d'un minimum de vision collective, de projets à long terme qui fédèrent les énergies humaines, confèrent un sens et une cohérence aux actions quotidiennes.

Plus l'incertitude est grande, plus sont importants l'identité et le projet, l'identification des valeurs qui confèrent aux individus et aux organisations une raison d'être et d'agir plus forte que la seule nécessité de survivre au prix d'aléatoires compromis avec les circonstances de l'instant. Plus la conjoncture est incertaine et exige de notre part des capacités d'adaptation rapide, plus nous avons besoin de savoir ce qui, au-delà de l'écume des jours, confère un sens à notre existence, de resituer le présent à sa juste place à la jonction du passé et de l'avenir.

La flexibilité nouvelle qui s'impose aux hommes et aux organisations ne saurait donc les dispenser ni de savoir d'où ils viennent, ni de savoir où ils vont, ce qui leur confère une identité et une direction. Explorer quels sont les futurs possibles demeure donc essentiel comme de définir quel projet peut les animer, leur insuffler l'énergie de persévérer, en dépit des événements, dans la construction d'un avenir, produit du hasard et de la nécessité mais aussi de la volonté qui, au-delà du devoir, prend racine dans le désir.

Nous ne pouvons laisser le futur être le descendant aléatoire d'un présent qui recèle autant de tendances ambivalentes et contradictoires, nous soustraire à la responsabilité d'opérer des choix et d'engager des actions qui exigent, même si l'exercice est périlleux, un effort permanent d'anticipation, de réflexion et d'imagination sur les finalités et les stratégies.

Hugues de Jouvenel

L'emploi en Europe à l'horizon 2015

Évolution démographique et reflux du chômage

Géry Coomans ¹

Géry Coomans analyse ici l'incidence de l'évolution de la population active — et plus spécifiquement de la population d'âge actif (15-64 ans) — sur l'évolution de l'emploi et du chômage dans l'Union européenne.

Il montre que l'augmentation des effectifs des 15-64 ans — dont l'ampleur et le calendrier furent variables selon les pays — explique en partie l'évolution du chômage et du sous-emploi au cours des vingt dernières années.

Comme cette catégorie de population ira se réduisant à l'horizon 2015 (sortie des baby boomers et arrivée à l'âge d'activité professionnelle des générations creuses du baby krach), Géry Coomans affirme que le chômage devrait se réduire et des pénuries de main-d'œuvre apparaître.

Il souligne toutefois que les perspectives diffèrent suivant les pays et les régions en raison des niveaux très différents de taux d'occupation (taux d'emploi), que — en d'autres termes — des gisements de main-d'œuvre demeurent activables là où ces taux sont les plus bas. Il esquisse ainsi deux scénarios : l'un basé sur la mobilité géographique de la main-d'œuvre, l'autre sur celle des investissements pour finalement mettre en évidence les perspectives de développement comparées des régions.

1. Directeur de recherche à l'ISMEA (Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées, Paris). (E-mail : www.gery.coomans@skynet.be).

Une chose en tout cas paraît évidente à l'auteur : la raréfaction des effectifs de 20-29 ans entraînera — outre une pénurie de main-d'œuvre — une revalorisation de leur rémunération, bénéfique à tous les niveaux de qualification.

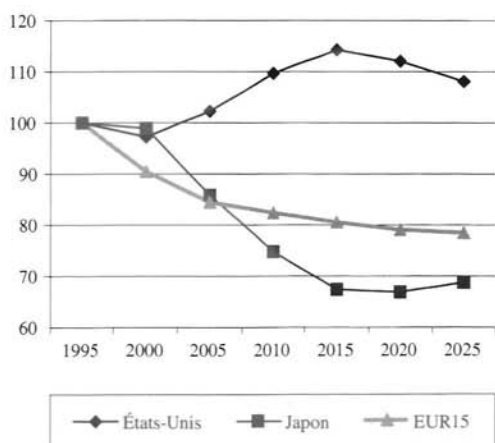
H.J.

En 1348, la Grande Peste provoque la disparition d'un quart, sans doute, de la population. Les salaires urbains s'envolent. Dès 1351, le gouvernement royal et les conseils locaux édictent des maxima de salaires.

Entre 1995 et 2000, les 20-29 ans, qui viennent assurer le renouvellement des travailleurs âgés, verront leur effectif diminuer, dans l'Europe des Quinze, d'un dixième, et quasiment d'un second dixième entre 2000 et 2010 (voir graphique 1). Cela poussera-t-il alors aussi les salaires à la hausse, après plusieurs décennies de chômage croissant, de discipline salariale et d'austérité ? Et qu'advient-il lorsque les nombreuses cohortes de *baby boomers* d'après 1945 quitteront en masse l'âge actif ?

Posée dans ces termes, la question contient un rappel de la méthode. Au vu

Graphique 1. — Effectif des 20-29 ans
(base 100 = 1995)



de l'ampleur des mutations démographiques au devant desquelles nous allons, il a en effet cessé d'être raisonnable de consigner la variable démographique parmi les *ceteris paribus* qui confortent la pensée paresseuse parmi les économistes. Et à cette ampleur quantitative est venu s'ajouter un second élément élargissant le terrain d'impact du facteur démographique : un demi-siècle de généralisation du salariat aboutit en effet à concentrer l'impact de l'évolution démographique sur le marché du travail, en le privant des amortisseurs longtemps offerts par les modulations du monde agraire.

L'analyse du passé

Sur le plan méthodologique, il est possible d'isoler cet effet démographique parmi les facteurs qui ont contribué à la crue du chômage du dernier quart de siècle. En particulier, on peut commodément isoler un tel effet de ce qui a résulté : 1°) de la tendance, pour les femmes, à ne plus sacrifier la poursuite d'un travail externe aux assignations domestiques ou familiales ; 2°) des effets de l'allongement de la scolarité ou du raccourcissement de la vie active ; enfin 3°) des variations dans le rythme de création d'emploi.

En effet, la fiabilité des statistiques démographiques — et des projections à 20 ou 25 ans de la population d'âge actif — permet d'isoler la contribution proprement démographique à la variation de la population active. Il suffit de considérer des taux d'activité par sexe et âge du début d'une période et de les appliquer sur la structure démographique glissant avec le temps : la variation de population active qui en résulte est évidemment imputable au seul effet démographique. Et la différence entre cette variation-là et la variation effectivement observée de la population active est alors imputable à des effets de comportement — c'est-à-dire, en l'occurrence, à une entrée croissante des femmes sur le marché du travail, plus ou moins compensée par une entrée plus tardive des jeunes ou une sortie plus précoce des travailleurs âgés.

En affinant la méthode, on peut désagréger cet *effet démographique* sur l'offre de travail en, d'une part, un *effet taille* — lié à la seule évolution du nombre de personnes d'âge actif — et, d'autre part, un *effet de composition* par âge. Il n'est en effet pas indifférent que ce soit l'effectif des 60-64 ans, peu actifs, qui augmente plutôt que celui des hommes trentenaires, actifs, eux, à quasiment 100 %².

On observe alors, pour le dernier demi-siècle, que la montée du chômage à partir des années 1970 a coïncidé, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, avec un gonflement proprement démographique de la population active de grande ampleur. D'une part, les nombreux *baby boomers* affluaient sur le marché du travail. Et, d'autre part, les cohortes globalement restreintes nées dans les années 1914-1945 étaient peu nombreuses à quitter le marché du travail.

2. Cet effet lié à la structure par âge de la population d'âge actif, trop souvent négligé, acquiert une importance considérable lorsque cette structure connaît une mutation importante — ce qui sera le cas évident dans les 10 à 15 prochaines années. Et cela interdit d'encore adosser le volet démographique des projections de population active au seul effectif de la population d'âge actif, comme cela a été couramment fait. Le seul effet lié à la structure par âge viendra en effet accentuer de manière sensible, en moyenne européenne, l'effet quantitatif global.

L'évolution de la population active en Europe

Dans son « Rapport démographique » de 1997, la Commission européenne fournit les données suivantes :

— Dans l'Europe des Douze¹, 9,4 millions de personnes sont entrées dans la population active entre 1985 et 1995, soit un taux de croissance de 7 %. Pendant la même période, l'évolution démographique aurait produit une augmentation de 9,6 millions si elle avait constitué le seul facteur, soit 200 000 personnes de plus que le nombre effectivement enregistré. Ce dernier chiffre correspond à la baisse du taux de participation au marché du travail.

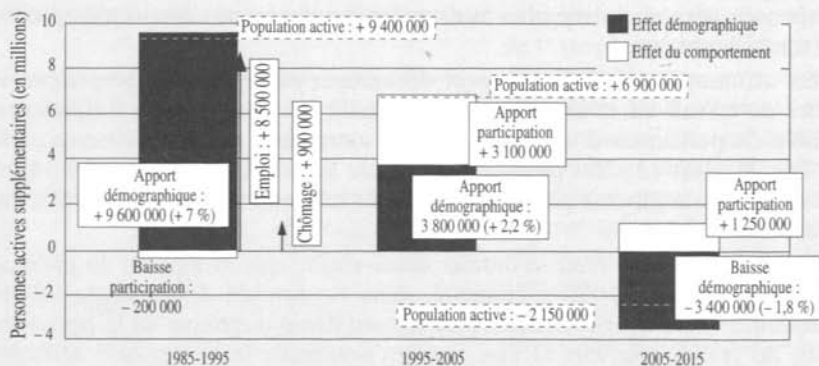
— Toujours entre 1985 et 1995, le nombre d'emplois a augmenté de 8,5 millions seulement. Comme le nombre d'adultes actifs a crû davantage que celui des emplois, la

différence représente la hausse du chômage en termes absolus, soit 900 000 chômeurs de plus en 1995 qu'en 1985².

— La population active devrait augmenter d'environ 6,9 millions d'ici à 2005, ce qui représente un taux de croissance inférieur à celui de la période précédente. La contribution démographique à ce changement sera moindre : 50 % seront attribuables à la hausse du taux d'activité.

— Au cours de la décennie suivante 2005-2015, la population active pourrait baisser d'au moins 2,15 millions. La chute démographique attendue de 3,4 millions de personnes ne sera que très partiellement compensée par la participation de 1,25 million de personnes supplémentaires au marché du travail.

Rôles respectifs du facteur démographique et du facteur comportemental dans l'évolution de la taille de la population active. Eur-12 et Eur-15



Sources : Eurostat, projections démographiques 1996, scénario central.

Eurostat, « Enquête sur les forces de travail » (Eur-12 : 1985-1995, Eur-15 : après 1995).

futuribles

1. Les données sur la population active de l'Europe des Quinze ne sont disponibles qu'à partir de 1995.
2. De 1985 à 1995, décennie record en matière de chômage, le nombre total de chômeurs est passé de près de 15 millions à 16,8 millions ; ce chiffre comprend environ 900 000 chômeurs des nouveaux Länder qui ne sont pas pris en compte dans la présente simulation.

Note : La période 1985-1995 porte sur Eur-12 à périmètre constant, c'est-à-dire hors Länder de l'Est.

On peut observer, pays par pays, comment ces afflux nets ont été gérés. L'Allemagne par exemple, face à l'afflux à l'âge actif de ses *baby boomers* de 1937-1942, a longtemps restreint l'accès des femmes au marché du travail, gérant l'abondance démographique par la discrimination catégorielle. Le *baby boom* d'après-guerre ne survint ici qu'à partir de la fin des années 1950 — étant aussi lié à la fécondité des cohortes nombreuses de 1937-1942. Le gonflement démographique de la population active n'allait donc pas y survenir dès la fin des années 1960, mais seulement à partir de la fin des années 1970.

Dès lors, le niveau du chômage est aussi demeuré plus longtemps, en Allemagne, dans la dépendance étroite de la conjoncture de l'emploi, ne franchissant la barre des 5 % qu'en 1982. La création soutenue d'emplois à la fin des années 1980 y permit d'éponger l'afflux démographique lié au *baby boom* décalé des années 1958-1968 : l'emploi créé entre 1985 et 1989 fut le double de l'apport démographique à la population active (+ 1,25 million d'emplois contre + 630 000 personnes en afflux démographique net), permettant au chômage de revenir sous les 5 %. Si l'on ne considère que l'ancienne RFA, le chômage est demeuré à ce jour sous la barre des 10 %, malgré les chocs combinés de la réunification et de la rigueur maastrichtienne.

Aux Pays-Bas, l'afflux démographique fut exceptionnellement massif, avec une fécondité que la Deuxième Guerre mondiale avait à peine entamée — mais d'être demeuré hors de la guerre 1914-1918, sans en payer le prix observé ailleurs en termes de natalité, évitant le rebond mécanique de sous-natalité en 1940-1945. Dès lors, même en restreignant l'accès au marché du travail, il eut fallu une création d'emplois énorme et continue pour absorber l'afflux. Et à chaque fois que la création d'emplois se ralentissait, comme au début des années 1970 ou au début des années 1980, le chômage franchissait un palier. Il se retrouvait rapidement à 12 % au début des années 1980³.

Le Royaume-Uni ne connut d'afflux démographique que marginal, et le chômage n'allait franchir la barre des 10 %, au début des années 1980, que suite à une contraction massive de l'emploi.

3. Cela contribue à expliquer les revirements négociés à Wassenaar, qui ont organisé un nouveau partage du travail — avec l'extension massive du travail à temps partiel des femmes. Le grand bond de l'emploi, avec une croissance équivalente à un quart de la population active sur la période 1983-1994, permettra alors de ramener les taux d'occupation effectifs au niveau de la moyenne européenne au cours des années 1990, soit à 60 % d'occupés parmi les 15-64 ans. Si la discrimination fut, pour partie, reportée sur les travailleurs âgés, largement « inaptisés », il faut aussi noter que seuls les Pays-Bas, en Europe, ont relevé les taux d'activité des 15-24 ans. La prise en compte du seul emploi en équivalent temps plein atténue la « performance », mais celle-ci demeure encore significative.

Taux d'occupation et taux d'emploi

Le taux d'occupation auquel se réfère Géry Coomans renvoie à la proportion d'actifs occupés au sein de la population d'âge actif (15-64 ans). Il correspond très précisément à ce que l'OCDE appelle le taux d'emploi dont le niveau est très différent d'un pays européen à l'autre.

En effet, selon les statistiques de l'OCDE ce taux d'emploi variait, en 1996, de 76,8 % en Norvège à seulement 48,1 % en Espagne, la moyenne dans l'Union européenne (Eur-15), se situant à 60,6 % (alors que le taux d'activité qui comprend les chômeurs aussi bien que les actifs occupés atteignait 67,3 %).

futuribles

Europe : Taux d'emploi 1972-1996 (Population en emploi civil sur population d'âge actif ; 15 à 64 ans)		
	1972	1996
Allemagne	67,1	64,0
Belgique	59,0	56,6
Danemark	73,3	74,7
Espagne	57,0	48,1
France	63,8	59,6
Irlande	59,6	56,2
Italie	53,3	51,3
Norvège	66,6	76,8
Pays-Bas	55,7	66,0
Royaume-Uni	68,8	71,0
Suède	73,1	72,7

Source : Perspectives de l'emploi. OCDE.

L'Italie est un cas bien particulier, avec un nord et un sud se comportant de manière très différente. Nous y reviendrons.

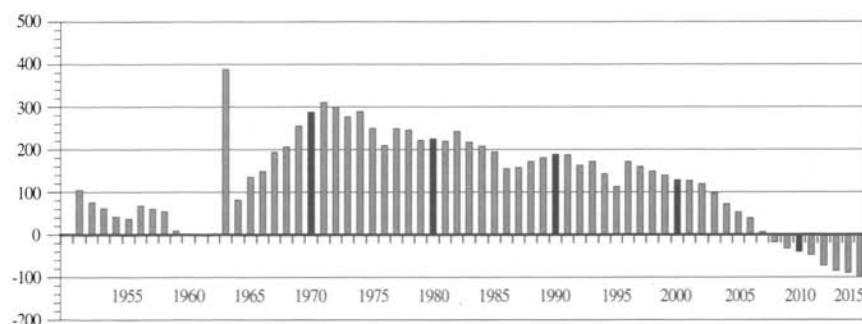
Autre cas atypique, l'Espagne, où le calendrier démographique est marqué par les sous-natalités des années de guerre civile : malgré un afflux démographique équivalent à plus de 1 % de la population active par an, c'est l'écroulement massif de l'emploi à partir de 1975 qui explique l'explosion du chômage, passé de moins de 5 % en 1977 à 20 % en 1983. Mais, avec des taux d'occupation de l'ordre de 40 % des 15-64 ans, caractéristiques d'un sous-emploi structurel massif, le chômage est évidemment en surréaction permanente. L'Espagne concentre encore, avec 11 % de la population des Douze, près d'un quart des chômeurs de l'Union.

La Belgique et la France représentent des cas relativement proches. La Belgique, avec un apport démographique à la population active moindre, ne « ferma » pas le marché du travail. Mais faute de créer de l'emploi pour absorber l'afflux, c'est le chômage qui allait s'envoler. La création soutenue d'emplois de la fin des années 1980 ramènera le taux de chômage sous la barre des 10 %, mais provisoirement, et avec une divergence s'accroissant entre le sud et le nord du pays.

Le cas français illustre le cumul de trois éléments. Primo, l'afflux démographique fut aussi massif qu'aux Pays-Bas, avec un apport annuel moyen proche de 1 % de la population active entre le milieu des années 1960 et le

milieu des années 1980 (voir graphique 2 et tableau 1)⁴. Secundo, une discrimination relativement faible fut pratiquée à l'entrée sur le marché du travail, avec une statistique des demandeurs d'emploi relativement « accueillante ». Tertio, il y eut une atonie continue de la création d'emplois entre 1974 et le

Graphique 2. — **Apport démographique annuel à la population active - 1951-2015 - France** (× 1 000 personnes)



Note : Effet démographique sur la population active calculé sur base des taux d'activité par sexe et année d'âge de 1983 pour la période 1950-1994 et de 1995 pour la période 1995-2015.

Tableau 1. — **Variations d'offre et de demande de travail - France 1965-2015** (× 1 000 personnes) (A+B = C+D)

Période	1965-1984	1985-1995	1995-2005	2005-2015
A. Apport démographique	4 600	1 950	1 800	- 500
B. Apport de participation	- 950	- 600		
C. Variation de l'emploi	1 500	820		?
D. Variation du chômage	2 150	550		

Source : Eurostat pour l'Europe, y compris Projections démographiques 1997 (Scénario de base) ; ONU pour États-Unis et Japon — Calculs ISMEA.

4. On notera que l'afflux des rapatriés d'Afrique du Nord après les accords d'Évian, de l'ordre de 400 000 actifs, est intervenu dans une phase d'assèchement démographique des actifs, liée à la sous-natalité des années 1930. Sur un plan méthodologique, et parce que les séries portent sur la population par âge plutôt que sur les actifs par âge, il a fallu « changer de base », c'est-à-dire rétroprojeter les taux d'activité par âge les plus anciens (1983) sur les séries démographiques antérieures. Mais les simulations montrent que pour une structure proche de taux d'activité, la dérive par rapport à l'utilisation de taux d'activité révisés annuellement demeure marginale. Pour le calcul de l'effet démographique sur la population active, les taux de 1983 ont donc été utilisés pour toute la période allant jusqu'en 1995, et les taux d'activité observés les plus récents pour l'avenir.

rebond de la fin des années 1980⁵. Cette combinaison devait impliquer une hausse continue du chômage, du palier de 3 % des années 1968-1974 jusqu'aux 12 % actuels, malgré le répit de la fin des années 1980. En outre, l'apport démographique jusqu'en 1995 s'est accompagné d'une légère contraction des taux de participation — l'entrée des femmes étant plus que compensée par la moindre activité des jeunes et des travailleurs âgés. Faute d'une création suffisante d'emplois, c'est le chômage qui dut « encaisser » la variation démographique — et la sortie anticipée des travailleurs âgés.

Ces évolutions ont conduit à un glissement progressif de la France vers une situation qu'il est légitime de qualifier de sous-emploi structurel : le taux d'occupation des 15-64 ans y demeure inférieur à 60 %, alors que l'Europe du Nord se tient autour des 65 %, ou au-delà des 70 % pour les pays scandinaves⁶.

L'enjeu d'un tel taux d'occupation va très au-delà des problèmes d'emploi : plus bas est ce taux, plus étroite est l'assiette de tous les prélèvements et de tous les financements, et plus élevé est le nombre d'emplois qu'il faudra créer pour diminuer le chômage d'une unité. La création d'emplois en Espagne, avec des taux d'occupation de l'ordre de 40 %, ira ainsi activer plus d'inactifs que de « chômeurs » — et d'autant plus qu'il y aurait afflux soutenu de jeunes, comme dans le sud espagnol.

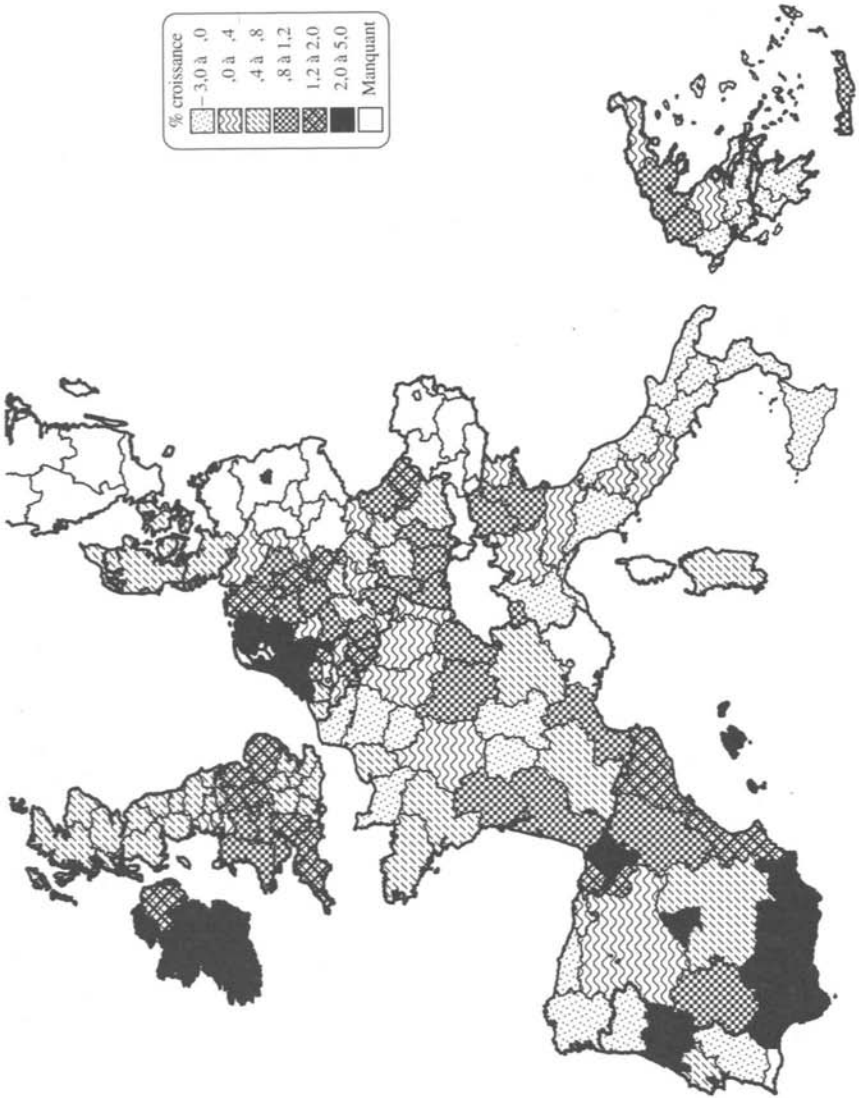
À l'opposé, au Danemark, avec 75 % d'occupés parmi les 15-64 ans, toute relance de l'emploi y réduira immédiatement le chômage, faute d'autre main-d'œuvre mobilisable. En outre, un taux d'occupation élevé offre un milieu de propagation et d'entraînement plus dense à la croissance économique. Face aux contraintes du vieillissement en général et du financement des pensions en particulier, c'est encore le niveau du taux d'occupation qui sera déterminant : le Danemark (5 millions d'habitants) disposant d'un taux d'occupation double de l'Andalousie (7 millions d'habitants), y supporterait avec les mêmes prélèvements relatifs 40 % plutôt que 20 % de retraités.

La diversité des évolutions nationales montre ainsi comment la variable démographique s'est combinée aux autres contraintes. Le marché du travail en France, typiquement, a été d'autant plus encombré par une croissance démographique forte — et parmi les plus dynamiques dans l'Europe de l'après-guerre — que la création d'emplois y est demeurée notoirement faible. La France, entre 1985 et 1997, a vu l'emploi croître de 0,3 % par an, contre 0,7 % pour la moyenne des Douze (voir carte 1).

5. Face à une conjonction semblable, les Pays-Bas avaient puisé dans les ressources d'un État central prégnant et d'un pacte social implicite porté à la négociation pour infléchir le fonctionnement du marché du travail. La France, où la structure inégalitaire porte à l'alternance de l'immobilisme gesticulant et de l'affrontement rituel, fit du chômeur une victime sacrificielle. « On a tout essayé », fut-il dit...

6. On doit rappeler qu'avec le taux d'occupation allemand (proche de 65 %), la France aurait 2,5 millions d'actifs en plus. Avec le taux anglais (70 %), elle en aurait 3,5 millions de plus.

Carte 1. — Croissance annuelle moyenne de l'emploi 1985-1997
EUR12 NUTS2* (Sauf UK NUTS1)

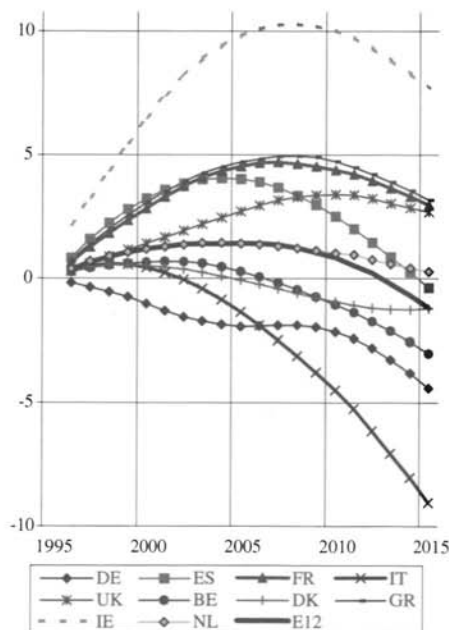


* NUTS : nomenclature des unités territoriales statistiques.
Source : Eurostat.

Les perspectives à l'horizon 2015

En moyenne, dans l'Union, l'apport démographique net à l'offre de travail est en voie de s'épuiser. Autrement dit, l'offre de travail sera démographiquement neutre d'ici à cinq ans. En moyenne, pour les Douze (E12), le

Graphique 3. — **Apport démographique cumulé à (et en % de) la population active - 1995-2015**



Note : Effet démographique sur la population active calculé sur base des taux d'activité par sexe et année d'âge de 1995 pour la période 1995-2015.

graphique 3 montre que l'apport marginal est déjà quasiment nul, et que la contraction démographique de la population active sera entamée dès la fin de la prochaine décennie, ramenant cette population active à son niveau de 1995 dès 2011 — toujours en considérant des taux d'activité constants. Par comparaison, il faut rappeler que les années 1985-1995 avaient amené, par effet démographique, une petite dizaine de millions d'actifs additionnels — soit à peine moins que les 11,5 millions (valeur estimée) de la décennie 1975-1985.

Sachant que dans la dernière décennie (1985-1995), l'Union à 12 a tout de même créé 8,5 millions d'emplois, le chômage n'aura plus crû que de un million de personnes — décroissant en fait de 3 millions dans la première demi-décennie et croissant de 4 millions dans la seconde demi-décennie, en suivant la conjoncture. Et l'aspect « participation », par varia-

tion des taux d'activité, fut neutre au total. (Voir les données équivalentes pour la France dans le tableau 1).

Au-delà de ces grandeurs générales, il faut bien entendu détailler les processus. Sachant, par exemple, que la décennie 1995-2005 connaîtra, elle, un apport démographique à la population active inférieur à 4 millions (Eur12), il faudra alors, pour pouvoir créer à nouveau une dizaine de millions d'emplois

(valeur nette ⁷), mobiliser six millions de personnes *soit parmi les chômeurs, soit parmi les inactifs*. Pour la décennie suivante — 2005-2015 —, avec une contraction démographique des actifs de 3,5 millions, il faudrait, pour pouvoir créer une nouvelle dizaine de millions d'emplois, mobiliser cette fois 13,5 millions de personnes, **soit** chômeurs, **soit** inactifs.

Du point de vue du marché du travail, toute la question porte évidemment sur ce « soit... soit... ». Si, par exemple, on retenait qu'il fallait désormais créer uniformément deux emplois additionnels pour diminuer le chômage d'une unité, cela signifierait à l'horizon 2005, 5 millions de chômeurs en moins, et encore 5 de moins à l'horizon 2015. Il resterait alors moins de 10 millions de chômeurs dans l'Union, soit un taux de chômage qui se rapprocherait des 5 %.

Bien sûr, on ne peut se contenter de ce « deux pour un », et il faut prendre en compte la diversité des conditions structurelles en Europe. À observer le graphique 3, il semble aller de soi que les calendriers nationaux d'accession à la neutralité démographique devraient impliquer des calendriers très divers pour la décreue du chômage : l'Italie, avec une contraction démographique de la population active d'un dixième entre 2000 et 2015 ne peut pas *a priori* connaître les mêmes évolutions que l'Irlande, où le glissement démographique gonflera encore la population active d'un dixième ; ou que la France, avec un apport promis proche de 5 % d'ici 8 ou 10 ans ⁸. Mieux, les ensembles nationaux sont très inégalement homogènes : l'Italie ne l'est pas du tout, avec un nord où le glissement démographique abrupt va expulser 1 % des actifs chaque année, et un Mezzogiorno où l'apport demeurera significativement positif — sans même évoquer le problème du travail informel.

Il est alors instructif de prendre en compte la réalité régionale. En effet, les projections démographiques au niveau des 204 régions de l'Union à 15 (au niveau territorial NUTS2) apparaissent fiables à l'horizon de 2015 si l'on considère la population d'âge actif (les 15-64 ans de 2015 sont quasiment tous nés et répertoriés aujourd'hui, aux migrations près). Et d'autre part,

7. 10 millions d'emplois créés par dessus les 150 millions des Quinze (en 1997), cela fait 6,7 % d'accroissement sur la période, ou 0,65 % par an — ce qui correspond, à la deuxième décimale près, aux projections d'emploi de la DG II et à la performance moyenne des années 1985-1997. Considérant une tendance de croissance de productivité se maintenant aux environs de 1,5 à 2 % par an, une hausse du PIB de 2,5 % par an signifie, en tendance, une progression de l'emploi de 0,5 à 1 % par an. Avec des services dépassant désormais les 2/3 de l'emploi, il est douteux que l'on revienne aux croissances de productivité de 3 à 4 % des années 1960. Voir l'encadré « Ressources en main-d'œuvre et progrès de productivité », en page 21.

8. Ce résultat de projection, épousant globalement les mêmes méthodes, est tout à fait du même ordre que celui auquel sont arrivés, pour la France, D. BRONDEL, D. GUILLEMOT, L. LINCOT et P. MARIONI dans le n° spécial d'*Économie et Statistique* de l'INSEE, « Projections de population active et participation au marché du travail », n° 300, 1996-10.

Quel est le taux de chômage de plein emploi ?

Il y a un quart de siècle, les manuels d'économie relevaient qu'un résidu de 2 à 3 % de chômage frictionnel était inévitable même en « plein emploi ». Ces 2 à 3 % comprendraient les personnes en transition d'emploi, assurant une plasticité et une mobilité suffisante au système d'allocation. Certains économistes ont voulu parler de « chômage naturel », mais mêler ainsi le chômage et la nature sent par trop son théologien de l'équilibre économique général.

Sur un plan analytique, il se lit aujourd'hui que des évolutions lourdes changeraient la donne : la multiplication et la recombinaison plus rapide des spécialisations productives validées par le marché, l'obsolescence accélérée des productions, bref la plasticité accrue des processus d'allocation des ressources. Le chômage frictionnel incompressible pourrait être alors de l'ordre de 4 à 6 %. Et de tels taux s'observent effectivement dans les régions de chômage minimum en Europe — voir le chômage inférieur à 5 % des régions autrichiennes, de quelques régions d'Italie du nord, ou encore du grand-duché de Luxembourg, où la souplesse se construit aussi par le recours flexible aux travailleurs frontaliers.

Autre élément contribuant au relèvement de long terme du taux de chômage de plein emploi : l'obsolescence accélérée des savoirs de première compétitivité. Typiquement, le manque d'informaticiens auquel la presse fait écho manifeste la désynchronisation entre qualifications produites et requises, les unes et les autres s'inscrivant dans un horizon temporel différent — comme le font la démographie et l'économie. L'OCDE a ainsi remis à l'ordre du jour la « courbe de Beveridge », exprimant la tension entre le niveau des offres d'emploi insatisfaites et le niveau général du chômage.

L'OCDE, dans son *Étude sur l'emploi* (1994), construit un « indice de turbulence » pour désigner l'intensité des recompositions sectorielles, à l'origine d'un « chômage de turbulence ». Et de fait, on saura bien un jour si cette turbulence élevée est liée à un travail de crise et de réajustement annonciateur d'une nouvelle phase de stabilité, ou si, à l'opposé, l'allocation flexible est devenue un mode normal de l'allocation des capitaux. Faut-il désormais invoquer cette sorte de téléscopage généralisé des différentes temporalités à l'œuvre dans un processus économique ouvert à une concurrence fonctionnant sur un espace élargi et peu homogène : temporalités raccourcies des progrès de produits et de procédés, temporalités plus longues de l'amortissement économique, temps lent de la conformation des complexes de qualifications ? Au demeurant, la flexibilité exigée du « travailleur moyen » participe de la transition, mais elle devrait en logique abaisser le niveau du chômage frictionnel.

Enfin — mais à ce stade, et malgré l'expérience américaine, l'approche satisfera davantage la libido théorique que l'analyse empirique — on s'interrogera utilement sur le niveau du chômage qui dispense de l'emballage inflationniste des salaires : les États-Unis parlent de NAIRU (*non accelerating inflation rate of unemployment*). Au minimum, on doit s'attendre à ce que la hiérarchie des salaires en fonction de l'âge soit recomposée au bénéfice des jeunes.

Dans tous les cas, il va de soi qu'un taux de chômage qualifié de frictionnel s'avèrerait d'autant plus contraignant que l'on aurait atteint un taux d'occupation élevé. Que signifie un taux statistique de chômage en situation de sous-emploi structurel ?

l'Enquête communautaire sur les forces de travail, malgré ses imperfections, fournit des séries régionales suffisamment longues pour autoriser des comparaisons d'activité et d'emploi. L'outil apparaît au total assez riche pour ne pas laisser une petite voix intérieure paralyser l'analyse en rappelant que la statistique ne connaît de chômeurs ou de « personnes occupées » que pour

autant qu'une convention instable consente à les nommer tels. Cela revient à supposer que le « petit boulot » succédant à la phase d'inactivité et à la phase « chômeur » indemnisé ou non-indemnisé n'ajoute qu'un « bruit », sans porter autrement atteinte à la pertinence du dénombrement statistique. À l'horizon de 20 ou 25 ans, l'incertitude liée à ce bruit ne peut être réputée plus rédhitoire que la plasticité incertaine par laquelle le « système » réagira aux contraintes désignées, *via* des changements atomisés ou institutionnels. Typiquement, les jeunes (20-29 ans) ont des réserves de mobilité interrégionale qui sont appréciables.

Cela étant acquis, en tout cas considéré comme tel, on peut procéder à une cartographie régionale des contraintes démographiques et des perspectives d'emploi et de chômage. Mais il faut arrimer tout le dispositif d'analyse à trois éléments, qu'il est important de fixer :

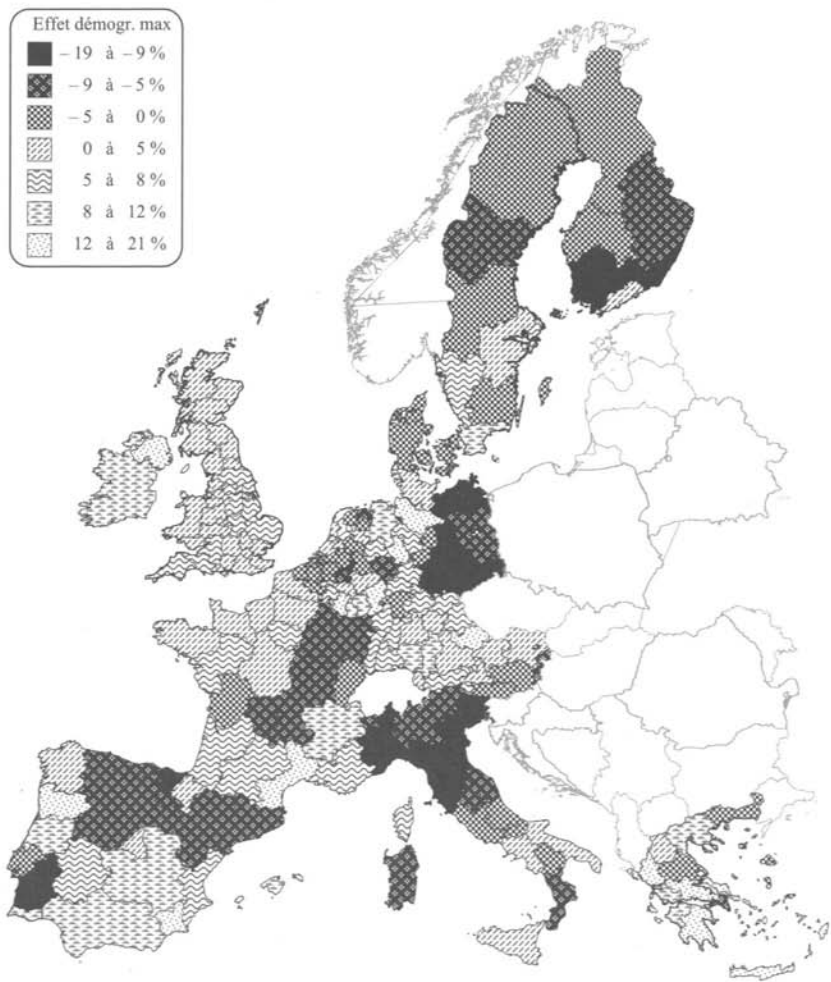
— L'effet démographique sur la population active sera construit comme plus haut — à ceci près que l'on ne pourra utiliser des taux d'activité par année d'âge comme pour les États, mais seulement des taux par groupes décennaux d'âges (15-24, 25-34, etc.) — et par sexe. Cela conduit de fait à lisser les calendriers, puisque les glissements d'effectifs à l'intérieur des groupes d'âges sont estompés. Lisons alors la carte 2, qui montre le sens et l'ampleur de l'effet démographique maximum sur les populations actives régionales ou sur l'offre de travail à l'horizon 2015. On retrouve, avec de fortes contractions démographiques de la population active, l'Italie du nord — mais aussi la Calabre — ; l'arc de désertification de la France, du Nord-Est au Limousin ; le nord vieilli de l'Espagne ; les régions septentrionales de Suède et de Finlande ; les régions centrales du Benelux, les *Länder* de l'Est⁹. On observera que l'Allemagne connaîtra encore, hormis dans ces *Länder* de l'Est, un afflux démographique résiduel significatif à sa population active, et en particulier dans ce grand sud allemand dynamique. La France concentre, elle, les apports positifs en Île-de-France, en Alsace, en Pays de Loire et dans tout le Sud.

— Le dynamisme passé de l'emploi, en tant que ceci préfigure les degrés de liberté laissés aux évolutions démographiques et *vice versa* (carte 1).

— Enfin, les taux d'occupation (des 15-64 ans), en tant qu'ils désignent à la fois la hauteur des réserves de main-d'œuvre activable et la réactivité du chômage aux évolutions de l'emploi. Comme noté plus haut, un taux d'occupation « andalou », à 37 % en 1995, assigne au facteur démographique un espace d'impact qui sera très différent de celui assigné par le taux record des pays scandinaves (voir les 78 % (1995) de la région de Stockholm), soit 70 % en équivalent temps plein. Et il faut retenir qu'un taux de l'ordre de 75 % peut être considéré comme

9. Les *Länder* de l'Est présentent un cas singulier : autour de Berlin en expansion forte, la contraction démographique des actifs y sera si nette que le taux de chômage pourrait converger en 10 à 15 ans vers les taux de l'Ouest.

Carte 2. — L'ampleur de l'effet démographique sur les actifs (*)
(en % de la population active) 1995-2015
EUR15 NUTS2, sauf UK NUTS1 et DK, IE, LU NUTS 0 (178 régions)
Moyenne EUR15 : -2,5 %



(*) Variation maximale de la population active sur 1995-2015 en appliquant les taux d'activité 1995 des groupes d'âge décennaux (15-24, ..., 55-64) aux projections démographiques des groupes d'âge (Eurostat. Projections démographiques 1997, scénario de référence).

un plafond difficilement franchissable, étant donné les groupes en moindre activité (jeunes scolarisés, femmes, quinquas- et sexagénaires, inaptes). Aussi, une projection amenant un taux d'occupation de 65 à 80 % en 20 ans sera interprétée comme signalant l'apparition, au mieux d'une menace de ralentissement de la croissance, au pire d'une pénurie caractérisée de main-d'œuvre.

Intégrons alors au scénario de référence les projections de croissance de l'emploi empruntée à la DG II de la Commission européenne¹⁰. Répartissons les croissances nationales entre les régions en projetant la tendance 1983-1995 des parts régionales selon une fonction mathématique douce¹¹.

La carte 3 montre le taux d'occupation projetés en 2015 — avec la projection d'emploi « réaliste » au numérateur et les projections démographiques au dénominateur. On observe que le sous-emploi structurel, avec des taux d'occupation inférieurs à 60 %, demeure alors marqué dans la moitié des régions de l'Espagne, dans le Mezzogiorno, dans six régions françaises sur 22, et en Wallonie. On hésite à relever la présence de trois régions allemandes — hors le cas des *Länder* de l'Est : l'hésitation tient à ce que l'Allemagne, comme les autres pays du nord européen, connaît de bonnes mobilités interrégionales, et en particulier en réponse aux conjonctures d'emploi.

À l'opposé, ce sont les régions du sud allemand, du nord italien, du très dynamique centre portugais, le Danemark et la Grande-Bretagne, outre la Suède, qui se retrouveraient avec des taux d'occupation proches du plafond des 75 %, ou supérieurs à celui-ci. Ce sont logiquement ces zones-là où la tendance à la formation de pénuries de main-d'œuvre sera la plus nette.

Nous avons montré ailleurs¹² comment ces évolutions combinées tendaient à dessiner *ceteris paribus* une Europe à plusieurs vitesses à l'horizon 2015 :

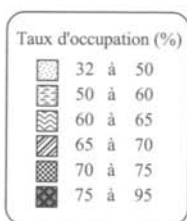
— Les régions allemandes reviendraient rapidement au plein-emploi, sinon à quelques pénuries de main-d'œuvre (grande Bavière et Bade-Wurtemberg) ; l'Autriche, les Pays-Bas, les Flandres, la Catalogne et les pays scandinaves partageraient ces tendances ; le sud anglais et l'Écosse connaîtraient des contraintes du même ordre ; le nord italien se retrouverait fortement

10. Soit, pour 2000-2015, une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 1 % pour l'Espagne et les Pays-Bas, de 0,6 % pour la Belgique, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni, et de 0,5 % pour les autres pays de l'Union.

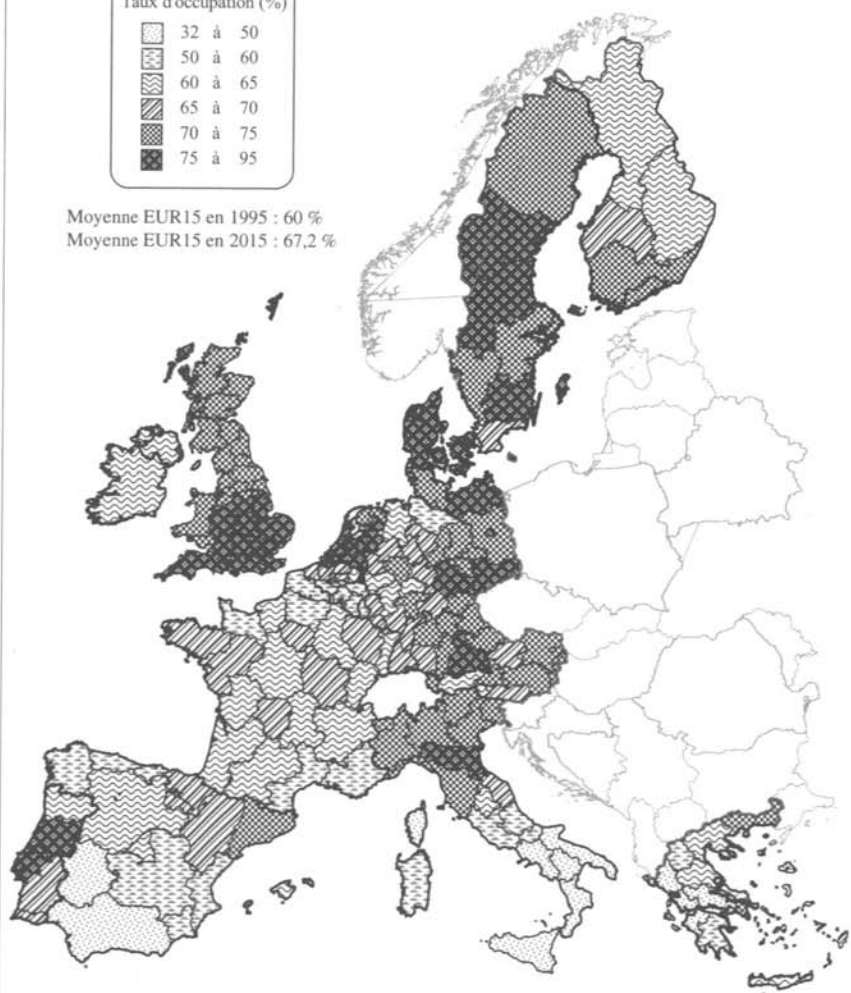
11. Soit, pour PR, part régionale dans l'emploi national, et t le temps, une fonction $\text{Log PR}_t = \log a + b \log t$, avec a et b estimés sur 1985-1997. Cela aboutit à adoucir les tendances à la hausse aussi bien qu'à la baisse. Cela revient à supposer que la polarisation des croissances régionales de l'emploi se maintiendra tout en s'atténuant. D'autres projections, encadrant cette projection douce figurent dans : Commission Européenne, DG V. « People in Europe, Demographic Change : the Regional Dimension, Trends and Policy Issues », à paraître.

12. COOMANS Géry. « Perspectives démographiques et marchés régionaux du travail dans l'Union européenne. Horizon 2015 ». In *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 416, mars 1998.

Carte 3. — Taux d'occupation des 15-64 ans en 2015
EUR15 NUTS2 (sauf UK NUTS1)



Moyenne EUR15 en 1995 : 60 %
Moyenne EUR15 en 2015 : 67,2 %



Source des données : Eurostat. Estimations ISMEA.

Ressources en main-d'œuvre et progrès de productivité

La croissance soutenue du revenu national dans les *Golden Sixties* était due au progrès de productivité pour les trois quarts et, pour le quart restant, à l'accroissement du nombre de travailleurs. La productivité apparente — ou la productivité en termes de valeur ajoutée produite — a connu depuis une tendance très nette au ralentissement, aux États-Unis comme en Europe.

Ce ralentissement de la productivité peut être imputé, pour partie, au ralentissement de quelques glissements sectoriels — par exemple le transfert de la main-d'œuvre agricole peu productive vers les secteurs « modernes » est achevé — et au gonflement d'un secteur tertiaire (plus des 2/3 de l'emploi aujourd'hui) à faibles réserves de productivité.

Mais, plus fondamentalement, après cet « âge d'or industriel » de l'après-45, lorsque la croissance reposait sur la maîtrise de la matérialité reproductible par transsubstantiation des matériaux, c'est la notion même de productivité qui devient problématique. Avec l'hypertrophie des activités immatérielles en amont et en aval de la production matérielle, avec l'obsolescence accélérée de nombre de produits, avec la recomposition des bases techniques et des organisations du travail, avec tout ce que M. Castells loge dans « la société en réseau » (1996, traduction française 1998, Fayard), avec la recomposition transnationale de l'espace pertinent de la comptabilité économique, beaucoup nous invite à la révision du concept.

Si le capitalisme s'est construit sur la maîtrise sociale des matérialités reproductibles, son développement repose aujourd'hui sur la maîtrise de l'information qui, par définition, trouve sa valeur dans son unicité, à l'opposé de la reproductibilité du matériel

— où l'innovation se déploierait désormais sur un mode non plus extensif, mais intensif. Si la technique, comme n'ont cessé de le montrer Marx, Schumpeter ou Mumford, doit être analysée dans sa dimension sociale, l'information est, elle, lien social immédiat, et tout lien social tend à épouser sa forme économique — par fusion du social et de l'économique. Marx avait noté que les relations entre les hommes tendaient à se dissimuler derrière des relations entre les choses : les techniques de l'information et de la communication réalisent pleinement ce schéma.

Aussi, cela pourrait-il être simple anachronisme d'escompter qu'à l'occasion d'un retour à une croissance stable, les progrès de la productivité annulent la contrainte de la disponibilité en main-d'œuvre. Il y a au moins autant de raisons de supposer qu'avec la prolifération des savoirs spécialisés, il ne puisse plus y avoir de développement qu'au rythme lent du développement de ces savoirs¹.

L'augmentation tendancielle de l'« intensité d'emploi de la croissance », telle qu'illustrée par le *Livre Blanc* de 1994 (sous la direction de Jacques Delors), ne devrait alors pas être interprétée comme la manifestation transitoire d'un travail de crise ou de recomposition avant un « retour à la normale », mais comme un trait structurel du capitalisme post-moderne.

En tout cas, il semble avéré que toute croissance et toute compétitivité doivent désormais dépendre davantage de la ressource humaine, quantitativement et qualitativement. On doit certes considérer comme non-généralisable — eu égard à la fois aux pentes anthropologiques des systèmes de pouvoir et au fait que le marché fonctionne dans et par la différenciation — cette sorte

1. On notera qu'avec la baisse des taux de mortalité et de natalité, c'est le système de population lui-même qui est passé du statut de système dynamique stable à flux rapides à celui de système dynamique instable à flux lents : avant, le triangle isocèle de la pyramide des âges était quasiment invariant dans sa forme et son étendue ; au XX^e siècle, nos pyramides des âges prennent des formes instables de meule ou de toupie. Le Limousin, par exemple, ou la Ligurie, s'approchent de pyramides inversées, quasiment des montgolfières prêtes à disparaître dans les airs, et à réaliser cette évanescence de l'humain que l'atome, à ce jour, n'a pas réalisée malgré ses promesses implicites.

de sommet de la mobilisation du facteur humain que réalise la quasi-démocratie athénienne de Luralco au Canada — avec un encadrement mis « au service » de l'organisation du travail et avec un travailleur responsabilisé que l'on irait qualifier de « flexilibre ». Mais de nombreux indices donnent à penser que les formes les plus avancées de compétitivité d'entreprise, dans les centres dominants, reposeraient désormais, sinon sur de nouveaux paternalismes, en tout cas sur des gestions de ressources humaines beaucoup plus « partici-

patives ». D'un côté, le resserrement des marges démographiques encouragera cela. Mais une autre question devient alors fondamentale : la citoyenneté d'entreprise pourra-t-elle se démarquer d'un système de surmobilisation du facteur travail, tenu de faire entrer la socialité multiforme du citoyen dans la loyauté à l'entreprise ? Là encore, la nouvelle donne démographique va modifier les perspectives : les effectifs jeunes en forte décroissance seront portés au nomadisme davantage qu'à la loyauté.

handicapé par la netteté du couperet démographique ; le centre portugais continuerait à aspirer sans doute la main-d'œuvre des régions contiguës.

— La France verrait sa polarisation confirmée, avec un plein emploi relatif pour les deux régions du nord-est et la Bourgogne, les deux régions de l'ouest, et le Midi-Pyrénées.

— À l'opposé, et toujours *ceteris paribus*, les menaces de déclin semblent inquiétantes pour le Nord-Pas-de-Calais et l'Auvergne, pour le nord-ouest espagnol, pour l'Alentejo, pour le Mezzogiorno — sans que le matériau statistique permette d'établir des projections raisonnables pour la Grèce. Les autres régions françaises, les régions non-littorales de l'Espagne, le nord anglais, le Latium apparaissent stagnants à l'horizon 2015.

Reflux du chômage et intégration européenne

La conjugaison des dynamismes en terme de taux d'occupation et de création d'emplois, et des calendriers démographiques dessinent ainsi une géographie *de régions en goulets inverses*.

Si l'on fait le pari pré-quantique des vases communicants assurant de manière automatique les convergences régionales, on constatera d'abord que les réserves mobilisables en Europe sont globalement suffisantes : avec 250 millions d'Européens d'âge actif, occupés à 60 %, il en resterait aujourd'hui 15 % (soit le complément au plafond des 75 %), ou 37 millions mobilisables. En 2015, avec un taux d'occupation estimé à 67 % pour les 245 millions de personnes d'âge actif, il devrait rester une réserve de quasiment 20 millions — auquel on ajoutera, à taux d'occupation inchangé, près de 3 millions de Polonais et 1 million de Hongrois, mais guère de Tchèques.

Tableau 2. — **Main-d'œuvre mobilisable**
 Estimation pour 2015
 (en millions de personnes)

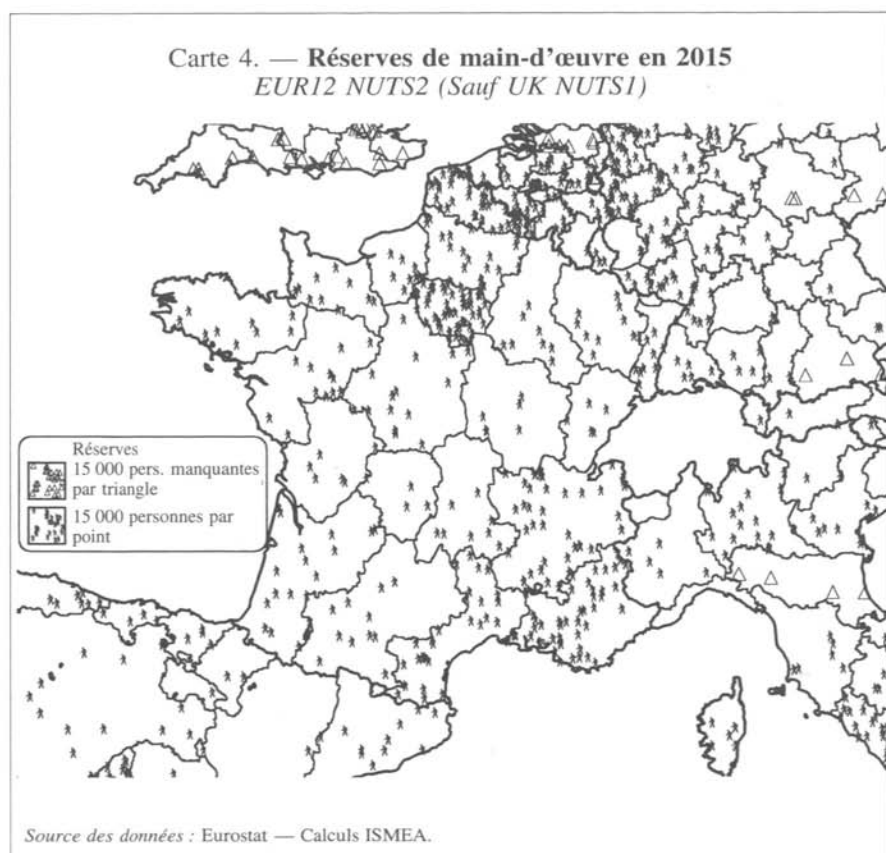
Autriche	0,2	Italie	5,4
Belgique	0,8	Luxembourg	0,05
Danemark	-0,3	Pays-Bas	-0,3
Allemagne	2,6	Portugal	0,1
Espagne	4,5	Suède	0,1
Finlande	0,1	Grande-Bretagne	-0,3
France	5,4		
Grèce	1		
Irlande	0,3	EUR15	19,8

ment encouragé par l'union monétaire, qui diminue les coûts d'incertitude des anticipations.

Dans cette perspective où l'investisseur se mettra en chasse des réserves de travailleurs, la localisation de ces réserves est importante, quantitativement et qualitativement. On observe qu'elles se concentrent pour les 3/4 dans 3 pays : France, Espagne et Italie (et au sud de l'Émilie-Romagne pour plus des 9/10 du total italien). Dans cet ensemble, la France semble représenter le principal réservoir de la main-d'œuvre la mieux qualifiée, et la plus jeune¹³, bénéficiant en outre de localisations centrales et d'infrastructures à jour. La carte 4 montre comment les régions Nord-Picardie (0,8 million), jusqu'à l'Île-de-France (0,8), et celles du triangle Lyon-Nice-Montpellier (1,75 million) concentrent plus de 60 % du total national des réserves. Et on peut considérer que cela désignera ces régions comme terres d'accueil privilégiées des investissements.

Si cela se vérifiait, le taux d'occupation français, à 58 % en 1997, pourrait grimper au-delà des 61,5 % que la projection fournit pour 2015 sur base d'une croissance de l'emploi de 0,6 % par an à partir de l'an 2000. En d'autres termes, ce serait l'investissement extérieur qui soutiendrait alors un « rattrapage » français. Et si la France devait, vraisemblablement, demeurer le pays d'Europe, après l'Espagne, marqué par le taux de chômage le plus élevé, il dépendrait de l'intégration européenne que ce chômage se rapproche tout de même de la zone des 5 à 7 % à l'horizon d'une quinzaine d'années, fut-ce au prix de polarisations régionales perdurantes.

13. Le vieillissement des populations au travail n'est pas développé ici. En 1995, 27,6 % de la population de 20-64 ans des Quinze appartenaient aux quinqu- et sexagénaires, mais ceux-ci seront 34,1 % en 2015. Ceci commande de nombreux enjeux, qui induiront à leur tour, et beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense, une recomposition de grande ampleur de tout l'appareil de formation, et la promotion de systèmes de *life long learning*. C'est ici, par excellence, que la compétence institutionnelle proprement régionale trouvera à se manifester.



Le tableau d'ensemble signifie bel et bien que le chômage européen devrait amorcer une large décrue. Cette fois, avec l'accession à la neutralité démographique du point de vue de la population active, on ne verra plus, comme ce fut le cas depuis un quart de siècle, chaque creux conjoncturel faire franchir un palier ascendant au chômage, et chaque phase de création d'emplois parvenir à stabiliser plus ou moins le chômage. Au contraire, on verra désormais chaque haut conjoncturel faire franchir au chômage un palier descendant, alors que le creux conjoncturel le maintiendra au palier atteint en descente.

C'est désormais le calendrier de cette décrue qui est incertain, ce n'est plus son principe. On ne peut prévoir ni les facteurs incidents de son

accélération ou de son ralentissement, ni ce que les politiques institutionnelles ajouteront à la logique propre des choses. Mais il y a deux éléments qui pourraient accélérer le calendrier. Primo, la multiplication de goulets sectoriels sur les qualifications nouvelles émergentes pourrait faire glisser les pénuries vers le bas de l'échelle des qualifications¹⁴. Ainsi, de même que le quart de siècle précédent a favorisé l'embauche au-dessous du diplôme, en « déqualifiant » celui-ci, la raréfaction des entrants jeunes opérera en sens inverse, et vaudra aux moins qualifiés d'être plus facilement repêchés, plutôt que repoussés vers un statut de « non-employabilité ».

Et, secundo, on ne peut nullement exclure que l'union monétaire aboutisse à mieux propager les effets porteurs de demande, qu'une décrue du chômage devrait encourager. Bien sûr, la monnaie unique tend d'un côté à faire porter sur le social le poids des ajustements économiques. Mais une évolution démographique contribuant à la décrue du chômage jouera plutôt contre le resserrement de la discipline sociale et salariale. En outre, on peut estimer que la banque centrale européenne, en gardien de la norme des normes qu'est la monnaie, sera trop exposée, et trop en première ligne, pour ne pas soit s'en retrouver affaiblie, soit devoir rendre la main au politique. Et ceci, pour conclure, soulève trois ordres de questions.

Primo, il faut envisager que le glissement démographique et les coûts particuliers du vieillissement ne puissent *in fine* être financés que par l'inflation — fut-elle modérée. En effet, la pyramide des âges transporte dans le temps un certain ordre des acquis et des droits — qui implique à la fois un ordre disciplinaire entre les générations et une trace prégnante du passé sur le présent — par injonction du patrimoine et du droit acquis dans le passé adressée à un présent enclin à fonctionner à compte propre et à nouveaux frais. N'y aura-t-il pas un basculement, et durable, lorsque des classes jeunes en forte décroissance seront requises de servir la rente nette due aux cohortes âgées ? Si la recomposition des espaces de fonctionnement des économies a impliqué la crise fiscale des États, pourra-t-on demander aux jeunes d'assumer seuls, ou pour l'essentiel, les frais de l'équité intergénération-

14. Que ces pénuries catégorielles puissent tenir au télescopage de qualifications nouvelles est certain. Quoique de manière moins nette, les années de sortie de crise à partir de 1934 connurent également de tels soucis, où l'on voyait émerger un nouveau modèle technique. Et c'est à nouveau une manifestation de la difficulté à marier des évolutions fonctionnant sur des échelles temporelles différentes. Mais la plainte actuelle semble d'une autre ampleur, et porte sur des limitations effectives à la croissance faute de main-d'œuvre suffisante même aux niveaux de qualification inférieurs. Le *Financial Times* du 15 juillet 1998 rapporte ainsi, pour l'Allemagne, que la croissance du secteur informatique devrait être le double de ce qu'elle est ; mais l'État bloquerait les permis de travail aux candidats non-européens — indiens, par exemple.

nelle ? Et l'inflation des coûts systémiques pourra-t-elle être assumée autrement qu'à travers une inflation monétaire opérant des redistributions plus ou moins sauvages ¹⁵ ?

Sur un plan connexe, la priorité que conquerront nécessairement les arbitrages sur les questions du vieillissement implique le risque que les autres postes de l'intégration sociale soient dépourvus. Entre l'apport quantitatif de la démographie à la résorption du chômage et le financement prioritaire du vieillissement, quel traitement sera-t-il réservé aux autres redistributions ?

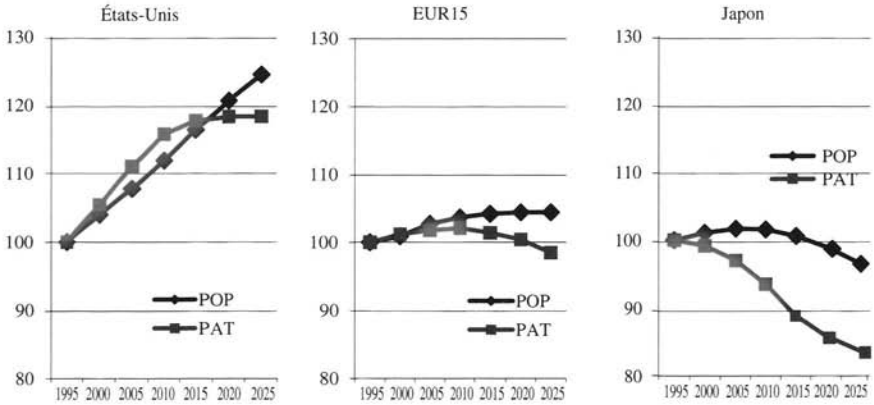
Secundo, si le glissement démographique, sur son élan, doit contribuer aussi à une polarisation des régions européennes, il serait redoutable que cela redouble les forces de polarisation non moins contenues dans la monnaie unique, au détriment de régions à la fois « démographiquement encombrées » et incapables d'obtempérer à la discipline commune du prix de revient signifiée par l'euro. Privés des expédients commodes du réajustement monétaire, que feront les régions décentrées, en abondance démographique et en retard structurel de développement ? Bien sûr, la formation des régions en goulets inverses constitue, selon la théorie pré-quantique d'une économie tendant à l'auto-équilibration, un facteur de convergence. Mais la monnaie unique va ajouter, par dessus les facteurs anciens de divergence, l'obligation de s'aligner sans autre recours sur la norme de productivité la plus élevée. Qui dira dans quel sens penchera la balance ?

Enfin, tertio, par rapport aux « grands concurrents », le graphique 4 montre, à l'horizon d'un quart de siècle, que la population des Quinze, entrerait dans une phase de stabilité. Aux États-Unis, la croissance se poursuivrait, et au Japon, le recul serait de l'ordre de 5 % sur les maxima de la prochaine décennie.

Par rapport à ces calendriers auxquels on associerait un effet de demande, la population d'âge actif, associée à un effet d'offre, répond à des calendriers plus précoces. Le Japon, qui a déjà atteint des taux d'occupation de 75 %, et ne dispose donc quasiment d'aucune réserve mobilisable, perdrait un travailleur sur six en 2025 par rapport à aujourd'hui, avec une baisse d'un tiers de l'effectif de la génération entrante (20-29 ans) dès 2015 (voir graphique 1). Les États-Unis, avec un taux d'occupation déjà supérieur à 70 %, disposent encore de réserves démographiques significatives — même si l'effectif de la génération entrante plafonnait à l'indice 114 dès 2015. L'Europe, on l'a vu, pourrait avoir mobilisé dès 2015 la moitié des réserves

15. On sait que la financiarisation, avec sa phobie de l'inflation, se nourrit du vieillissement et de l'extension des systèmes de capitalisation de l'épargne. Mais du point de vue de l'équité intergénérationnelle, ce sont toujours les actifs qui financent le système, qu'il s'agisse de répartition directe ou de rémunération du titre financier. En d'autres termes, la génération active aura de multiples raisons de vouloir peser sur les termes du partage — que ce soit en termes de ponction fiscale ou parafiscale ou en termes de salaire effectif.

Graphique 4. — **Indice de la population totale et de la population en âge de travailler (15-64 ans = PAT) (Base 100 en 1995)**



qu'elle a encore aujourd'hui — avec une baisse d'un cinquième de l'effectif des cohortes entrantes dès 2010. De sorte que, vu de Sirius, le calendrier démographique du Japon a dix ans d'avance sur le calendrier européen, et celui-ci dix ans d'avance sur le calendrier américain. Mais, pour tous, la tentation sera forte d'organiser l'attraction des travailleurs plus ou moins qualifiés de leurs périphéries.

Au-delà des 388 millions d'habitants des Quinze en 2025, c'est l'élargissement à l'Est qui fera apparaître les réserves les plus accessibles. L'Union pourrait alors approcher le demi-milliard d'habitants. Et si l'économie post-moderne repose plus que jamais, à la fois quantitativement et qualitativement, sur la ressource humaine, c'est aussi la ressource humaine qui inventera l'avenir.

Les perspectives géopolitiques et géo-économiques mondiales à l'horizon 2010 et 2025

Séminaire de formation organisé par *futuribles international* le 21 octobre 1998
et animé par Jacques Lesourne,
président de *futuribles international*, ancien professeur au Conservatoire national
des arts et métiers (CNAM), ancien directeur du journal *Le Monde*

La période dite des "Trente Glorieuses" fut marquée par une double opposition Est-Ouest et Nord-Sud s'organisant dans le cadre d'un ordre mondial relativement stable. Cet ordre s'est trouvé remis en cause depuis vingt-cinq ans : le tiers-monde ne formant plus un bloc homogène s'exprimant d'une seule voix sur la scène politique mondiale ; l'effondrement du bloc soviétique et du "pacte de Varsovie" entraînant lui-même — non "la fin de l'histoire" — mais l'avènement d'une ère marquée par la montée des incertitudes dans un monde multipolaire et interdépendant.

Nous assistons en fait à un double processus de globalisation et de fragmentation, à l'émergence ici de nouveaux pays industrialisés (NPI), là de pays moins avancés (PMA), à la montée des solidarités planétaires en même temps que des tensions d'ordre politique, économique, social, culturel et à l'absence d'institutions et de procédures de gouvernance et de contrôle universellement admises.

Ce séminaire aura pour objectif de brosser un panorama des tendances lourdes d'évolution de la scène géopolitique et géo-économique internationale, des facteurs de discontinuités et de ruptures à moyen et à long terme et des enjeux majeurs qui y sont liés. Il offrira à ses participants une grille d'analyse vis-à-vis d'un contexte géopolitique mondial aujourd'hui marqué par une redistribution des pouvoirs entre pays et entre régions.

Il sera introduit par une **rétrospective critique de l'exercice "Interfuturs"** conduit voici vingt ans afin d'étudier l'évolution future des sociétés industrielles avancées en harmonie avec celle des pays en développement. Seront ensuite analysées :

— **Les perspectives économiques et politiques** mondiales à l'horizon 2010-2025 au travers de quatre tendances et défis majeurs : les perspectives démographiques ; la problématique du développement durable ; de la société industrielle à la société d'information ; la mondialisation et les nationalismes, les conflits globaux et locaux.

— **Les perspectives géo-économiques et politiques** des principales régions : Amérique du Nord ; Europe occidentale et centrale ; Europe de l'Est ; le Japon, la Chine, l'Asie de l'Est et du Sud ; le chapelet arabo-turco-persan ; l'Amérique latine ; l'Afrique au sud du Sahara.

Chaque séance sera introduite par un exposé suivi d'un débat général et le séminaire sera clos par un exposé de synthèse mettant en évidence quelques scénarios d'évolution géopolitique à moyen et à long terme.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Laurence Faupin
futuribles international - Tél. : (33) (0)1 42 22 63 10 - Fax : (33) (0)1 42 22 65 54

Où va le syndicalisme français ?

Gérard Donnadiou ¹

Gérard Donnadiou nous livre ici une analyse des origines et du développement du syndicalisme français, de la crise qu'il traverse et de ses évolutions possibles.

Né dans un contexte de lutte des classes et progressivement amené à s'institutionnaliser, le syndicalisme traverse depuis vingt ans une crise majeure que révèlent :

- la chute des taux de syndicalisation ;*
- l'effondrement de la représentativité des syndicats que l'on observe lors des élections aux comités d'entreprise et prud'homales ;*
- la perte de contrôle des syndicats sur le corps social qui se manifeste par la baisse de la conflictualité et la montée des négociations locales et décentralisées échappant au contrôle des grandes centrales.*

Partant d'une typologie mettant en évidence quatre types de syndicalisme auquel il associe quatre fonctions différentes, l'auteur montre que le paysage syndical français est aujourd'hui très éclaté et confus : encore dominé ici — principalement dans la fonction publique — par un « syndicalisme tribunicien » qui, prenant appui sur toutes les revendications, est condamné à s'atomiser ; plus enclin là à adopter une stratégie de coopération (notamment à la CFDT) avec, malgré tout, un succès mitigé.

En définitive, l'auteur esquisse cinq scénarios d'évolution possible à long terme : celui du dépérissement avec tous les risques d'ingouvernabilité qu'il comporte en cas de crise sociale majeure ; celui du modèle tribunicien éclaté en de multiples organisations en fonction de chaque groupe catégoriel ; le troisième scénario (« découplage et institutionnalisation ») serait marqué par la transformation des syndi-

1. Directeur d'études à Entreprise & Personnel, maître de conférences à l'IAE de Paris (université Panthéon-Sorbonne).

cats en « agences sociales » le quatrième décrit ce que pourrait être un « syndicalisme d'entreprise » de type japonais ou allemand ; le dernier scénario prenant appui sur les nouvelles formes d'organisation et d'emploi esquisse quelle pourrait être la fonction des syndicats dans la société post-salariale.

H.J.

Jusqu'au début des années 80, l'action que pouvait exercer un dirigeant sur le corps social de son entreprise passait, pour une large part, par l'efficacité et la qualité des compromis qu'il réussissait à trouver avec les syndicats. C'est au travers des relations entre les directions et les syndicats que l'on gérait les tensions qui parcouraient le corps social de l'entreprise et que l'on parvenait, tant bien que mal, à un équilibre acceptable.

Or, avec la crise du syndicalisme qui devient manifeste au cours des années 80, ce système de régulation implose et certains en viennent même à se demander s'il ne faut pas laisser mourir de sa belle mort un système de représentation dont l'efficacité devient de moins en moins évidente. Dans le même temps, la cohésion sociale est de plus en plus menacée par l'éclatement de la société en une multitude de catégories et de sous-groupes aux intérêts conflictuels. On a vu ainsi se développer de nouvelles formes de revendication sociales, grèves sauvages, conflits hors normes, coordinations, mouvements sociaux comme celui des chômeurs, ... d'autant plus déstabilisatrices et dangereuses qu'elles échappent à tout contrôle.

Le paysage syndical français apparaît aujourd'hui totalement éclaté et incertain. Le pluralisme syndical y a pris des proportions démentielles. Aux cinq grandes confédérations reconnues représentatives (le Club des Cinq : CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) il faut ajouter désormais deux nouveaux venus (UNSA, Groupe des Dix avec SUD)² sans compter les innombrables syndicats catégoriels. Facteur permanent de surenchère et d'impuissance, ce pluralisme ne joue assurément pas en faveur de l'efficacité des relations sociales dans notre pays. Qui plus est, cet émiettement se

2. CGT : Confédération générale du travail.
CFDT : Confédération française démocratique du travail.
FO : Force ouvrière.
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.
CGC : Confédération générale des cadres.
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes.
SUD : Solidaires, unitaires et démocratiques.

Taux de syndicalisation en 1995	
Amérique du nord	
Canada	37,4 %
États-Unis	14,2 %
Asie	
Corée du Sud	12,7 %
Japon	24,0 %
Europe	
Allemagne	28,9 %
Autriche	41,2 %
Danemark	80,1 %
Espagne	18,6 %
Finlande	79,3 %
France	9,1 %
Grèce	24,0 %
Hongrie	60,0 %
Islande	83,3 %
Italie	44,1 %
Pays-Bas	25,6 %
Pologne	33,8 %
Portugal	25,6 %
Royaume-Uni	32,9 %
Suède	91,1 %
Suisse	22,5 %
Océanie	
Australie	35,2 %
Nouvelle-Zélande	24,3 %

Source : BIT, 1997.

produit alors que le syndicalisme français n'a jamais été aussi faible par le nombre de ses adhérents. Selon un récent rapport du BIT³, il a perdu 37,2 % de ses effectifs syndiqués entre 1985 et 1995, tombant au plus faible taux de syndicalisation des pays occidentaux.

Il n'est guère surprenant, dans ces conditions, que le syndicalisme français soit en panne d'imaginaire et comme fossilisé par rapport aux autres syndicalismes européens. Ailleurs, il semble plus facile et même naturel de trouver des compromis originaux, de passer des accords donnant/donnant, de ne pas faire de fixation obsessionnelle sur les avantages acquis. C'est ce que montre en tout cas le livre de Bernard Bruhnes et Danièle Kaisergruber⁴, relatif à la négociation sociale en Europe sur les problèmes d'emploi et d'exclusion sociale.

Comment en est-on arrivé à cette situation et peut-on avoir quelque

espoir de la voir évoluer ? Existerait-il une malédiction française à défaut de l'exception dont tout le monde parle ?

Pour se rassurer, il est toujours possible de se dire que la situation actuelle ne pourra perdurer indéfiniment ; une société ne peut se passer durablement de corps intermédiaires. Aussi, que ce soit sous la forme d'une rénovation des syndicats actuels ou de l'apparition de regroupements d'un type inédit, un nouveau système de relations sociales finira bien par voir le jour.

Pour tenter de répondre à ces questions, ma démarche s'articulera autour des trois interrogations classiques : d'où venons-nous, où sommes-nous, où allons-nous ? Avant d'imaginer, sous forme de scénarios contrastés, les contours possibles de l'avenir, il me semble nécessaire de rappeler d'abord ce qu'était le modèle français traditionnel des relations sociales, puis ce qu'il est progressivement devenu.

3. « Le travail dans le monde, 1997-1998 ». Rapport publié par le BIT en novembre 1997

4. BRUNHES Bernard, KAISERGRUBER Danièle. *Négocier la flexibilité, pratiques en Europe*. Paris : Éditions d'Organisation, 1997.

Le modèle français traditionnel des relations sociales

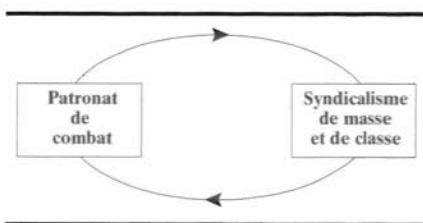
Pour comprendre le fonctionnement des relations sociales « à la française », rien de tel que de suivre d'abord l'évolution du modèle, depuis sa naissance à la fin du XIX^e siècle jusqu'aux amorces de son dépérissement actuel.

Aux origines du modèle

Interdit d'association par la fameuse loi Le Chapelier du 14 juin 1791, le mouvement ouvrier est né chez nous au XIX^e siècle sous le signe de l'opposition violente. Très vite, il allait se reconnaître dans la théorie marxiste de la lutte des classes. Il s'agissait « d'arracher au patronat » des salaires plus équitables, une réduction de la durée du travail, et des avantages allant dans le sens du « progrès social » ; l'intérêt des salariés était clairement perçu comme contradictoire de l'intérêt patronal.

Dans le même temps, le pouvoir patronal se construisait selon une logique autoritaire et fortement hiérarchique. Les agents de maîtrise étaient recrutés et formés en vue de constituer la garde prétorienne de la direction. Nombre d'écrits ayant cours dans les milieux patronaux contribuaient à justifier cet état de fait, comme relevant d'un « ordre naturel » fondé sur le droit de propriété.

Ainsi s'est mis en place en France le couple infernal des relations sociales que d'un point de vue systémique on peut représenter dans un schéma par la boucle de rétroaction suivante :



Un patronat de combat qui justifie son attitude de contenance par la nécessité d'éviter sur les entreprises la mainmise d'agitateurs révolutionnaires. Un syndicalisme, qualifié de « masse et classe » par les sociologues, que la CGT incarne le plus souvent et qui justifie son attitude d'opposition et sa violence verbale

par « l'intransigeance » patronale et la conviction que, dans un contexte de croissance économique, le « patron peut payer ».

De ces convictions opposées résultait un équilibre aussi solide que celui d'une croisée d'ogive dont les deux versants se renforcent l'un l'autre par le seul effet de leur opposition. Bref, les frères ennemis du couple infernal pouvaient continuer à fonctionner ainsi pour l'éternité, s'anathématisant récipro-

quement et en même temps profondément solidaires dans la conservation d'un système qui leur convenait à tous deux.

Cependant, au fil du temps et surtout dans les grandes entreprises publiques et privées, ce modèle a dû apprendre à composer afin tout simplement de survivre. C'est que la « lutte », à l'instar de la guerre, est épuisante et coûteuse économiquement et psychologiquement. Il faut donc, par des armistices toujours provisoires, obtenir le temps de souffler. Pour ce faire, le syndicat a dû accepter, d'une certaine manière, de s'inscrire dans le système, c'est-à-dire de *s'institutionnaliser*. Ainsi a-t-il été conduit à prendre en charge la gestion des œuvres sociales des comités d'entreprise, à participer à la gestion de la sécurité sociale, des systèmes de retraite, des assurances chômage, des fonds de formation, etc. Ce que l'on appelle institutionnalisation n'est rien d'autre que cette transformation lente mais irréversible du militant en fonctionnaire du social.

En s'institutionnalisant, le syndicalisme devient par obligation moins conflictuel et plus sensible aux intérêts diversifiés de ses « clients ». Il doit pour cela « collaborer avec l'ennemi de classe » et trouver avec lui des solutions réalistes. Mais la prégnance de l'idéologie originelle lui interdit de s'installer franchement dans une conception utilitariste et participationniste de son rôle. L'institutionnalisation à la française est donc la réponse paradoxale pour essayer de réconcilier l'irréconciliable, c'est-à-dire une pratique honteuse de la participation et un discours d'inspiration oppositionnelle, nostalgique du syndicalisme de masse et de classe.

L'érosion des vingt dernières années

Plus que le « masse et classe » d'origine, c'est sans doute ce modèle d'institutionnalisation à la française qui caractérise le mieux notre système de relations sociales, particulièrement dans les grandes entreprises et le secteur public. On aurait pu le croire assuré de sa pérennité... et pourtant, dès le milieu des années 70, il commençait à se fissurer, sans du reste que les protagonistes en aient eu véritablement conscience.

C'est ce que montre l'ensemble des courbes et graphiques, que je vais commenter maintenant, et relatifs aux divers indicateurs sociaux caractérisant le modèle et ses acteurs, particulièrement le plus représentatif d'entre eux, la CGT, syndicat qui a été le porteur historique du « masse et classe » puis le grand bénéficiaire de l'institutionnalisation. De ce phénomène, désigné habituellement par l'expression « crise du syndicalisme » et dont il a été rendu longuement compte dans un précédent ouvrage⁵, je ne retiendrai ici que quelques symptômes majeurs :

5. DONNADIEU Gérard, DUBOIS Jean. *Réguler le social dans l'entreprise*. Paris : Éditions Liaisons, 1995.

- d'abord le faible taux d'adhésion syndicale, le plus faible de tous les pays développés comme il a déjà été montré, mais surtout son déclin régulier depuis 20 ans,
- l'effondrement de la représentativité des syndicats lors des élections professionnelles dans les entreprises, mais aussi à l'occasion d'élections nationales comme les prud'hommes où l'abstention est massive,
- la perte de contrôle sur le corps social, manifestée à la fois par la baisse de la conflictualité et par la montée de la négociation locale et décentralisée avec la multiplication d'accords d'entreprises et d'établissements où les signataires font très souvent preuve d'indépendance par rapport aux consignes syndicales.

La chute du taux de syndicalisation

La récente étude du BIT, citée en introduction de cet article, met en évidence un déclin quasi général des taux de syndicalisation dans tous les pays (il existe quelques rares exceptions). Mais c'est en France que la chute est le plus spectaculaire, prenant même une allure catastrophique.

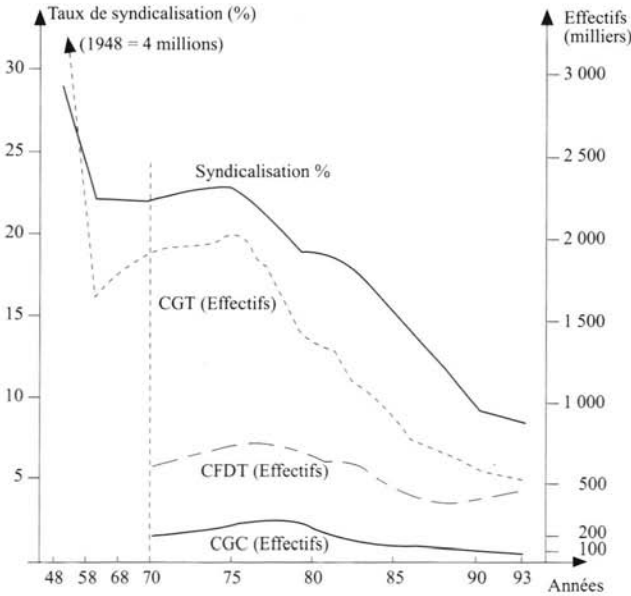
Il est particulièrement difficile en France, pays de pluralisme syndical ombrageux, d'évaluer avec précision le nombre d'adhérents de chaque organisation syndicale. Les chiffres officiels que ces dernières publient sont toujours suspects car biaisés à la fois par des méthodes différentes de comptage (à partir de combien de timbres mensuels payés est-on considéré comme adhérent par exemple ?) et de propagande. Des observateurs avertis arrivent toutefois par divers recoupements complexes à produire des données vraisemblables.

C'est à de telles sources, et en particulier au livre de Dominique Labbé⁶, que j'ai fait appel pour produire le graphique suivant qui donne de 1970 à 1993 l'évolution du taux de syndicalisation et des effectifs de la CGT, de la CFDT et de la CGC. Ces effectifs (incluant actifs et retraités) sont exprimés en milliers d'adhérents (échelle de droite) ; le taux de syndicalisation (échelle de gauche) est exprimé en % de l'effectif salarié.

Le fait dominant est bien entendu le déclin régulier et massif de la CGT depuis 1975. Ce déclin s'explique pour une part, mais une petite part seulement, par l'effet mécanique de la démographie des catégories socio-professionnelles : baisse de la population ouvrière qui constitue le réservoir naturel de la CGT, augmentation des catégories intermédiaires et des cadres supérieurs sur lesquels la CGT recrute peu.

6. LABBÉ Dominique. *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*. Paris : Éditions l'Harmattan, 1996.

Le taux de syndicalisation et les effectifs



Effectifs estimés des confédérations en 1993 :

CGT	530	CFE/CGC	110
CFDT	480	CFTC	90
FO	370		

À l'opposé, on aurait pu penser que la CGC qui recrute exclusivement sur les catégories de cadres moyens et supérieurs allait bénéficier de la démographie favorable de ces populations (entre 1970 et 1993, le nombre d'ingénieurs et cadres a plus que doublé). Or, ce n'est pas le cas et la CGC stagne lamentablement au voisinage de 100 000 adhérents (après être passée par un pic de 240 000 en 1976).

La CFDT fluctue. Comme toutes les autres organisations, elle a dé-

cliné à partir de 1975 mais semble engagée dans une reprise modeste des adhésions depuis 1988.

Quant à FO et à la CFTC, leurs effectifs fluctuent autour d'une valeur moyenne désespérément basse, sans donner aucun signe de rétablissement (à la différence de la CFDT).

La baisse d'audience électorale

On dispose de deux séries statistiques du ministère du Travail pour repérer l'évolution de l'audience électorale des principaux syndicats, en particulier des cinq confédérations bénéficiant de la représentativité nationale ⁷ :

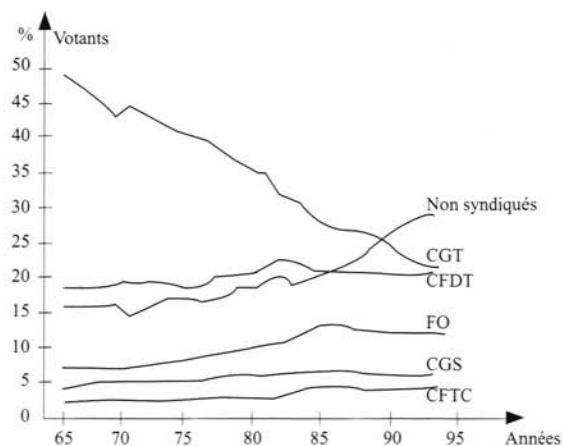
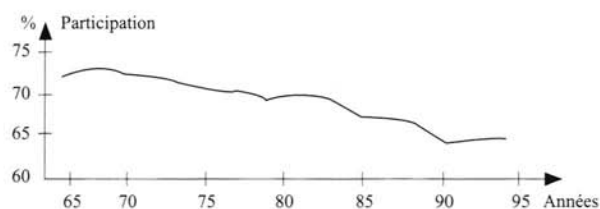
7. Attribuée discrétionnairement par l'État, la représentativité syndicale est régie par un texte archaïque de 1945 que certains juristes ont pu qualifier de droit féodal.

— les élections des comités d'entreprises, qui ne concernent que les entreprises de plus de 50 salariés soumises aux obligations du code du travail (ce qui exclut les administrations et les entreprises à statut),

— les élections prud'homales, dont l'assise est plus universelle puisque concernant tous les salariés à l'exclusion de la fonction publique.

S'agissant des élections des comités d'entreprise, les résultats sont collationnés depuis 1966 et nous disposons de la série jusqu'en 1994. Le graphique

Élection des comités d'entreprise : tous collèges et moyenne mobile sur deux ans (1966-1994)



Source : Ministère du Travail.

suivant donne dans sa partie haute l'évolution des taux des participations, dans sa partie basse les résultats de chaque syndicat en pourcentage des suffrages exprimés. Pour lisser les écarts structurels entre années paires et années impaires (les élections ont lieu en effet dans chaque entreprise tous les deux ans), les valeurs reportées sur les courbes résultent d'un calcul en moyenne mobile sur deux ans.

L'analyse des résultats s'avère très intéressante. Si le taux de participation se dégrade au fil du temps, il reste néanmoins élevé et comparable aux meilleurs scores des élections politiques. On peut en déduire que l'institution « comité d'entreprise » conserve, aux

yeux des salariés, une légitimité. En revanche, le fait massif est à nouveau le déclin important et régulier de la CGT. Mais ce déclin ne profite que faiblement à la CFDT et à FO, qui après avoir progressé jusqu'au début des années 80 piétinent désormais ; il s'effectue à l'avantage des non-syndiqués devenus,

depuis 1990, le premier « parti syndical » de France. Quant à la CFTC et la CGC, elles demeurent à un niveau marginal dans le paysage électoral des entreprises. En particulier, la CGC n'a pas réussi, ici non plus, à tirer profit de la forte croissance des populations cadres et techniciens sur lesquelles elle recrute.

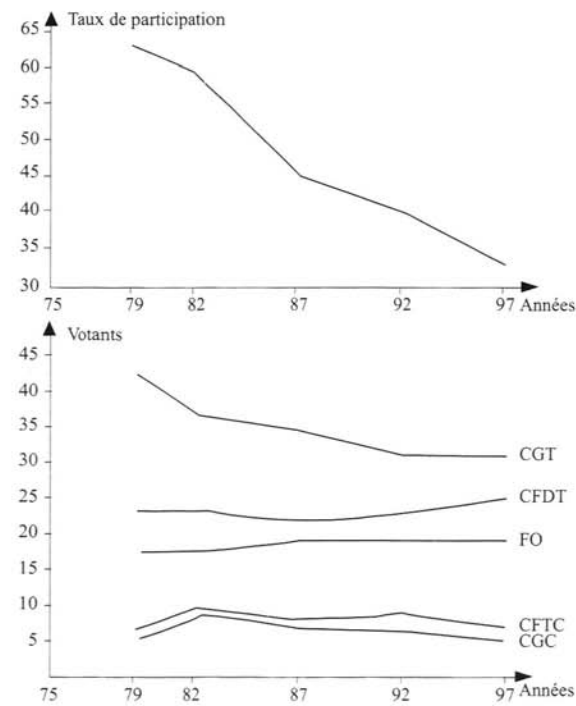
Pour les élections prud'homales, la série démarre en 1979, année où fut instaurée la désignation des prud'hommes par vote au suffrage universel et se clôt avec les élections de décembre 1997. Par son caractère à la fois quasi-universel et spectaculaire (tous les salariés de France votant le même jour), cette élection devrait, en principe, présenter une plus grande valeur que les élections des comités d'entreprise.

En réalité, il n'en est rien, les prud'homales se caractérisent par un abstentionnisme croissant et massif (de l'ordre de 67 % en 1997 !) qui rend incertaine et difficile toute interprétation. Si leur lancement, en 1979, avait pu

recueillir un indéni- ble succès d'estime, le désintérêt des salariés n'a fait depuis que croître et embellir. Cette faible pertinence ne réussit pas à mas- quer cependant le dé- clin de la CGT dont on peut penser qu'elle limite sa perte appa- rente grâce à l'effet d'abstention (on peut supposer que l'effon- drement de la parti- cipation favorise les syndicats, particuliè- rement la CGT, dis- posant d'un noyau d'adhérents et de mi- litants encore nom- breux et fidèles et qui font l'effort de se déplacer pour aller voter).

Ici également, la baisse de la CGT ne profite que partielle-

Élections prud'homales : résultats tous collèges, période 1979-1997



ment aux autres syndicats, essentiellement CFDT et FO ; il y a transfert de voix sur diverses listes indépendantes. Dans cette évolution générale, l'élection de 1997 marque cependant un point d'inflexion relatif à l'équilibre CFDT/CGC. Dans le collège cadres, la CFDT passe désormais largement en tête, devançant la CGC de près de dix points, ce qui lui permet d'améliorer son score global et d'apparaître comme la gagnante (ou la moins perdante !) de cette élection.

La perte de contrôle

Le système français des relations sociales se caractérisait classiquement par la persistance d'une conflictualité soutenue, soigneusement contrôlée par le syndicat et dont la fonction était d'obtenir des concessions unilatérales de la part du patronat sans que l'on ait besoin de les acter dans un quelconque accord faisant suite à une négociation. Ainsi, pouvait être maintenue la fiction idéologique de la lutte des classes. C'est ce mode de régulation qui va déperir au cours de la décennie 80.

Il suffit de consulter les statistiques sur le taux de conflictualité pour mesurer le changement qui s'est produit. La diminution du nombre et de l'importance des conflits est le signe manifeste que ce qui était hier le moyen de pression par excellence a perdu les vertus qu'on lui prêtait. Cette diminution est évidente en France depuis les années 1975.

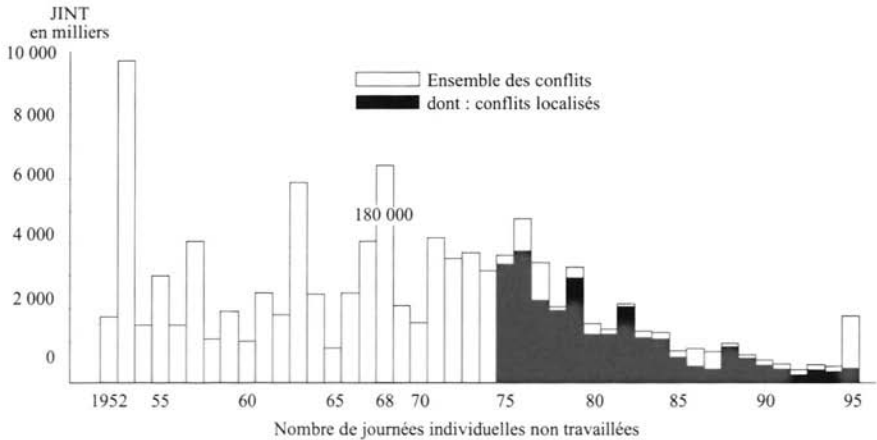
Le ministère du Travail publie tous les ans la statistique du nombre de journées de travail perdues pour fait de grève. Après avoir fluctué (voir graphique ci-après), avec d'importants hauts et bas, autour de la barre des 3 millions de journées au cours de la longue période de croissance économique 1950/1970, on note un plateau de conflictualité au voisinage de 4 millions de journées sur la période 1971/1976, période qui correspond en France à un regain de la syndicalisation. Depuis, la baisse est régulière et massive pour se stabiliser au voisinage de 500 000 journées, essentiellement sur des conflits localisés⁸.

Le regain de 1995 s'explique presque exclusivement par le grand conflit national survenu à la fin de l'année dans le secteur public, à l'occasion de la réforme de la sécurité sociale (plan Juppé). Pour 1996 et 1997, il semble que l'on retrouve les bas taux de conflictualité du début de la décennie 90.

Conjointement à la diminution continue du nombre de conflits, on observe la multiplication des accords signés dans les entreprises. Certes, cette progres-

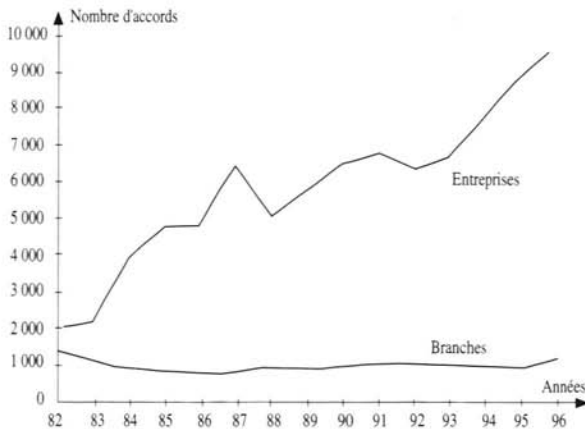
8. La statistique des conflits localisés par rapport à l'ensemble des conflits n'est suivie par le ministère du Travail que depuis 1975.

Les conflits du travail, 1952-1995. Évolution du nombre de journées individuelles non travaillées (hors fonction publique)



sion a été rendue possible par la loi Auroux de 1981 sur l'obligation annuelle de négocier. Mais cette dernière n'explique pas tout et on a le sentiment que notre système de relations sociales est en pleine mutation. Le graphique ci-

Les accords avec les syndicats depuis 1982



contre met bien en évidence l'envol, à partir de 1984, du nombre d'accords signés dans les entreprises, alors que le nombre d'accords de branches et interprofessionnels stagne au voisinage de 1 000 par an.

On ajoutera que ces accords d'entreprise sont massivement signés par les syndicats présents : à près de 90 % par la CFDT, FO, la CGC,

la CFTC et même à 75 % par la CGT qui s'avère avoir localement la signature beaucoup plus facile que dans les branches. En effet, au niveau des accords professionnels, la CGT ne signe que le quart des accords environ, là où la CFDT en signe les deux tiers (65 % en 1993) et FO les trois-quarts (74 % en 1993).

On peut, à nouveau, interpréter ces résultats comme une remise en cause du modèle syndical incarné par la CGT, celle-ci ayant beaucoup plus de mal à maintenir sa pratique oppositionnelle au niveau décentralisé des entreprises qu'au niveau des branches.

Où sommes-nous aujourd'hui ? Les tendances d'évolution

Au vu des constatations précédentes, le paysage syndical français apparaît aujourd'hui en pleine évolution. Profondément déstabilisés par les changements survenus à la fois dans le domaine technologique, l'organisation des entreprises, l'économie générale et le fonctionnement des marchés, les références culturelles des populations laborieuses, les syndicats sont en pleine incertitude. Hésitants à abandonner des positions qui ont jusqu'alors servi de ciment à leur action, ils en perçoivent en même temps l'obsolescence croissante. Face à ces défis, les divergences se creusent et les stratégies d'action ont tendance à diverger de plus en plus.

Pour s'orienter dans ce dédale et comprendre les enjeux de la situation actuelle, il est nécessaire de disposer de quelques clés de lecture. Ce sont elles que, dans un premier temps, je vais m'efforcer de fournir.

Essai de typologie

Le sociologue Pierre-Éric Tixier⁹ a proposé un intéressant diagramme pour ranger les différents modèles de relations sociales. Sur un premier axe, horizontal, il situe la nature du lien qui cimente entre eux les membres du syndicat. Ce lien est-il principalement à base d'intérêts matériels (comme dans le syndicalisme anglo-saxon) ou bien se fonde-t-il d'abord sur l'adhésion aux valeurs d'une communauté d'appartenance (par exemple la classe ouvrière comme dans le syndicalisme français) ? Le second axe — vertical —

9. TIXIER Pierre-Éric. *Crise ou mutation du syndicalisme*. Paris : PUF, 1992.

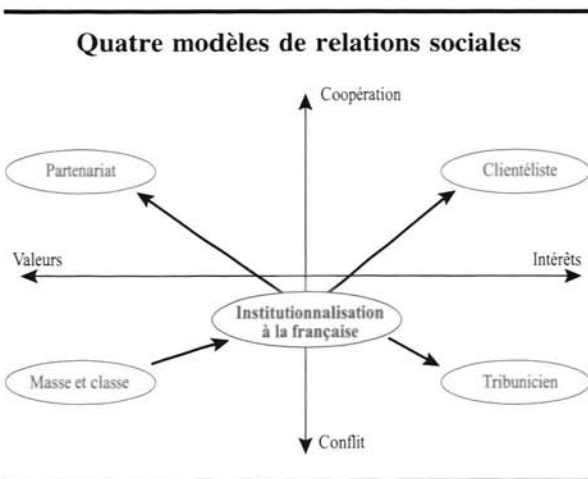
introduit une distinction quant à la nature de la confrontation entre partenaires sociaux. On peut aller de l'opposition pure (le conflit permanent, la lutte des classes) à la coopération pure (la participation, l'intégration).

Sur ce diagramme, le modèle traditionnel français, incarné par la CGT, se trouve dans le quadrant du bas, à gauche. Venu initialement du type pur « masse et classe », ce modèle évolue progressivement vers « l'institutionnalisation à la française » dont on a déjà montré le caractère paradoxal. La prégnance de l'idéologie de « lutte des classes » interdit en effet à ce modèle de s'installer franchement dans une conception utilitariste et/ou participationniste de son rôle. De cette ambiguïté résulte pour lui de nombreux inconvénients ; il lui est impossible de pouvoir être efficace sur tous les registres à la fois... et le prétendre revient à ne l'être vraiment sur aucun.

C'est bien pourquoi ce modèle, qui avait réussi dans le cadre d'une organisation taylorienne des entreprises françaises, à trouver son point d'équilibre, est aujourd'hui miné de toutes parts. Sa base sociale — l'ancienne classe ouvrière — n'a plus guère de réalité sociologique ; elle se trouve en effet éclatée en une multitude de catégories et sous-groupes, chacun recherchant avant tout son intérêt corporatiste. L'individualisme narcissique et hédoniste, lame de fond qui arase les valeurs en Occident, désagrège les formes anciennes d'appartenance et de solidarité. De plus, l'entreprise a mis en œuvre de nouvelles pratiques de participation dans le travail, des modes de gestion individualisés qui réduisent fortement l'utilité, pour le salarié, de jouer exclusivement la carte collective.

Cette érosion du modèle traditionnel, largement mise en évidence au travers des séries statistiques précédentes, concerne au premier chef la CGT, porteuse

historique du modèle. Mais tous les autres syndicats, dans la mesure où ils ont été influencés à des degrés divers par cet archétype, se trouvent également concernés et mis en demeure de se transformer. Trois évolutions divergentes paraissent alors se dessiner comme réponses possibles à la crise et sont d'ailleurs observables dans les entreprises :



— *Un syndicalisme tribunicien*, marqué par l'exacerbation des intérêts catégoriels et la logique du conflit. Ce qui lui importe est de fournir le porte-voix le plus bruyant possible à des mécontentements catégoriels, voire groupusculaires. Il s'agit de faire feu de tout bois, d'être à l'affût de toutes les revendications, fussent-elles contradictoires et irréalistes.

— *Un syndicalisme clientéliste*. Peu revendicatif et peu oppositionnel, ce qui le distingue du précédent, ce syndicalisme s'en rapproche par la priorité donnée aux intérêts matériels (le plus souvent de nature individuelle). Son objectif est de proposer à chaque groupe ou catégorie, le type de service (œuvres sociales de CE, conseil juridique, conseil de carrière, aide à l'emploi,...) adapté à ce segment de clientèle.

À l'inverse des pays de l'Europe du Nord qui ont largement développé de tels services, le syndicalisme clientéliste se trouve limité, en France, par la prise en charge des principales missions de solidarité sociale (retraite, maladie, assurance chômage, prévoyance,...) par des organismes distincts des syndicats.

— *Un syndicalisme partenarial*. L'action syndicale porte principalement sur la négociation des choix stratégiques concernant l'entreprise et ayant des conséquences pour ses salariés. Ceci suppose que la « communauté entreprise » ait une signification forte, en termes d'adhésion et d'appartenance, pour le personnel (on retrouve là un des thèmes de la culture d'entreprise).

Ce modèle peut se prévaloir d'un certain nombre d'applications internationales : cogestion allemande, participation japonaise.

Les quatre fonctions du syndicalisme et le cas français

Dans cet univers social en cours de décomposition, où tout paraît possible, il est clair que les rôles syndicaux sont remis en cause et que chaque syndicat est conduit à s'interroger sur son identité, ses objectifs, sa stratégie. Chacun va bien entendu le faire à partir de ce qu'il est aujourd'hui, de sa clientèle, mais aussi de son histoire qui pour certains est longue et pesante. De plus, le contexte local joue très fortement et oriente dès maintenant le choix des sections syndicales et syndicats professionnels.

On peut alors avec quelque vraisemblance imaginer un patchwork syndical où coexisteraient suivant les entreprises, les branches professionnelles, les bassins d'emploi, les différentes formes de syndicalisme que je viens de présenter. La même étiquette syndicale pourrait même recouvrir, suivant les situations, des modèles aussi différents que le tribunicien ou le partenarial. Ne voit-on pas déjà des sections CGT signer, dans quelques entreprises

moyennes, des accords de flexibilité du temps de travail en complète contradiction avec leur ligne confédérale ?

Pour en dire plus, et pouvoir discerner à court/moyen terme les principales lignes d'évolution, il faut rappeler ce que sont les quatre grandes fonctions d'un syndicalisme efficace et responsable, telles qu'on les observe dans les autres pays industriels et en particulier dans l'Europe du Nord.

— *Fonction revendicative* : exprimer les mécontentements, les revendications et « organiser les luttes » (comme dit la CGT). Cette fonction, le syndicalisme français traditionnel sait assez bien la tenir comme les mouvements sociaux de la fin 1995 ont pu le montrer. Le malheur est qu'il ne sait pratiquement faire que cela.

— *Fonction propositionnelle* : élaborer des contre-propositions, techniquement et économiquement viables, permettant de répondre de manière réaliste aux demandes des salariés. Malgré les tentatives souvent mal comprises de la CFDT (et aussi de la CFTC et la CGC), la fonction propositionnelle reste chez nous largement en jachère. Que ce soit au niveau de l'entreprise ou de l'économie générale, les propositions syndicales (peut-on même parler de propositions !) brillent le plus souvent par leur irréalisme, leur démagogie, leur faible pertinence. On est à 100 lieues de la micro-négociation permanente japonaise, de la cogestion allemande, de la démocratie industrielle scandinave.

— *Fonction de négociation* : capacité à conduire dans la durée un débat argumenté, à produire des justifications techniques, à anticiper des convergences puis à conclure au meilleur moment. Cette fonction n'est pas en France réellement tenue alors qu'elle constitue le cœur du savoir-faire du syndicalisme américain par exemple. Comme l'observe Christian Morel¹⁰, la négociation n'a pas dans le système français des relations sociales une fonction de recherche patiente du meilleur compromis ; elle est la poursuite de la lutte par d'autres moyens. C'est ce qu'il appelle la négociation-manifestation.

— *Fonction de service*. Très loin des riches syndicats de l'Europe du Nord qui proposent à leurs adhérents une multitude de services (prévoyance, assurance chômage, bourse d'emplois, loisirs, accession à la propriété,...) le syndicalisme français a abandonné à des organismes para-étatiques (sous couvert d'un paritarisme de façade) cette fonction de service. Comme le montre Pierre Rosanvallon¹¹, c'est encore une fois au nom de la pureté du modèle « luttiste » que le syndicalisme français a refusé de s'engager au début du siècle dans la voie prometteuse des services, voie pourtant choisie par la plupart des syndicats européens.

10. MOREL Christian. « La drôle de négociation ». *Gérer et comprendre*, n° 22, mars 1991.

11. ROSANVALLON Pierre. *La question syndicale*. Paris : Calmann-Lévy, 1988.

Munis de ces clés de lecture, on peut s'essayer à anticiper les stratégies qui risquent demain d'être mises en œuvre, au plan national et dans les entreprises, par les acteurs syndicaux.

L'impossible retour au masse et classe

Par-delà la nostalgie d'un certain nombre de militants et intellectuels de gauche, restés orphelins du marxisme et qui ont allègrement fantasmé à propos des grèves de la fin 1995, il ne convient guère de se bercer d'illusions, ou de se faire peur (selon sa couleur idéologique). L'histoire dit-on, ne repasse jamais deux fois les mêmes plats. Certes, la société occidentale n'est pas exempte de tares, d'injustices de toutes sortes, de souffrances sociales. Mais les phénomènes d'exclusion qui la caractérisent ne sont en rien comparables à ceux de l'exploitation dans la première société industrielle (ce qui ne signifie pas qu'ils soient plus bénins !). La plupart des analyses des sociologues convergent pour dire l'état croissant d'atomisation de nos sociétés. Ce qui menace est l'anomie, non la guerre civile. C'est devenu un pont aux ânes de la sociologie de parler de la montée irrépessible de l'individualisme et de l'effritement du lien social.

Dans un tel contexte, où font de plus en plus défaut les grands projets fédérateurs et les visions du monde englobantes, le corps social a tendance à se fragmenter. Les acteurs syndicaux se multiplient et la floraison des nouveaux sigles (SUD, FSU, UNSA,...) en constitue d'ailleurs le révélateur. Pour un temps encore, le code du travail avec ses critères stricts de la représentativité syndicale maintient à bout de bras le monopole du club des Cinq. Mais qui ne pressent que ce monopole finira un jour prochain par sauter (comme le décret de 1937 dans la Banque !), ce qui ouvrira la porte à toutes les nouvelles expressions syndicales.

Le retour à un syndicalisme de masse fondé sur une classe ouvrière homogène et nombreuse, aux valeurs reconnues, mue par un grand projet de transformation sociale, apparaît donc comme une vue de l'esprit. Même la CGT, porte-parole officiel de ce modèle durant des décennies, est aujourd'hui conduite à s'en éloigner, tout du moins dans le discours. On peut interpréter dans ce sens les débats qui se sont déroulés lors de son dernier congrès, en décembre 1995, entre les tenants de la vieille ligne, fidèles à l'orthodoxie communiste et à la thématique de la classe ouvrière, et les modernistes souhaitant mettre une sourdine à des références idéologiques et politiques trop voyantes pour mieux coller, prétendaient-ils, aux revendications multiformes de la base. Mais cette ligne alternative souhaitée par les modernistes de la CGT et que son secrétaire général Louis Viannet semble encourager — non sans nuance, car il se doit de tenir la balance égale entre les deux thèses — est-elle autre chose qu'une des multiples expressions du modèle tribunicien, modèle en train d'envahir le champ social français !

Le trop-plein tribunicien

L'avènement de ce modèle est bien entendu grandement facilité par l'éclatement du corps social en une multitude de catégories, groupes professionnels, statuts, chacun cherchant à garantir et à consolider ses avantages acquis, ses micro-privileges, ses rentes de situation. De plus, lorsque ces groupes manquent d'une vision globale de l'entreprise et de l'environnement économique, qu'ils sont en quelque sorte coupés du principe de réalité (avec ses dures exigences comme celles de la compétitivité et du service du client), ils peuvent naïvement s'imaginer que tout est possible, que leurs intérêts sont sacrés et méritent d'être défendus par tous les moyens et à n'importe quel prix.

On comprend pourquoi de telles attitudes trouvent leur terrain de prédilection dans le secteur public et les entreprises nationalisées ou anciennement nationalisées. Alors que les salariés du secteur privé savent de mieux en mieux et par expérience que les entreprises sont mortelles, l'employé de la fonction publique, des Hôpitaux, de la Poste, d'EDF/GDF, voire d'Air France s' imagine que l'État est éternel et peut donc indéfiniment payer. Il suffit pour cela de l'y forcer par un conflit suffisamment tenace, long, bruyant, bien médiatisé. La plupart des grands conflits de ces dernières années sont passibles de cette analyse.

Le syndicalisme tribunicien, fidèle en cela à la tradition française de la « lutte », est une tentative pour récupérer à son avantage cette énergie de contestation. Ce qui lui importe n'est pas tant de chercher à satisfaire des revendications (au demeurant souvent irréalistes) que de fournir, comme je l'ai déjà signalé, le porte-voix le plus bruyant possible à des mécontentements corporatistes. Il s'agit de faire feu de tout bois, d'être à l'affût de toutes les revendications, fussent-elles les plus insensées, de flatter les égoïsmes de groupes. Ce syndicalisme prendra ainsi l'image auprès du personnel de celui qui crie et s'agite le plus, ne se laisse pas impressionner par le patron, fait preuve de la plus grande imagination critique dans ses slogans, ses tracts, ses manifs. Qu'il soit efficace sur le plan du résultat est relativement secondaire !

Ce modèle syndical, comme indiqué précédemment, a le vent en poupe, particulièrement dans le secteur public. La plupart des syndicats, anciens comme nouveaux, se précipitent aujourd'hui pour tenir ce rôle. On a vu déjà que c'était le cas de la CGT depuis son congrès de décembre 1995. Mais c'est aussi le modèle choisi implicitement par Marc Blondel pour permettre à FO (du moins le croit-il !) de doubler la CGT sur sa gauche. Enfin, les nouveaux syndicats du groupe des dix, SUD en particulier, inscrivent très clairement leur pratique sur une telle ligne syndicale. Et il n'est pas jusqu'à la minorité CFDT (le mouvement « Tous ensemble ») qui ne manifeste quelque nostalgie pour cette conception de la lutte tous azimuts.

Le pari difficile en faveur d'un syndicalisme de coopération

Reste alors une dernière issue, choisie depuis toujours par la CFTC et la CGC, de tout temps réfractaires à la lutte des classes. Mais ces deux organisations sont loin d'avoir l'audience et la masse critique suffisantes pour jouer un rôle d'entraînement dans le paysage social français. De plus, leur comportement pratique au niveau du terrain est loin d'être exempt de dérive tribunicienne. Sous l'effet des surenchères de l'action, de la prédominance du discours « luttiste » au niveau des médias, du complexe du minoritaire, le modèle standard français finit bien souvent par les contaminer.

Aussi, l'élément réellement neuf survenu dans le paysage syndical français se trouve dans le renforcement depuis quinze ans de la ligne de recentrage de la CFDT. Par son implantation diversifiée dans toutes les catégories socioprofessionnelles (employés, ouvriers, techniciens, cadres) et dans les divers secteurs de l'économie, en particulier ceux qui sont les plus porteurs d'avenir (services, distribution, entreprises moyennes,...), la CFDT est seule en mesure de jouer le rôle d'attracteur pour un syndicalisme ayant fait le choix de la coopération.

Malgré toutes les contestations internes et externes, féroces et bien souvent haineuses, que cela lui vaut, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, ne craint pas de réaffirmer, en toutes circonstances, son choix en faveur d'un syndicalisme de coopération. Elle ne fait en cela que reprendre les positions de ses prédécesseurs, Edmond Maire et Jean Kaspar, lequel écrivait en 1997¹² : « *Je suis convaincu que les entreprises et la société en général doivent être capables de passer de l'ère de la conflictualité à l'ère de la coopération... Il ne s'agit plus de gagner l'un contre l'autre, mais d'une démarche synergétique où l'on gagne ensemble... Dans une telle perspective, la négociation devient donc un moyen essentiel.* »

Cette stratégie de la coopération, la CFDT cherche aujourd'hui à la déployer sur deux plans :

— Celui de la fonction d'agence sociale, au niveau national, en prenant solidement pieds dans la gestion des systèmes de sécurité sociale et de prévoyance (CNAM, UNEDIC par exemple). D'inspiration clientéliste (au sens des modèles syndicaux de l'Europe du Nord), ce choix s'inscrit également en prolongement de l'institutionnalisation à la française.

— Celui de l'entreprise, où par la recherche d'accords stratégiques, notamment autour de l'ARTT (Aménagement/Réduction du temps de travail) et de la flexibilité, la CFDT retrouve le meilleur du modèle partenarial.

12. KASPAR Jean. « De la conflictualité à la coopération », *MCS (Management et Conjoncture Sociale)* n° 500, janvier 1997.

Ce choix difficile et courageux de la CFDT sera-t-il couronné de succès ? Pour certains, rien n'est moins sûr, tant paraît lourde la prégnance du modèle luttiste français. Ils estiment que si l'efficacité de sa stratégie n'est pas rapidement démontrée aux yeux de ses militants et de l'ensemble des salariés, la CFDT apparaîtra comme ayant fait un marché de dupes. De plus, ils pensent que le patronat, les directions d'entreprise, l'État lui-même ne sont pas mûrs pour s'engager dans une telle mutation des rapports sociaux... et pour négocier, il faut être au moins deux !

Pour d'autres observateurs dont je suis, ce choix au contraire est le bon. Mais pour le montrer, encore faut-il accepter de dépasser les contingences du court terme et accepter de se projeter, par une démarche prospective, vers un horizon à dix/quinze ans.

Scénarios pour le long terme

Le décideur économique, qu'il soit chef d'entreprise, investisseur, responsable politique, ne peut se contenter pour éclairer ses choix stratégiques de prendre seulement en compte l'héritage du passé et les données du moment. La vision que l'on a du futur, et je ne pense pas ici au futur à court terme qui n'est guère que l'extrapolation des tendances déjà repérées, détermine également les choix du présent.

La vision prospective, en indiquant une direction, donne un sens à ce que l'on décide. C'est pourquoi je me suis risqué, dans cette troisième partie, à imaginer cinq scénarios vraisemblables du futur. Je les ai choisis volontairement contrastés, de manière à bien baliser le champ du possible. Certains d'entre-eux sont dans le simple prolongement d'évolutions déjà amorcées ; d'autres en revanche s'inscrivent davantage en rupture par rapport à la situation actuelle.

Le dépérissement

Il suffit, pour le construire, d'extrapoler une des tendances déjà observables dans nombre d'entreprises du secteur privé. Le syndicalisme y est devenu une survivance ultra-minoritaire, quand il n'a pas complètement disparu.

Tirant toutes les conséquences de cette situation, un certain nombre de dirigeants de grandes entreprises et surtout de grosses PME peuvent être tentés de se passer entièrement de syndicats et plus largement de toute représentation du personnel. Ce choix suppose, bien sûr, que l'on fasse jouer à

plein les autres canaux de la régulation sociale : canal encadrement, communication médiatique, voie participative.

Ainsi, l'encadrement devra témoigner de sa capacité d'écoute à l'égard des individus et faire la preuve qu'il est plus efficace que n'importe quel délégué pour apporter une réponse satisfaisante à leurs aspirations. De même, la communication interne recourra à toutes les techniques aptes à répondre au besoin d'information des salariés. Quant aux pratiques participatives, en réglant au plus près du terrain les problèmes concrets, elles enlèveront toute utilité aux actions strictement revendicatives.

Dans les pays où les instances de représentation du personnel ont un caractère légal et obligatoire, ce qui est le cas de la France avec les comités d'entreprise, les délégués du personnel, les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail, plusieurs tactiques seront employées pour neutraliser cette obligation. La plus simple est de se contenter, comme cela se fait déjà lors d'élections de représentants du personnel, de dresser un « constat de carence ». Un autre moyen de préserver les formes légales sera de susciter des candidatures sans appartenance syndicale au moment des élections professionnelles. Et on sait que les « sans-appartenance » constituent déjà le groupe le plus important d'élus, loin devant la CGT et la CFDT, dans les comités d'entreprise.

Paradoxalement, une telle évolution pourrait dans certains cas renforcer le rôle qu'une direction concède aux élus du personnel. Dans d'autres cas, les élus n'auront qu'un caractère décoratif, uniquement présents pour justifier l'obligation légale.

Le danger d'un tel scénario réside dans les risques de dérégulation qu'il peut entraîner pour l'entreprise : apparition de formes « sauvages » de représentation (coordinations par exemple) et ingouvernabilité en cas de crise sociale grave.

Le modèle tribunicien

Il a été présenté dans la deuxième partie et exprime l'éclatement catégoriel et la montée des corporatismes. Comme je l'ai montré, ce modèle a de beaux jours devant lui. On peut même dire qu'il est aujourd'hui en France le plus couru, particulièrement dans le secteur public et les grandes entreprises bureaucratiques en retard de modernisation.

Son principal danger, on s'en doute, est de rendre l'entreprise ingouvernable. Comment faire émerger un intérêt général lorsque chaque groupe est tenté de voir midi à sa porte ? Le cas d'école est sans doute ici celui des coordinations. Un agrégat d'individus, fédérés provisoirement par une même frustration, et qui ne voient de réponse à leur mal-être que dans la proclama-

tion d'une opposition violente et inconditionnelle, opposition de nature plus souvent émotionnelle que rationnelle.

On notera cependant que ce modèle n'est pas sans faiblesse. Il repose sur une rencontre paradoxale et pour le moins contradictoire dont un syndicat comme SUD fournit sans doute la meilleure illustration. Il s'agit d'un atelage de circonstance entre :

— un groupe énergétique¹³ (ou minorité agissante) composé de gens de bon niveau culturel, fortement idéologisés par l'appartenance à une chapelle politique (le plus souvent de l'ultra-gauche comme Lutte ouvrière, la Ligue communiste, le Parti des travailleurs au sein de FO... et, peut-être demain, le Front National), qui ne poursuivent aucun intérêt personnel en matière d'évolution professionnelle mais entendent bénéficier en revanche des garanties de sécurité matérielle octroyées par la grande entreprise protectrice ;

— de multiples groupes catégoriels aux intérêts souvent divergents et transitoires, mais déstabilisés par les évolutions en cours et qui voient surtout les atteintes immédiates à leurs avantages acquis. Il se peut même que ces catégories se coagulent à un moment donné pour constituer une grande masse d'inquiets... qui n'ont en commun que leur angoisse.

Malgré sa force explosive, il n'est pas certain qu'un tel amalgame soit très stable, ni surtout très productif en longue durée. On commence à s'en apercevoir dans les élections professionnelles (les dernières élections à France Télécom, par exemple) où les nouveaux venus sur ce marché (en l'occurrence SUD) ne progressent plus qu'au détriment de la CGT.

Au-delà de son apparent succès actuel, le modèle tribunicien ne me paraît guère porteur d'avenir et les syndicats qui s'y précipitent aujourd'hui pourraient bien ne se partager qu'un marché déjà saturé et bientôt déclinant.

Le découplage et l'institutionnalisation

Ce scénario s'inscrit également dans un prolongement de la situation actuelle, celle de l'institutionnalisation, dont il pousse jusqu'au bout certaines des tendances.

Ayant cessé d'incarner une communauté ouvrière en train d'éclater, ne sachant comment représenter simultanément des groupes aux intérêts diversifiés, concurrencé par les stratégies d'entreprises dont la gestion du personnel prend directement en compte les aspirations individuelles, redoutant d'être impuissant — à supposer qu'il le veuille et qu'on le laisse faire — à peser

13. Ce concept de groupe énergétique est emprunté au grand économiste François Perroux qui l'a développé dans plusieurs ouvrages, notamment *Masse et classe*. Paris : Casterman, 1972.

efficacement sur les décisions de gestion de l'entreprise, ne mobilisant plus qu'un nombre restreint de militants, le syndicalisme aurait le réalisme d'abandonner un terrain qui ne lui laisse plus guère de chances. Cette stratégie de repli le conduirait à concentrer ses forces sur d'autres cibles où son action aurait davantage de poids et pourrait être reconnue... c'est-à-dire essentiellement au niveau de la branche, du bassin d'emploi, de la société globale.

On en arrive ainsi à une définition du syndicalisme comme « agence sociale »¹⁴. En s'incorporant aux institutions, il assume une indispensable fonction de régulation sociale et revêt un caractère « d'autorité gouvernante ».

Ramené à l'essentiel, ce modèle traduit une sorte de répartition du travail, de séparation des fonctions entre deux niveaux de régulation. D'un côté un syndicalisme qui se consacrera avant tout à participer aux diverses institutions — politiques, sociales, professionnelles, territoriales — où s'élaboreront les règles s'imposant à l'ensemble de la collectivité. De l'autre côté des entreprises, pour peu qu'elles respectent les règles générales, qui auront toute liberté pour choisir les modes de régulation interne qui leur conviennent sans que les syndicats y soient forcément partie prenante.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ce modèle, nous pouvons repérer quelques-unes des conditions pratiques de son efficacité. Pour être en mesure de participer aux diverses instances, il deviendra un syndicalisme de professionnels. Les représentants syndicaux devront posséder une compétence spécialisée souvent de haut niveau. Devant exercer un véritable métier, il est inévitable que ce soient des permanents à temps plein. Cette évolution aura pour conséquence probable le passage d'un syndicalisme d'adhérents à un syndicalisme d'électeurs, à l'instar des partis politiques. Et cela posera aussi le problème du financement de ce syndicalisme. De même que l'on subventionne déjà les campagnes électorales des partis politiques et que l'on rémunère leurs élus, ainsi va-t-on inévitablement vers un financement public et officiel des activités syndicales. Les permanents syndicaux auront dès lors un véritable statut de « fonctionnaires du social ».

Ce scénario, comme les précédents, n'est pas sans présenter un certain nombre d'inconvénients et de risques. Le découplage qui fait la force du modèle est aussi la source de ses faiblesses.

Le premier danger est la coupure qui s'instaurera entre base et sommet, entre le terrain et les appareils. En fondant sa légitimité sur le professionnalisme de son organisation et la sanction que lui apporteront ses électeurs, le syndicalisme renonce à représenter des communautés concrètes et perd sa base sociologique. Mais, ce faisant, il court le risque de perdre en même temps ce qui était la source de son pouvoir.

14. ROSANVALLON Pierre. *La question syndicale*. *Op. cit.*

Le second danger est que l'électoratisme devenu dominant n'exerce ses ravages. On sait assez que le souci d'obtenir des voix peut conduire à se faire l'écho de n'importe quelle revendication. La division syndicale, qui n'aurait alors aucune raison de disparaître, exacerberait les rivalités pour se concilier les faveurs de telle ou telle catégorie. Le fait que le syndicalisme ait renoncé à s'impliquer dans la gestion de l'entreprise le dispenserait d'adopter un comportement responsable et on retrouverait alors tous les inconvénients du modèle tribunicien.

Le tout entreprise

À l'inverse du précédent, ce scénario place les entreprises au cœur du système de régulation sociale et ne laisse aux institutions nationales comme aux niveaux de négociation intermédiaires, qu'une place minimale. Dans la logique de cette configuration, le syndicalisme devient avant tout un syndicalisme d'entreprise.

Pour visualiser cet état futur, il suffit, comme précédemment, de pousser à l'extrême certaines des tendances déjà observables. Ce que l'on appelle le modèle japonais donne un exemple concret d'un système qui pourrait se généraliser. Mais on peut aussi s'inspirer du mode de relations sociales qui caractérise, dans le cadre de la co-gestion, certaines grandes firmes allemandes comme Volkswagen. Ce syndicalisme d'entreprise partagerait avec la direction des valeurs communes, il rechercherait avec elle la prospérité de la firme, perçue comme la condition essentielle du progrès social interne, il adhérerait à ses objectifs stratégiques et contribuerait à leur réalisation. En contrepartie, pour assumer son rôle de défense des intérêts des salariés, il conduirait des négociations non conflictuelles visant à partager de façon optimale aussi bien les coûts à supporter que les fruits d'une éventuelle expansion.

Très différent de la tradition « luttiste » française, ce modèle de relations sociales mettra à la fois l'accent sur le niveau local (l'entreprise) de la négociation et la recherche du partenariat. Les structures professionnelles et nationales du syndicalisme n'y auront qu'une importance réduite. De même, le pluralisme syndical, nourri jusqu'à présent de la diversité des options idéologiques et politiques, n'aura plus guère de raison d'être au niveau de l'entreprise. Et on peut s'attendre à une forte pression des dirigeants patronaux pour n'avoir en face d'eux qu'un seul interlocuteur représentatif (système d'*union-shop* comme aux États-Unis ou au Japon). Dans ce contexte, le financement du syndicalisme ne devrait plus poser de problèmes. Il aura de nombreux cotisants, il ne sera plus obligé de verser une partie de ses cotisations à une confédération, il bénéficiera, en outre, des moyens matériels que l'entreprise mettra sans réserve à sa disposition. Disparaîtra également le lancinant

problème du recrutement des militants. La prise de responsabilité syndicale n'apparaîtra plus comme un handicap pour la carrière des militants puisque leur activité sera reconnue comme profitable pour l'entreprise. On considérera même qu'elle est susceptible de développer leur compétence et l'on verra se généraliser les clauses de garantie de carrière qui figurent déjà dans certains accords d'entreprise. Il pourra arriver, comme au Japon, que d'anciens syndicalistes deviennent membres à part entière des instances de direction de l'entreprise.

Pour qu'un tel scénario se réalise, il suffit que l'entreprise (essentiellement la grande) devienne pour nombre de salariés le nouveau point de repère, le seul moyen d'acquérir une identité forte et valorisante. Dans une économie mondialisée, marquée par l'incertitude, l'entreprise peut s'affirmer comme un foyer de production identitaire venant se substituer aux formes traditionnelles d'appartenance (métier, classe, parti,...). Elle est alors perçue comme une sorte de capital commun dont il faut assurer la survie dans l'intérêt de tous. Tous se sentent dès lors concernés par des décisions stratégiques qui vont commander leur avenir personnel et réclament qu'elles ne se prennent pas sans eux. La présence des salariés dans les instances gestionnaires témoignent bien qu'ils ont pris conscience qu'il s'agissait là d'un enjeu central. Ce phénomène se trouve renforcé par le développement des pratiques participatives et des formes collectives de rémunération complémentaire liées au résultat, intéressement par exemple. Ces pratiques participatives permettent aux salariés de rechercher, à tous les niveaux, les compromis intégrant leurs objectifs personnels à ceux de la firme.

La séduction exercée par ce modèle qui semble en mesure d'assurer une régulation efficace au sein des entreprises ne doit pas empêcher de s'interroger sur ses limites. En premier lieu, il n'est pas évident que dans un univers socioculturel où l'individualisme devient de plus en plus la valeur prédominante, les individus acceptent de se laisser intégrer par l'entreprise assistée du syndicat. Le second risque est que cette focalisation des dirigeants, comme des salariés, sur les seuls intérêts d'une entreprise particulière leur interdise de prendre en compte ce qui pourrait être un intérêt général. De même que les syndicats corporatistes d'aujourd'hui s'arc-boutent sur la défense des droits acquis par telle ou telle catégorie de travailleurs sans se soucier des conséquences que cela entraîne pour les autres, on verrait l'ensemble des membres de l'entreprise faire corps pour défendre leurs intérêts contre toute menace extérieure. Nous en voyons déjà l'illustration quand le personnel permanent d'une entreprise refuse que les avantages dont il bénéficie soient étendus aux intérimaires qu'elle emploie ou aux salariés des entreprises sous-traitantes qui travaillent pourtant sur le même site.

Le danger de ce dévoiement corporatiste est d'accroître les disparités sociales au sein du salariat et d'en rendre de plus en plus difficile la régula-

tion globale. L'exemple japonais n'est guère rassurant sur ce point. Le syndicalisme y est fort et reconnu dans les grandes entreprises qui n'emploient que 30 % des salariés. Il est quasiment absent des moyennes et petites entreprises où travaillent les autres 70 %. Les premiers bénéficient de l'emploi à vie et d'un haut niveau de rémunération. Les seconds supportent à l'inverse des conditions de travail échappant à tout contrôle et n'ont qu'une médiocre protection sociale.

La société post-salariale

Le scénario précédent n'envisageait pas que les entreprises changent fondamentalement de forme ou de structure. Prolongeant l'évolution passée, il les voyait, au contraire, croître en puissance et en dimension jusqu'à devenir les entités centrales de la société future. Or nombre d'auteurs¹⁵ suggèrent d'adopter désormais une hypothèse résolument inverse. Ils annoncent l'éclatement des grands ensembles d'aujourd'hui au profit d'organisations légères et flexibles faisant travailler en réseau une diversité de partenaires autonomes. Ils en concluent du même coup à la disparition progressive de la relation salariale classique. La notion même de relations sociales s'en trouverait radicalement bouleversée et la régulation serait à réinventer. Ce scénario est, lui aussi, suffisamment vraisemblable pour que nous en esquissons les principales caractéristiques et nous interrogeons sur ses conséquences.

Alors que l'objectif majeur que se donnent aujourd'hui tous nos pays est de permettre à chacun d'accéder à un emploi salarié, on a de la peine à imaginer que le salariat puisse cesser d'être la forme dominante de l'activité. Et pourtant, telle est bien l'hypothèse postulée par ce scénario. Abandonnant le statut de salarié, chacun y devient « entrepreneur de soi » selon l'expression de Bob Aubrey¹⁶. La relation de travail devient ainsi une relation inter-entreprises et le droit commercial se substitue peu à peu au code du travail.

Il n'est que trop facile de comprendre que les modes traditionnels qui assuraient la régulation sociale de l'entreprise risquent de perdre très vite toute efficacité dans la configuration qui vient d'être présentée. C'est vrai d'abord du rôle dévolu à la hiérarchie (elle perd ici toute existence). La régulation culturelle qui empruntait le canal médiatique ne s'en trouve pas moins menacée. De même les démarches participatives organisées et pilotées à partir du centre.

Quant à la régulation sociale par l'intermédiaire du syndicalisme, elle se heurte à une atomisation de la population active qui atteint ici son apogée.

15. BRIDGES William. *Jobshift*. Addison Wesley, 1994.

16. AUBREY Bob. *Le travail après la crise*. Paris : Interéditions, 1994.

Et pourtant, cette atomisation risque de faire resurgir des besoins jusqu'alors masqués dans les formes antérieures et plus contraignantes d'organisation. En devenant des entrepreneurs, les individus échangent la solitude contre l'ancienne solidarité salariale. Pour assurer la survie de leur entreprise personnelle, ils peuvent être contraints d'accepter des contrats léonins et de subir une « exploitation » bien pire que celle du salarié d'hier. Ils risquent de connaître l'insécurité sous bien des formes : de quelle protection sociale bénéficieront-ils face à la maladie ou à l'arrêt de travail ? Comment financeront-ils leur retraite ? Où trouveront-ils les ressources pour investir dans leur formation ou l'acquisition d'un équipement personnel ? Autant de questions qui ne peuvent être réglées par des individus isolés et ne trouveront de réponse que si une régulation collective se met en place.

De façon paradoxale, ces exigences sont susceptibles de provoquer un retour du syndicalisme à ses sources les plus anciennes. Le syndicalisme qui émergera dans la société post-salariale, au lieu de s'orienter vers une institutionnalisation l'assimilant à une autorité gouvernante ou vers une intégration à l'entreprise, peut retrouver deux de ses bases d'origine :

— Sa **base professionnelle**, en prenant en charge les intérêts des individus exerçant une même profession. Tendant à se rapprocher de la formule des « Associations professionnelles », ce syndicalisme aura pour tâche principale de négocier avec les associations d'employeurs (ou plutôt de donneurs d'ordre) les « cahiers des charges » obligatoires, les critères de qualification et de compétence requis, le type de formation exigé, le niveau de rémunération correspondant, etc.

— Sa **base géographique** en créant de nouvelles unions locales œcuméniques qui regrouperont sans distinction tous ceux qui travaillent sur un même site ou dans une même région. Ces « bourses du travail » d'un nouveau type auront pour principale tâche de fournir aux individus des informations sur le marché du travail (banques de données), d'apporter des moyens en formation pour développer l'employabilité, d'assister les individus lors de la négociation de leur contrat ou en cas de contentieux, d'organiser des échanges en facilitant la rencontre d'individus menacés d'isolement.

Comme les précédents, ce scénario n'est pas sans soulever un certain nombre d'interrogations. La première tient au fait que, à la différence des cas précédents où nous pouvions nous faire une idée assez claire de la configuration retenue, nous sommes beaucoup plus dans le flou sur l'organisation en réseau. La seconde est due à notre incertitude sur le comportement des individus. Combien y en aura-t-il qui seront suffisamment équipés pour affronter les risques de l'entreprise de soi ? Nous retrouverions alors une société duale où, à côté d'une élite d'entrepreneurs performants, une fraction croissante de la population serait laissée pour compte et poussée à des comportements asociaux.

Un pari raisonné en faveur des modèles coopératifs

Si nous essayons de croiser la projection sur les scénarios du futur avec le diagnostic porté dans la deuxième partie, relatif au positionnement de chaque organisation syndicale, on aboutit aux constatations suivantes :

— Aucun des scénarios présentés n'est pleinement satisfaisant. Chacun comporte des inconvénients et des faiblesses.

— Ceux qui mettent l'accent sur la coopération plus que sur le conflit (les deux derniers notamment) semblent cependant mieux à même de résister à la crise et de s'imposer.

— L'avenir se présente comme très ouvert. Selon la diversité des situations et des entreprises, on risque d'avoir coexistence de plusieurs modèles.

Les marges de liberté sont donc relativement larges. Néanmoins, on sent bien que la tendance va plutôt dans le sens du renforcement des modèles coopératifs, aujourd'hui minoritaires en France par rapport au bon vieux modèle « luttiste » qui prévaut encore dans l'imaginaire des syndicats et même de beaucoup de salariés.

Il est clair que cette analyse remet fortement en cause les rôles sociaux traditionnels, chaque syndicat étant conduit à s'interroger sur son identité culturelle, ses objectifs, sa stratégie... en prenant au besoin ses distances par rapport à sa propre histoire. L'évolution du système français des relations sociales, et partant des syndicats, me semble donc très probable. Des événements de longue durée, dont certains extérieurs à l'espace français, conspirent même à la rendre inéluctable :

— *La construction, lente mais irréversible, de l'Europe sociale* constitue sans aucun doute aujourd'hui un des plus importants facteurs de déstabilisation du modèle français. Que ce soit directement au travers de l'harmonisation des législations nationales, par les expérimentations déjà engagées par les firmes européennes (comités d'entreprise européens par exemple), par l'influence de la CES (Confédération européenne des syndicats) au sein de laquelle les syndicats de l'Europe du Nord (allemand en particulier) jouent du fait de leur poids un rôle déterminant, une sorte de modèle européen des relations sociales se dessine peu à peu. Et ce modèle ressemble étrangement au *modèle rhénan*, c'est-à-dire à un syndicalisme partenarial incluant une bonne dose de services,

— *La modernisation des entreprises sous l'effet de la mondialisation*. Cette modernisation, à l'origine souvent technique et organisationnelle, ne peut se permettre d'ignorer durablement les rapports sociaux. L'impression prévaut aujourd'hui d'une dictature de la finance, et sans doute est-ce en partie vrai. Mais ne faudra-t-il pas réintroduire bientôt dans la décision managériale, et

pour de simples considérations d'efficacité, la dimension des hommes en particulier dans les activités à haute valeur ajoutée où la place de l'intelligence humaine est déterminante ?

— *La conception d'une autre approche de la régulation des rapports sociaux*, plus colorée de négociation, de coopération et à base de jeux à somme positive, se développe au sein de l'opinion publique des pays riches. C'est également le cas en France où les derniers sondages sont révélateurs de cette tendance. Cette conception correspond mieux à la sensibilité des catégories socioprofessionnelles émergentes et aux nouvelles générations.

La modernisation des relations sociales « à la française » devra donc s'opérer de gré ou de force et il faudra bien que les dirigeants politiques et économiques finissent par en tirer les conséquences. Ils ne pourront pas faire éternellement l'économie d'un choix stratégique à long terme. Et dans ce choix, il importera de ne pas se tromper de partenaires.

abonnez -vous :

Abonnement France
6 numéros - 1an 180 F

Abonnement CEE
6 numéros - 1an 220 F

Abonnement Etranger
hors CEE
6 numéros - 1an 240 F

À découper et adresser à :

Ligue des droits de l'homme
27 rue Jean Dolent
75014 Paris

Paiement par chèque libellé
à l'ordre de la LDH.

Je m'abonne à la revue
HOMMES ET LIBERTÉS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone (facultatif) : _____


1898 Centenaire

**Ligue des droits
de l'homme**

Une mémoire pour l'avenir

**HOMMES
LIBERTÉS**

Créé en 1977,
s'adresse à tous
ceux qui veulent
s'informer, réfléchir
et agir avec la LDH.
Chaque trimestre
paraît un numéro
de HOMMES ET
LIBERTÉS.
À ces quatre
numéros s'ajoutent
deux numéros
spéciaux.



Conception graphique: Arline Kikner

Pour une culture politique du temps

Quel dialogue entre passé, présent, avenir ?

Jean Chesneaux ¹

Jean Chesneaux montre ici combien la distinction entre présent, passé et futur — ou la tripartition du temps — est légitimement fondée en raison de la nature toute différente de ces trois instances (ek-stases), combien en particulier le passé et le futur sont essentiels pour conférer un sens au présent, nous permettre d'assurer pleinement notre responsabilité vis-à-vis d'un avenir qui demeure, pour l'essentiel, à construire.

Il dénonce le primat aujourd'hui accordé au présent (le présentéisme) qui, en reniant son rôle de trait d'union entre la mémoire et le projet, conduit au non-sens, le prive de son attribut essentiel, celui d'être le moment privilégié où s'exprime la volonté des hommes et des sociétés.

Alors que « tout conspire pour tenter de casser le sablier du temps », Jean Chesneaux nous invite à « habiter le temps » dans ses trois dimensions, chacune éclairant l'autre et concourant à la « culture politique du temps » qui, seule, nous permet d'échapper à son esclavage.

H.J.

Inscrites dans la durée du temps comme instance première de leur être, la condition humaine et la conscience humaine de cette condition se réalisent de ce fait dans la relation fondatrice à leur présent, à leur passé, à leur futur. Et cette tripartition, il faut le noter d'emblée, se révèle profondément originale

1. Ce texte, ici légèrement révisé, a été présenté en février 1998 à une session que le Centre Thomas More de l'Arbresle a consacrée aux problèmes du temps.

par rapport à la tripartition de l'espace ; elle est une utile mise en garde, envers les facilités d'un certain discours scientiste sur le « continuum spatio-temporel ». Si fascinante que soit l'apparente symétrie entre ces deux groupes de trois termes, tout sépare en effet les trois dimensions de notre espace sensible, largeur, hauteur et profondeur (on laisse ici de côté les espaces théorisés à $3 + X$ dimensions), et d'autre part les trois « dimensions » (ou les « moments » ou encore les « ek-stases », terme plus technique) du temps humain, soit présent, passé et futur. Les trois premières sont plates et neutres, interchangeables entre elles à ce titre et surtout réversibles. Alors que la relation entre présent, passé et futur n'existe que dans la position spécifique et inamovible de chacun de ces termes par rapport aux deux autres, et surtout dans la *conscience* que nous en avons. Présent, passé et avenir forment le socle même de ce que Julius T. Fraser, le grand philosophe du temps, appelle notre « noo-temporalité »².

Le présent ne peut en effet s'intercaler entre le passé et futur que par un effort délibéré de notre esprit. Ce tiers terme est propre au temps humain, alors que la « flèche du temps » sur laquelle insiste I. Prigogine se déplace seulement de l'avant à l'après, selon le mouvement propre au temps de la physique, de la biologie, de l'astronomie.

Le présent comme tiers-terme temporel, du fait même qu'il est chargé de mental, présente en effet une propriété remarquable : bravant le flux objectivement irréversible du temps, il peut se reporter en esprit — mais seulement en esprit, sauf dans la science-fiction — à la fois en direction du futur que nous ne connaissons pourtant que dans son principe, dans son « à-venir », et en direction du passé dont par contre nous avons l'expérience soit personnelle soit culturelle et dont nous savons qu'il ne reviendra jamais. C'est la place très originale occupée par le présent entre passé et futur, qui permet à la noo-temporalité de se déployer dans ces deux directions — donnée majeure qui vaut à la fois pour notre être-en-société et pour notre moi le plus intime. Tels sont les deux termes solidaires, bidirectionnalité du temps pensé et centralité du présent, autour desquels peut se construire une *culture politique du temps* — laquelle exige d'abord un examen attentif des trois ek-stases et de leurs relations complexes.

*La tripartition du temps : passé, futur, présent*³

Le passé semble la plus « temporelle » des trois instances du temps, celle qui s'identifie tel un dépôt sédimentaire au mouvement même du temps qui « passe ». Il est révolu, déjà réalisé, il nous échappe à jamais.

2. FRASER Julius T. *Time, the Familiar Stranger*. Amherst (Mass.), 1978.

3. Les intertitres sont de la rédaction NDLR.

Mais de ce fait, il reste la seule référence objectivement accessible à laquelle peut s'accrocher notre conscience de la durée du temps. Tel est le fondement théorique, dans les sociétés dites traditionnelles, du pouvoir moral que détiennent les gens âgés, les textes écrits, les obligations coutumières, bref tout ce qui réalise la présence visible du passé dans la vie sociale. Le poids des ans passe pour un fardeau, il est aussi un acquis lequel « pèse » de toute son autorité.

Le primat du futur est de nature toute différente puisqu'il ouvre l'horizon et fonde donc le temps comme *devenir*. C'est le seul des trois ek-stases du temps à disposer d'une double appellation : à la fois conjugaison « future » de l'être (verbe latin) et attente de l'à-venir. Il est paradoxalement, dit le psychiatre Eugène Minkovski, « le plus stable des points cardinaux du temps, un horizon fait d'étendue, de puissance, de grandeur, et pas seulement une ligne droite qui s'allongerait devant nous »⁴. Le futur est donc par excellence la figure du temps politique, celle où s'inscrit notre capacité d'anticipation et surtout notre responsabilité. Qu'il suffise ici de renvoyer au riche inventaire d'Ernst Bloch sur la force mobilisatrice du « non-encore-advénu »⁵.

Le présent va nous retenir plus longuement ; car il est le temps de l'initiative dit Paul Ricœur, de la *praxis* active. La portée de la définition qu'en donne le linguiste Benveniste, un temps « axial et générateur », dépasse infiniment le champ grammatical des temps verbaux. Le présent, c'est la présence au monde. C'est le point nodal du sablier, ce modeste objet à haute valeur philosophique ajoutée. Il est bien le *Gegenwart* de la langue allemande, ce contre quoi (*gegen*) nous nous heurtons. Les auteurs les plus divers se rencontrent pour souligner par des métaphores puissantes cette centralité du présent : la « mèche qui fait exploser le temps » selon Walter Benjamin, le « point de passée du temps » dit Charles Péguy, la « brèche dans le temps » d'après Hannah Arendt⁶.

Mais le présent, si fortes que soient ses potentialités, a pu être interprété dans des sens très opposés. Certains semblent se dérober devant lui, comme intimidés. Ils tendent à le dévaloriser, à n'y voir qu'une sorte d'atome temporel à peine perceptible et si insaisissable, disait au III^e siècle le rhéteur Censorinus, qu'il « ne possède aucune longueur propre et paraît se réduire à la conjonction du passé et de l'avenir »⁷. On sait que Saint Augustin insistait lui aussi sur cette fugacité transitoire du présent, lieu de l'impuissance des hommes quand ils sont laissés à eux-mêmes, signe en négatif du primat de la

4. MINKOVSKI Eugène. *Le temps vécu*. Paris : PUF, 1995.

5. BLOCH Ernst. *Le Principe-espérance*. Paris : Gallimard, 3 vol., 1976-1978.

6. CHESNEAUX Jean. *Habiter le temps, présent, passé, avenir, un dialogue politique*. Paris : Bayard, 1996.

7. Cité par Norbert ÉLIAS. *Du temps*. Paris : Fayard, 1996.

Cité de Dieu et de sa temporalité éminente⁸. Ce pessimisme augustinien envers le présent, qui ne peut que glisser furtivement du futur dans le passé, a laissé une bien longue postérité. « Qu'est-ce que le présent », dit Marc Bloch dont le métier d'historien préférerait camper à distance.

« Dans l'infini de la durée, un point minuscule et qui sans cesse se dérobe ; un instant qui meurt aussitôt né »⁹.

Ainsi défini, le présent n'offre guère de place à la responsabilité active — fut-ce celle de Bloch délaissant le savoir historique pour la vie périlleuse du résistant. S'il faut définir les assises temporelles de notre agir ensemble, c'est plutôt vers une toute autre tradition de l'Antiquité qu'il faut nous tourner, à savoir la temporalité des stoïciens. Leur vision d'un présent « duratif » est bien plus stimulante, plus féconde que l'atome fugace de la tradition augustinienne ; c'est le moment où l'homme prend son temps pour se réaliser lui-même sous son entière responsabilité. C'est aussi un champ d'effectuation, vers lequel convergent les temps multiples qui traversent la condition humaine : *omnium temporum in unum collatio*, dit la maxime stoïcienne. Ce qui conduit directement au présent comme « palier », formule de W. Benjamin, comme « plateau » dit Minkovski, « où on se sent à l'aise et qui est bien plus qu'une tranche de temps mesurable ».

La pratique sociale — référence précieuse — contribue ainsi à dégager la singularité de chacun des trois ek-stases du temps, leur profil propre. Mais le même fil conducteur conduit aussi à souligner l'unité fondatrice du présent, du passé et du futur, leur indivisibilité, leur « co-originarité » (*Gleichursprünglichkeit*) dit Heidegger envers qui, selon l'expression d'Emmanuel Levinas, nous contractons ainsi une dette dont nous devons nous excuser.

C'est en effet dans la relation réciproque et conjointe, dans le jeu de tension permanent entre présent, passé et futur, que se réalise l'être profond, celui des personnes comme des sociétés. Chacun, quel que soit son âge, ne peut vivre authentiquement son présent et s'y épanouir, qu'en gardant à la fois à l'esprit — on retrouve ici la bi-directionnalité — le chemin qu'il a parcouru dans le passé, et les plans qu'il forme pour son avenir. Les projets futurs qu'envisagent eux aussi les gens âgés n'ont rien de dérisoire, ils leur sont nécessaires pour affirmer ainsi leur volonté de continuer à *être*. « Un octogénaire plantait », dit le fabuliste, certes à l'intention des arrière-neveux qui lui devraient cet ombrage. À l'inverse, les psychosociologues ont souligné que les exclus, ceux qui sont rejetés dans la grande précarité, cessent de

8. Le livre XI des *Confessions* de Saint-Augustin est un texte classique sur le temps. L'évêque y mentionne certes l'éventualité qu'existe à la fois « un présent des choses passées, un présent des choses présentes et un présent des choses futures ». Mais ce passage très souvent cité ne suffit pas, selon nous, à effacer son dédain du présent comme fugace et transitoire.

9. BLOCH Marc. *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*. Paris : Armand Colin, 1991.

penser où à leur passé, où à leur avenir — perspectives qui leur seraient doublement insupportables.

Les sociétés, quant à elles, se réalisent également dans l'unité foncière et « co-originare » entre les trois instances du temps. La ville, a expliqué l'urbaniste Paul Chemetov¹⁰, est « une formation de temps long » dont le développement équilibré requiert à la fois de respecter la continuité de son passé, et d'élaborer des projets échelonnés dans l'avenir ; une continuité, un échelonnement contre lesquels s'acharnait l'école de Le Corbusier et sa vision d'une ville sortie en bloc du néant, donc hors-temps, extemporanée. Dans le même esprit, l'évocation par Emmanuel Terray des mémoires entrecroisées de Berlin souligne à quel point « mémoire et avenir, passé et futur y sont indissociables »¹¹.

La conscience de la classe ouvrière, selon Gérard Noiriel¹², se nourrit elle aussi de la référence conjointe et indivisible au présent, au passé, à l'avenir. C'est dans le présent que les travailleurs affrontent les conditions du travail industriel, mais en établissant un parallèle constant avec celles du passé, souvent idéalisées ; et aussi en se projetant vers l'avenir, celui d'une insécurité qu'on redoute, celui des enfants dont on fait tout pour préserver les chances.

Dans le cas de la conscience ouvrière comme dans celui de la ville, la relation fondatrice au temps ne s'enferme donc pas dans le simple agencement séquentiel qui mène du passé au présent et au futur, mais qui n'opère qu'à la surface du temps, « au fil du temps ». La capacité à penser, soit le travail industriel soit le développement urbain, a besoin de se situer dans l'unité éminente entre les trois ek-stases, dans l'accession à « l'être-dans-le-temps ».

À ce niveau de réflexion, il devient donc impossible de s'en tenir au simple parcours mécaniquement linéaire, dont se satisfait la temporalité positiviste et néopositiviste. Cet enchaînement, en lui-même, garantirait qu'un futur, supérieur par définition, succéderait à un présent qui lui-même est en train de briser les chaînes du passé. C'est pourtant de cette séquentialité linéaire que s'inspirait un Condorcet méditant du fond de sa prison sur les « dix étapes » par lesquelles a passé et passera inéluctablement le progrès de l'esprit humain ; ou un Auguste Comte à qui « trois états » semblaient suffisants pour définir le devenir humain ; sinon un Marx analysant la succession non moins mécanique et préordonnée des différents « modes de production ». À eux trois, comme à tant d'autres, l'enchaînement linéaire du passé, du présent et de l'avenir semblait aller de soi.

10. *Le territoire de l'architecte*. Paris : Julliard, 1995.

11. Cette étude d'Emmanuel Terray figure dans le gros cahier que la revue *Terrains* a consacré au thème « Vivre le temps » (n° 29, septembre 1997).

12. *Genèses*, n° 29, décembre 1997 (entretien avec Alban Bensa et Jean Chesneaux).

C'est pourtant dans la « synthèse du successif », a expliqué Norbert Élias, que les hommes peuvent « embrasser d'un même regard » l'ensemble du champ temporel¹³. Les notions de passé, de présent et d'avenir, selon ce sociologue du temps, se différencient radicalement des séries séquentielles primaires, telles les années ou les heures ; car la relation entre ces trois notions (Élias évite le terme heideggérien d'ek-stase) implique une perception conjointe et synthétique « de ce qui s'est produit et de ce qui se produira » grâce à une conceptualisation globale du temps-processus. C'est sur la même perception conjointe qu'insiste Pierre Bourdieu : « la présence du passé au présent rend possible la présence du présent à l'avenir »¹⁴.

Contre le « présentéisme » dominant

La solidarité fondatrice entre présent, passé et avenir est pourtant doublement mise en cause, par le discours postmoderne de « déconstruction » du continuum temporel, comme par l'évolution même de nos mœurs qui s'enferment dans un « présentéisme » étroit.

Tout conspire, pour tenter de « casser le sablier ».

Il faudrait, selon un historien que semblent séduire les thèses des « post-modernes », renoncer à toute cohérence entre un avenir obscurci, barré, « quasi-forclos », un passé de plus en plus opaque et « rendu à son étrangeté », et un présent qui dérive vers l'autonomie aléatoire¹⁵. Le présent se suffirait désormais à lui-même ; « il investit, explique un sociologue, tout l'espace social et se donne comme représentation globale du temps... se substituant ainsi à la profondeur de la durée »¹⁶ (*sic*). Le passé serait devenu une terre étrangère, *a foreign country* dit un auteur anglo-saxon¹⁷, à laquelle on n'accède plus que par les voies mercantiles de *the heritage industry*, ou au prix d'un effort mental presque schizophrène, en nous niant nous-mêmes. Quant au futur, il n'aurait qu'à se conformer docilement aux scénarios et aux projections quantifiées des experts ; c'est lui que frappe d'inanité la déqualification euphorique des « grands récits » chère aux post-modernes, et pas seulement le passé.

Le mouvement même de notre époque, et pas seulement la rhétorique de ses porte-parole, tend ainsi à briser l'unité des figures du temps. Fortement

13. *Op. cit.*

14. BOURDIEU Pierre. *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil, 1997.

15. NORA Pierre, intervention au Colloque de l'institut du Temps présent : « De l'histoire contemporaine au présent historique », Paris, 1993.

16. SUE Roger. *Temps et ordre social*. Paris : PUF, 1995.

17. LÖWENTHAL David. *The Past is a Foreign Country*. Cambridge, 1985.

soutenu par la société de consommation et par le primat de la rentabilité à court terme, un certain présentisme rampant favorise l'éphémère et l'instantané, alors que s'atrophie le sens des perspectives et des durées.

La plume sensible de Bertrand Poirot-Delpech a parfaitement défini « ce qui fait la force tragique de la mort de Coluche : elle l'a frappé dans l'instant absolu de la non-durée. Elle n'a eu qu'à le cueillir, ... coupé de l'avenir comme du passé, *en dehors du temps* »¹⁸. Comme en écho, une équipe de la télévision allemande a relaté le témoignage nostalgique des Inuits du Grand-Nord canadien, rejetés eux aussi en dehors du temps : « notre passé ancestral fondé sur la connaissance des saisons de pêche s'est décomposé, l'avenir est devenu vide et notre présent ne s'identifie plus qu'au bar de la base américaine voisine, aux allocations d'Ottawa et aux traites à payer pour notre électro-ménager »¹⁹. C'est en termes identiques, que le romancier catalan Manuel Vasquez Montalban vitupère le « présent permanent » de ce qu'il appelle *la planète des singes* : « retrouver le passé signifierait imaginer les causes de ce qui nous arrive aujourd'hui, et questionner le futur de façon critique serait remettre en question ce qu'on nous impose comme présent... tout nous dissuade de penser dans la durée du temps, et par exemple de nous demander pourquoi et au terme de quels processus les Marocains vont se noyer dans le détroit de Gibraltar ».

Entre la mort de Coluche étourdi de non-durée, le désarroi des Inuits réduits à une pseudo-temporalité, et l'incapacité des téléspectateurs espagnols à penser dans la durée du temps les noyades des Colonnes d'Hercule, ce sont bien les mêmes inquiétudes qui s'expriment ; la dissociation, la rupture du lien fondateur entre présent, passé et avenir constituent une aliénation, une régression politique.

Le désaveu d'un présentisme qui prétend se suffire à lui-même, il faut le noter, ne contredit en rien le principe de centralité du présent, évoqué un peu plus haut. Ce principe, avons-nous suggéré, ne peut être séparé d'un second principe, celui de la bidirectionalité du temps humain ; on ne vit à fond le présent « axial et générateur » que dans la double relation au passé et au futur. Le présentisme, en revanche, signifie qu'on récuse cette relation bidirectionnelle, qu'on renonce à « habiter le temps » dans sa durée.

Paul Virilio est allé plus loin encore, il met en cause les facilités des technologies de l'électronique, qui assurent une maîtrise quasi absolue de l'instantané, mais aux dépens de la profondeur de champ temporelle. Quand un événement s'inscrit, explique-t-il, dans le « temps réel mondialisé », il se refuse par là-même « le temps nécessaire pour que l'information qu'il sémaphorise se transforme en signification et en sens. Le temps réel mondia-

18. *Le Monde*, 30 décembre 1985.

19. Enquête de la chaîne ARTE, 13 novembre 1994.

lisé défile devant nous comme une bande de Moebius, sans commencement ni fin »²⁰.

À ce stade, les figures fondatrices du temps, présent, passé, avenir, ne risquent pas seulement de se trouver dissociées, mais dissoutes. Tel est le grand problème de temporalité que pose le virtuel, ses hologrammes, ses situations simulées. Tous ces artefacts semblent nous éblouir de leurs potentialités effectivement inouïes au plein sens du terme. Mais ils risquent de donner brutalement congé à toute une série de relations et de contrastes, dont procède notre capacité à nous penser nous-mêmes et à agir avec les autres. Le virtuel déqualifie l'opposition entre le dedans et le dehors, le théorique et le pratique, le réel et l'imaginaire, le moi et le nous, et assurément le complexe temporel que constitue le présent dans sa relation avec le passé et avec l'avenir. Le virtuel risque bel et bien de nous bannir du champ temporel, de dissoudre le temps et nous avec lui, dans le mouvement vide de sens que décrit indéfiniment la bande de Moebius.

Une culture politique du temps

Quand elle examine la relation entre présent, passé et avenir, une culture politique du temps ne peut ni s'en tenir à la séquentialité linéaire du positivisme, un peu à la façon des piquets d'un arpenteur, ni s'abandonner aux dérives post-modernes du présentéisme, de la virtualité et de la non-durée. Elle doit plutôt — risquons ici l'image du trépied « co-originaire » qui unit ces trois moments du temps —, examiner ceux-ci deux à deux.

Passé et futur, tout semble opposer ces termes, qui pourtant définissent solidairement les doubles perspectives vers lesquelles s'ouvre le champ de notre présent. En amont comme en aval du temps, se succèdent le proche, le lointain, sinon l'indéfini.

Notre expérience politique du devenir humain, selon l'heureuse formulation de Reinhard Koselleck, s'inscrit conjointement dans un « champ d'expérience » (*Erfahrungsraum*) du passé, et dans un « horizon d'attente » (*Erwartungshorizont*) du futur²¹. Entre la prétérition, le sens de ce qui « s'est passé », et la futurition, terme vieilli qu'affectionnait Chateaubriand, les échanges sont permanents, les jeux de miroir qui éclairent et élargissent notre être-dans-le-temps. Cette interdépendance intervient, notamment, dans ce que le passé a laissé en projet, dans ce qui est resté à l'état d'espérances inac-

20. Intervention au GREP Midi-Pyrénées, Toulouse, 1994.

21. KOSELLECK Reinhart. *Le futur passé*. Paris : École des hautes études en science sociales, 1996.

complies. Précisément parce qu'elles ont tourné court, ces expériences inachevées conservent intactes leur force potentielle, elles appartiennent à l'avenir et pas seulement au passé. Les espérances inaccomplies des « quarante-huitards » conservèrent ce statut d'« à-venir », longtemps après la défaite des mouvements de 1848.

La relation passé-présent, lue dans ce sens, intéresse au premier chef l'histoire et les historiens, lesquels sont naturellement enclins à se défier du présent, à redouter ses intrusions dans un champ historique auquel ils s'identifient trop facilement. Ne sont-ils pas victimes d'une confusion, d'une amphibologie plus précisément, entre l'histoire comme savoir et l'histoire comme objet d'étude ! Le présent est à la fois le terme indépassable de l'histoire-qui-s'écrit, et le surgissement toujours renouvelé de l'histoire-qui-se-fait. Il y a là le point de départ d'un vaste débat, dans lequel il n'y a pas lieu de s'engager ici. Sauf à mentionner l'appel très radical de Walter Benjamin, à une « révolution copernicienne » qui renverserait la relation entre le présent devenu le point fixe, en tant qu'une « irruption de la conscience éveillée », et l'autrefois qui vient « entrer en constellation » avec lui²².

Lue en sens inverse, la relation présent-passé intéresse en effet tout le corps social, et pas seulement les experts ès-passé. Que valent les « leçons de l'histoire » ? Autant la connaissance du passé est précieuse pour l'analyse d'une situation — ainsi dans l'ex-Yougoslavie — autant elle risque parfois d'occulter ce que le présent contient de qualitativement nouveau, au profit de schémas mentaux devenus caducs. Bismarck, note Paul Valéry, connaissait trop bien l'histoire européenne. Obsédé par le maintien des positions allemandes dans cet espace historique privilégié, il avait cru habile, au Congrès de Berlin de 1878, de détourner vers les conquêtes coloniales la France et l'Angleterre, plaçant ainsi l'Allemagne en position *future* d'infériorité. Il se souciait du lendemain, « mais point d'un lendemain qui ne se fut jamais présenté »²³. Entre Dame Mémoire et Sire Oubli, s'engage ainsi un second débat, directement politique et qui lui aussi nous mènerait loin...

C'est aussi dans son jeu réciproque qu'il faut examiner le troisième couple, présent-futur. La tentation est grande, à partir des moyens immenses dont dispose aujourd'hui la technoscience, de projeter mécaniquement dans l'avenir les lignes de force de celle-ci et ses cadres de pensée. Cette temporalité projective, a expliqué le philosophe G. Hottois, pose en principe la « manipulabilité technoscientifique totale de l'avenir ». Le faux postulat selon lequel « tout ce qui peut être fait doit être fait » aboutit à la vision d'un « futur absolu » dit-il, entièrement programmable et numérisé, saisi tel un matériau

22. *Paris, capitale du XIX^e siècle*. Paris : Cerf, 1997. Sur la « révolution copernicienne » en histoire selon Benjamin, cf. le chap. 7 de notre essai, *Habiter le temps*. *Op. cit.*

23. VALÉRY Paul. *Regards sur le monde actuel*. Paris : Gallimard, 1988.

informatique docile²⁴. Le futur se réduirait à une projection indéfinie du présent. L'espèce humaine, commente de son côté Jean-François Lyotard, serait « tirée en avant par le développement systémique du bloc technico-scientifique, sans la moindre capacité de le maîtriser »²⁵. C'est aussi de cette temporalité projective abstraite que procèdent les plans d'ajustement structurel du FMI, qui entendent soumettre à leurs programmes quantifiés pluriannuels toute la dynamique sociale des pays concernés ; mais le social résiste, et ces projections financières doivent être constamment renégociées, révisées, rééchelonnées.

La relation présent-futur ne doit-elle pas être inversée ? Le présent n'a-t-il pas envers l'avenir une « responsabilité » (H. Jonas) aussi impérieuse dans son principe qu'indéterminée dans ses modalités ? C'est dans ce sens que vont les notions de « droits des générations à venir », de « principe de précaution », de « développement durable », qui, à elles seules, mériteraient de longs commentaires. Très riches, très neuves, ces avancées frappent de déchéance à la fois l'optimisme linéaire du vieux positivisme, le scepticisme des postmodernes et les ambitions automandatées de la technoscience et de ses adeptes (au sens qu'avait ce mot au XVIII^e siècle...). On est ici ramené au primat théorique du futur, en tant que figure du devenir temporel et mouvement ouvert du temps. Ainsi, expliquent les juristes, le principe de précaution représente une rupture, par rapport à la traditionnelle obligation de dédommagement du droit romain : ce n'est plus seulement de ses actes passés et de leurs effets présents que doit répondre le maître de la chose en litige, mais de leur impact dans un avenir par définition ouvert et incertain. Tout n'est plus permis...

« *Habiter le temps* »

Bien calé sur le socle ternaire du temps, le dialogue politique peut ainsi s'engager entre présent, passé et avenir. Politique, et plus précisément démocratique. Entre l'expérience du passé, les responsabilités vis-à-vis de l'avenir et les impératifs prioritaires du présent, un arbitrage permanent est nécessaire, un équilibre dont la négociation est peut-être un des attributs éminents de la démocratie. En sens inverse — on se borne ici à le suggérer — c'est peut-être sa relation perverse aux trois ek-stases du temps, qu'il faut mettre en cause quand on analyse la faillite du « socialisme réel ». Enfermés

24. « Futur et technosciences ». *Revue de l'université de Bruxelles*, 1988, tome 1-2.

25. *L'inhumain, causeries sur le temps*. Paris : Galilée, 1988.

dans leur temporalité projective, ces régimes exigeaient du présent qu'il se sacrifie avec abnégation, au service d'un avenir lui-même enfermé dans des schémas communistes dogmatiques ; à ce présent, ils n'offraient en guise de consolation qu'un discours tout aussi réducteur sur le passé, opportunément noirci sinon démonisé.

Habiter le temps

« Habiter le temps » : c'était aussi le titre d'un débat qui s'est tenu au Centre Thomas More en février 1998. Jean Chesneaux, autour duquel se déroulait la rencontre, y a présenté cette communication. D'autres interventions étaient proposées par Paul Virilio sur l'accélération de la réalité, par Jean-Claude Schmitt sur les futurs au moyen Âge, par François Thierry sur le concept de temps dans les romans de Claude Simon.

Au couvent dominicain de la Tourette, construit par Le Corbusier dans les monts du Lyonnais, le Centre Thomas More organise chaque année environ 25 débats largement ouverts, durant le plus souvent deux

jours, sur des questions d'actualité ou sur des sujets de recherche dans le champ des sciences humaines. Une vaste place y est toujours laissée à la discussion, l'ambition étant, non de vulgariser des connaissances acquises, mais de contribuer, entre intervenants et participants, à quelque progrès de la réflexion.

Programme et informations sur demande : Centre Thomas More, La Tourette, Éveux, BP 105, 69210 L'Arbresle. Tél. : 04 74 26 79 71. Fax : 04 74 26 79 99. <muchmore@club-internet.fr>. <<http://perso.club-internet.fr/muchmore>>

La démocratie — ambition toujours fragile, toujours exposée à l'erreur — doit, quant à elle, prendre en compte les exigences politiques propres à chacun des trois ek-stases du temps. Ainsi, une approche démocratique du problème des retraites doit considérer à la fois le déséquilibre futur entre actifs et pensionnés, les charges présentes des cotisations aux fonds de retraite, et le vécu passé des travailleurs, les dures années passées au boulot. L'aménagement du territoire, autre exemple entre cent, met en regard la relation historisée au patrimoine naturel (ainsi une forêt), le souci de préserver celui-ci dans l'avenir, et les priorités pratiques du présent — ainsi une autoroute. Autant d'arbitrages intertemporels toujours imparfaits, toujours nécessaires !

Vichy, négation de la démocratie, présente une intéressante contre-épreuve. Au-delà de sa collaboration avec l'occupant, de son idéologie maréchaliste, de sa haine des juifs, des maçons, des communistes, ce régime entendait « mettre le cours même de l'histoire entre parenthèses »²⁶. En

26. ROUSSO Henry, CONAN Éric. *Vichy, un passé qui ne passe pas*. Paris : Fayard, 1994.

amont, ses invectives contre le Front populaire dispensaient de révéler la continuité temporelle d'un « projet de société », que cultivait depuis des décennies une certaine droite autoritaire. Dans l'immédiat, tout était fait pour enfermer les Français dans un champ temporel irréel et factice, en feignant d'ignorer les enjeux réels de ce conflit planétaire. Quant à l'avenir, mis à part quelques propos très généraux sur la construction d'une nouvelle Europe, le discours hors-temps de Vichy ne proposait strictement rien, et pour cause ! Une éclipse majeure de la démocratie se confondait avec une négation délibérée du mouvement même du temps.

Très loin en apparence de notre horizon politique immédiat, des anthropologues en viennent, de leur côté, à récuser le discours de leurs ancêtres totémiques, un Durckheim, un Mircea Eliade, un Maurice Leenhardt, un Levi-Strauss, qui ont tant insisté sur le temps cyclique et mythique, récurrent, finalement immobile dans lequel s'enfermeraient — et pour leur bien... — les sociétés non occidentales. Une authentique révolution culturelle vient secouer l'anthropologie, appelée désormais à réintégrer l'ensemble des sociétés humaines, les traditionnelles comme les modernes, dans ce que Alban Bensa nomme « le fleuve ininterrompu de la temporalité »²⁷. La relation présent-passé-futur est assurément un des universaux dont a tant besoin notre monde en crise, par delà la saine pluralité des cultures qui toutes, sur un mode ou sur un autre, s'inscrivent dans la durée du temps.

27. Bensa Alban. « Images et usages du temps ». Article introductif du cahier de la revue *Terrains*, dont ce chercheur a eu la responsabilité (voir note 11). Sa critique du temps cyclique, et notamment des thèses structuralistes sur le temps immobile, s'appuie sur une étude très attentive des « grands textes » de l'ethnologie française.

L'avenir de la décentralisation française

Le nouveau clivage « jacobins-girondins »

Jean-Marc Ohnet ¹

La réforme des institutions publiques françaises a la particularité d'être toujours d'actualité et indéfiniment reportée. Jean-Marc Ohnet rappelle ici quels sont les projets en cours sans toutefois accorder beaucoup de crédit à leur adoption prochaine.

Organisateur cependant des « Assises de la décentralisation » qui se sont tenues l'an dernier, il montre qu'un consensus assez large, traversant les clivages politiques traditionnels, semble aujourd'hui s'établir en France sur la nécessité d'une plus grande décentralisation assortie d'une recomposition des institutions locales et régionales (créer un pouvoir d'agglomération, reconnaître le « pays »...).

Mais les jacobins n'ont pas dit leur dernier mot. Et malgré l'influence que peut, en la matière, exercer la construction européenne, le débat ne fait sans doute que commencer, la volonté d'une réforme en profondeur étant souvent inversement proportionnelle aux pouvoirs que ses protagonistes détiennent...

H.J.

Le gouvernement de Lionel Jospin et la « majorité plurielle » auront-ils la volonté — et le courage politique — de rouvrir le chantier de la décentralisation ? Il est, hélas, permis d'en douter. La diversité (et

parfois l'importance) des textes concernant de près ou de loin l'avenir des territoires, qui sont aujourd'hui inscrits sur l'agenda politique (certains déjà votés en première lecture, d'autres encore en

1. Jean-Marc Ohnet est directeur de la revue *Pouvoirs Locaux* (Institut de la Décentralisation) et auteur d'une *Histoire de la décentralisation française*. Paris : Le Livre de Poche, Coll. « Références », 1996.

préparation) ne doivent pas ici faire illusion. Ainsi, on sait que la réforme du cumul des mandats, adoptée par l'Assemblée nationale, a peu de chances d'être votée à l'automne par le Sénat. Le destin législatif des projets de réforme des différents modes de scrutins paraît tout aussi incertain, tant en raison des fortes divergences qui existent au sein de la majorité que de l'hostilité des sénateurs et des présidents de conseils généraux à toute modification des scrutins régional et sénatorial². L'abandon du projet de modification du mode de scrutin pour les élections européennes, début juillet, est évidemment emblématique des difficultés et des oppositions que rencontre le gouvernement. On notera également la « timidité » de certains autres textes, tout aussi indicative des rapports de forces au sein de la majorité — ceux-ci jouant pour l'instant presque systématiquement en faveur des « conservateurs », c'est-à-dire d'un quasi *statu quo*. C'est le cas en particulier du projet de loi de simplification des formules d'intercommunalité, dont on rappellera qu'il avait été initié par Dominique Perben en... 1995 ! D'une part, ce texte ne prévoit, finalement, que de simples « incitations » à la création de « communautés d'agglomérations » (alors qu'il avait été question « d'obligation » pour faire face à la gravité de la crise urbaine) ; d'autre part, il n'intègre pas l'une des préconisations les plus importantes du rapport Sueur sur la Ville : l'instauration d'un « pouvoir d'agglomération » élu au suffrage universel. Cette approche très classique, et pour le moins précautionneuse des réformes locales — qui tranche avec le caractère beaucoup plus ambitieux des

propositions élaborées par le parti socialiste —, renvoie d'abord à une certaine posture du gouvernement et du Premier ministre lui-même, dont la poursuite de la décentralisation n'est pas une priorité et qui ne semble pas avoir lui-même de véritable « sensibilité territoriale ». Mais elle doit être aussi rapportée aux clivages idéologiques et politiques qui existent au sein de la majorité, et, plus largement, à la « tyrannie du *statu quo* » qui, à la fois sous la pression de certains lobbies et de la culture jacobine propre à la haute administration, a empêché jusqu'à présent toute évolution stratégique de l'appareil de l'État et de l'organisation territoriale.

Au-delà des conflits qui ont opposé le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement (dont on connaît les convictions jacobines) au ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Dominique Voynet, on sait que le parti communiste, les Verts, les Radicaux et le Mouvement des citoyens ont, par rapport au parti socialiste — et parfois entre eux —, des positions ou des intérêts opposés — ces mêmes clivages traversant d'ailleurs l'ensemble des formations politiques et le PS lui-même. Qu'il s'agisse du cumul des mandats, des modes de scrutins ou plus généralement de l'évolution du paysage territorial, la position des élus tient en réalité plus souvent à la nature des mandats qu'ils exercent et aux intérêts électoraux des formations politiques auxquelles ils appartiennent qu'à leurs convictions propres, ou au seul souci de l'intérêt général.

S'agissant du gouvernement, on se souvient que le discours de politique générale

2. Cf. « Régions, cumul des mandats... : ces réformes dont on ne veut pas ? » et PORTELLI Hugues. « Les destins possibles du Sénat ». *Pouvoirs locaux* n° 36, mars 1998.

du Premier ministre, à tonalité très « républicaine », était à peu près muet sur la poursuite de la décentralisation, et que plusieurs de ses propos officiels, depuis lors, ont clairement indiqué qu'il n'envisageait en la matière aucun « bouleversement » (ce qui ne veut pas dire une absence de réformes). Tout indique qu'il s'agit là, en fait, d'une approche essentiellement politique : s'il est vrai que l'action gouvernementale, par ailleurs dépendante de l'évolution de la cohabitation, a été jusqu'à présent dominée par des impératifs aussi lourds que l'Europe, l'emploi ou la réforme du code de la nationalité, les enjeux territoriaux sont, en eux-mêmes, considérés comme beaucoup trop cryptés pour le citoyen en attente de réformes plus immédiatement lisibles. La décentralisation ne sera donc concernée qu'en fonction de l'appréciation, nécessairement mouvante, de ces critères (encombrement de l'agenda politique, état de l'opinion, prises de positions du président de la République, rapports de forces au sein de la majorité, etc.). On comprend, dans cette perspective, que la réforme du mode de scrutin régional (votée par le seul parti socialiste à l'Assemblée nationale) était devenue irrésistible après le séisme politique du dernier scrutin régional — où le « non sens » (René Rémond) de la loi électorale régionale a produit tous les effets pervers et toutes les dérives que l'on sait. De même, le cumul des mandats (qui aura de fortes conséquences sur la décentralisation) est une réforme populaire, lisible — donc politique — et qui renvoie, en outre, à un engagement du Premier ministre (ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'elle sera finalement adoptée, ou quelle le sera dans des conditions satisfaisantes). Inversement, la réforme de l'intercommunalité ou de la loi d'aménagement du territoire ne revê-

tent nullement les mêmes caractères, et en particulier la même urgence.

La fin de l'État jacobin ?

Cette situation est d'autant plus paradoxale et dommageable qu'il existe par ailleurs aujourd'hui un fort consensus « trans-partisan » sur la nature et l'amplitude des réformes à engager, et que l'épuisement manifeste du cycle des lois Defferre condamne désormais l'ensemble de la sphère publique — État et décentralisation — à de graves dysfonctionnements.

Si l'on peut parler d'un nouveau « consensus décentralisateur » en cours de formation, traversant l'ensemble des formations politiques, c'est qu'au-delà du diagnostic et des nombreuses propositions qui sont avancées sur les dossiers les plus techniques (contrôles, insécurité juridique dans la gestion locale, fiscalité, contractualisation), c'est bel et bien un nouvel horizon pour la décentralisation française qui est en train de se configurer. Poursuite du transfert des compétences par contractualisation entre l'État et les régions ; renforcement du pôle régional par une véritable réforme du mode de scrutin ; création d'un pouvoir d'agglomération — et, à terme, légitimation démocratique du niveau supra-communal ; volonté de promouvoir le « pays » comme espace fédérateur des politiques locales de développement ; interdiction du cumul entre fonctions exécutives locales et mandat national : il n'était pas évident qu'émerge, fût-ce avec quelques nuances, une telle unanimité sur ces dossiers sensibles, entre des responsables politiques exerçant — ou ayant exercé — des responsabilités parfois éminentes, et dont les cultures et les intérêts politiques ne sont pas les mêmes.

Mais le plus surprenant est que certains de ces élus aillent aujourd'hui jusqu'à pointer la nécessité « historique » de rompre avec le dogme de la théorie juridique centrale et de l'application uniforme de la loi pour ouvrir le champ à des expérimentations et organiser la *diversité des territoires* — jusqu'à soulever la question tabou du transfert d'un pouvoir normatif aux régions³. Si le thème de l'expérimentation est à la mode, il faut bien comprendre en effet que c'est le cœur même de l'État unitaire — sa nature constitutionnelle et son organisation — qui sont ici explicitement remis en cause.

Il importe bien entendu d'accueillir avec toutes les précautions d'usage de telles revendications, souvent portées par des personnalités politiques qui ne sont plus au pouvoir, et qui n'ont évidemment guère milité pour engager des réformes de cet ordre lorsqu'elles y étaient. Il n'en reste pas moins que c'est une véritable ligne de démarcation, renouvelant profondément le vieux clivage jacobins-girondins, qui oppose désormais les partisans d'une évolution *subsidaire* de nos institutions et de nos pratiques politiques (« européens », « régionalistes », partisans du « pays » et d'une intercommunalité fédérative), et les tenants de l'orthodoxie unitariste, attachés aux principes fondateurs de la République « une et indivisible » et à la structure hiérarchique et verticale de l'État. Lors des dernières Assises, organisées à Lyon il y a quelques mois par l'Institut de la Décentralisation, le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre

Chevènement, avait ainsi été contraint d'opposer une fin de non recevoir polie mais ferme, à pratiquement toutes les propositions novatrices exprimées au cours de cette manifestation avec une belle unanimité, de Pierre Méhaignerie à Robert Savy, de Charles Millon à Jean-Pierre Balligand de Daniel Hoeffel et Jean-Paul Alduy à Pierre Joxe, ou de Michel Rocard à Raymond Barre ! Pour J-P. Chevènement, un « État fort » n'est pas contradictoire avec « une décentralisation très large des pouvoirs », mais les collectivités locales « sont dans la République » ; l'État est à la fois « national et territorial » et reste « la colonne vertébrale de notre système républicain ». Autrement dit la décentralisation ne saurait sortir du cadre de « l'administration territoriale de la République », pas plus que celle-ci ne saurait évoluer vers une république régionale, et encore moins fédérale — ce qui est, précisément, le cœur du débat ! On mesure l'importance des reclassements en cours sur ces questions et des nouveaux clivages politiques qui sont en train de se cristalliser, à l'évolution d'un Pierre Joxe, naguère jacobin convaincu et pronostiquant aujourd'hui publiquement la « fin de l'État jacobin »⁴ — dès lors que l'Europe ne peut que *contraindre* la France à faire le deuil de son vieux modèle historique, donc à faire évoluer le cadre de la décentralisation française vers les modèles dominants en Europe, régional et fédéral. Le débat ne fait sans doute que commencer. Il est, bien entendu, de nature éminemment idéologique — et politique.

3. Cf. BENOIT Jean-Marc, BENOIT Philippe, PUCCI Daniel. *La France redécoupée. Enquête sur la quadrature de l'Hexagone*. Paris : Belin, 1998, et l'intervention de Daniel Pucci aux II^e Assises de la décentralisation, à Lyon, le 11 décembre 1997.

4. RÉMOND Bruno. *La fin de l'État jacobin*. Paris : LGDJ, 1998.

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

L'avenir du triangle Syrie-Liban-Israël

Dans le contexte actuel de blocage du processus de paix au Proche-Orient, l'attitude du Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, à l'égard de ses voisins syrien et libanais peut sembler troublante. Il refuse toute inflexion concernant le volet palestinien, mais paraît plus conciliant à l'égard du Liban sud. À défaut d'une paix israélo-palestinienne imminente, peut-on espérer un règlement des différends sur le flanc nord de l'État hébreu ?

Avant toute chose, un bref rappel s'impose. Le processus de paix liant les trois pays est bloqué depuis 1996. Le Liban est au centre de la confrontation israélo-syrienne. Sa zone sud est sous occupation israélienne depuis 1982 et constitue le théâtre des combats qui opposent le Hezbollah (soutenu par Damas) aux soldats juifs. Dans cette relation triangulaire, chacun a ses objectifs quant à l'avenir. Le Liban réclame l'application de la résolution 425 de l'ONU (retrait israélien du Liban sud). La Syrie exige un retrait israélien simultané du plateau du Golan et du sud Liban. Et Israël n'entend quitter aucune de ces régions sans garanties de sécurité crédibles pour sa population sur cette frontière. La Syrie

contrôlant largement la politique extérieure libanaise, l'avenir du trio dépend surtout de Damas et Tel-Aviv. Or, leurs visions divergent sensiblement.

Selon May Chartouni-Dubarry¹, deux scénarios seraient envisageables à moyen terme : celui du *statu quo*, à savoir « ni guerre, ni paix », et celui d'un retrait unilatéral d'Israël du Liban sud. Dans le premier cas, Damas et Tel-Aviv s'en tiendraient à leur position actuelle et s'efforceraient d'éviter toute confrontation militaire. C'est le scénario jugé le plus plausible par ce chercheur.

Pourtant, l'actualité semble pencher davantage en direction du second scénario : celui du retrait unilatéral d'Israël du Liban sud. Les derniers échecs subis par Tsahal dans la région² ont suscité un vif débat, en Israël, quant à l'opportunité du maintien de l'occupation. Toutefois, un retrait du sud Liban ne peut se négocier

1. Chercheur à l'IFRI (Institut français des relations internationales).

2. Échec en termes d'image internationale dans le cas de l'opération « Raisins de la colère » de 1996, et échec intérieur cuisant pour ce qui est de la dernière opération d'envergure de l'armée du Liban sud (près de 15 militaires israéliens tués, plus que du côté du Hezbollah).

avec la Syrie³. Et le Liban a une nouvelle fois rejeté la proposition israélienne de retrait conditionné (estimant que l'application de la résolution de l'ONU ne peut être soumise à conditions). Seule la voie d'un départ unilatéral, *sans contrepartie*, reste alors ouverte.

Selon le journaliste israélien Tsvi Barel, Israël serait prêt à l'entreprendre. Il se contenterait d'un simple accord verbal des dirigeants syrien et libanais garantissant la sécurité de la Galilée. Et ce d'autant que le mouvement de résistance Hezbollah (ayant obtenu gain de cause) se serait déclaré prêt à cesser ses activités terroristes à son encontre. Selon May Chartouni-Dubarry, les avantages d'un tel retrait seraient appréciables. La Syrie perdrait son principal moyen de pression sur Israël (le sud Liban). Et la tutelle qu'elle exerce sur Beyrouth pourrait s'affaiblir, restituant ainsi à l'État libanais une partie de sa souveraineté.

Cependant, il s'agirait là d'un véritable coup de poker, aux conséquences assez imprévisibles. En particulier, toujours selon ce chercheur, cela risquerait de plonger le Liban dans un vide stratégique propice à une reprise des tensions internes. Quant à la Syrie, après un *satisfecit* de façade, elle pourrait soit opter pour l'escalade militaire (avec comme objectif le Golan) ; soit renforcer sa présence dans un Liban non préparé à un retour aux frontières de 1978. C'est cette

3. Si Israël souhaite un retrait négocié du Liban sud, assorti de garanties de sécurité crédibles, c'est avec la Syrie qu'il lui faut traiter, puisque celle-ci contrôle l'essentiel de la politique étrangère et de sécurité libanaise. Or, Damas ne négocierait que sur la base d'un retrait simultané du Liban et du Golan, Golan que Tel-Aviv ne souhaite absolument pas quitter pour le moment.



Territoires occupés

Cisjordanie (5 879 km², dont la zone A autonome depuis 1995), la Bande de Gaza (378 km²), le Golan (1 150 km², annexé en 81).

seconde option qui semble la plus plausible à May Chartouni-Dubarry. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, l'État hébreu paraît peu à même d'atteindre l'objectif fixé, à savoir la sécurité dans la normalisation.

Ceci étant, il semble désormais qu'Israël soit prêt à tenter ce scénario. Contrairement à la vision évoquée ci-dessus, ce pourrait être le geste de relance du proces-

sus de paix israélo-syrien qui fait actuellement défaut. Tel-Aviv se montrant moins exigeante, Damas pourrait assouplir sa position et se rasseoir à la table des négociations. Tout dépendra donc de l'État hébreu. Souhaitons qu'il concrétise rapidement les intentions déjà manifestées. En effet, en cas de retour d'une majorité travailliste en Israël, le volet palestinien aurait priorité et les perspectives de pacification de la partie nord du Proche-Orient seraient de nouveau différées.

Stéphanie Debruyne

Source : CHARTOUNI-DUBARRY May. « Le triangle syro-libano-israélien : scénarios de crise ». In « Le couple syro-libanais dans le processus de paix », sous la direction de May Chartouni-Dubarry, *Les Cahiers de l'IFRI* n° 22, 1998. GEORGE Lucien. « Le Liban refuse l'offre de retrait israélienne ». In *Le Monde*, 3 avril 1998. BAREL Tsvi. « L'accord de retrait du Liban est à portée de main ». In *Courrier International*, n° 389 (16-22 avril 1998).

L'éclatement de la classe moyenne

Marx déniait toute autonomie et spécificité à la classe moyenne, alors que l'Amérique en faisait le moteur de son développement et le creuset de sa production intellectuelle.

La France, cette « Union soviétique qui a réussi », selon la formule de François de Closets¹, va-t-elle donner raison à Marx ? Sa classe moyenne se vide de sa substance, aspirée vers le haut par la nouvelle aristocratie du diplôme, vers le bas par la précarisation de l'emploi des cadres et la paupérisation de la classe moyenne-inférieure, et de tous côtés par la fuite des cerveaux au profit de la City londonienne

ou de la Silicon Valley californienne, où il fait bon s'enrichir et innover.

Le Français moyen se sent menacé : « Les perspectives de déclassement social — c'est-à-dire de se trouver à terme dans une catégorie inférieure à celle du père — sont deux fois plus fortes pour la génération de 1975 que pour ses parents »². À l'inverse, s'accroît la ségrégation par le diplôme, les jeunes d'origine populaire ayant 23 fois moins de chances d'intégrer l'une des quatre plus grandes écoles que les enfants de cadres supérieurs et d'enseignants³.

La classe ouvrière, à son tour se contracte en volume, sous l'effet de la substitution de l'homme par la technologie et des gains de productivité : 27 % des emplois aujourd'hui, contre 40 % dans les années 50. En même temps, elle se replie sur elle-même, tendant à l'autoreproduction : ouvrier spécialisé fils d'ouvrier spécialisé, artisan fils d'artisan⁴. Quant à l'ouvrier non spécialisé, il est rejeté en périphérie, dans le monde menaçant d'un nouveau prolétariat, caractérisé par le temps partiel, la précarité et des salaires proches de l'indemnité de chômage⁵.

2. LAROCHE Martine. *Le Monde*, 23 décembre 1997.

3. GURREY Béatrice. *Le Monde*, 21 novembre 1997. Dans les années 50, les jeunes d'origine populaire représentaient 29 % des élèves de l'X, de l'ENA, de l'ENS et de HEC. Ils ne sont plus que 9 % aujourd'hui.

4. BEZAT Jean-Michel. *Le Monde*, 24 mai 1996.

5. BONNET François, NOUCHI Frank. *Le Monde*, 30 juin 1995. « La société française dans son ensemble, et en particulier la classe moyenne, les ouvriers et les jeunes, vit désormais en état d'instabilité, de précarité. Le cœur même de l'organisation sociale — prédominance du salariat finançant de puissants systèmes de protection sociale — serait aujourd'hui menacé d'asphyxie par la raréfaction de l'emploi, ciment de la cohésion sociale. »

1. CLOSETS François (de). *Le compte à rebours*. Paris : Fayard, 1998.

La société française semble ainsi se différencier en de nouvelles strates :

— une classe possédante mais rarement dirigeante, tendanciellement inorganisée et apatride comme l'est désormais le capital ;

— une nouvelle aristocratie dirigeante mais non possédante, nationaliste, structurée par divers réseaux de solidarité et fortement liée à la fonction publique ;

— une classe moyenne en voie de délabrement ;

— une classe ouvrière en position défensive et refermée sur elle-même ;

— un nouveau prolétariat à l'enseigne de la précarité ;

— une population croissante d'exclus (chômeurs en fin de droits, jeunesse de banlieue hors système, SDF, prisonniers ⁶).

Pierre Bonnaure

6. Aux États-Unis la population carcérale atteint deux millions d'individus. La société enferme ceux qu'elle ne parvient plus à intégrer.

Baisse des contacts sociaux

Une étude de l'INSEE portant sur les conditions de vie des ménages montre qu'en quinze ans (entre 1983 et 1997), la sociabilité des Français a connu une baisse sensible. En effet, la fréquence de leurs relations directes ¹ s'est réduite, que ce soit au travail ou avec leur entourage. Ainsi, les contacts des salariés avec un collègue de travail ont baissé de 12 % sur la période (en 1997, 72 % d'entre eux ont

eu une conversation extra-professionnelle avec au moins un collègue durant la semaine, contre 82 % en 1983). Au-delà des contacts de travail, les relations avec les commerçants et autres prestataires de services sont elles aussi en baisse sensible (-26%) : en 1997, 43 % des individus ont eu une conversation de ce type au cours de la semaine, contre 58 % en 1983. Les relations de parenté et de voisinage sont moins affectées (-7 %), mais les contacts amicaux ont eux baissé de 17 % sur la période (78 % en 1983, ils ne sont plus que 66% à avoir une discussion hebdomadaire avec au moins un ami en 1997).

Malgré les nuances que l'on peut relever selon l'âge des individus (les étudiants ayant davantage de contacts amicaux que les retraités, par exemple), cette baisse de la sociabilité des Français est en partie attribuée par l'INSEE aux évolutions récentes du monde du travail. Parmi les raisons invoquées, on note le développement des contrats de courte durée qui ne favoriseraient pas les relations de travail (rappelons toutefois que ceux-ci ne représentent qu'à peine 5 % de l'emploi salarié, ce qui limite leur impact) ; ainsi que la tendance à l'individualisme (y compris au travail). En outre, le déficit des relations professionnelles influe aussi sur celui des relations amicales puisqu'une amitié sur 5 se forme au travail. Quant à la mobilité géographique (souvent motivée par des raisons professionnelles), elle est l'un des facteurs de la baisse des relations de parenté ; tout comme le chômage qui tend à rendre les individus moins sociables avec leur entourage, selon cette étude.

Quelles qu'en soient les raisons effectives, cette baisse des contacts directs des Français entre eux est un fait. Leur engouement encore limité pour le cyber-

1. Sont entendues comme relations directes toutes les conversations (hors téléphone) de plus de cinq minutes, entretenues avec une personne extérieure au foyer, et sur des sujets autres que professionnels ou de service.

espace ne permet pas de penser qu'ils la compensent par la communication électronique. Sans doute le téléphone est-il devenu leur moyen privilégié de communication comme semble l'illustrer l'actuelle déferlante des portables en France. Ceci dit, si l'utilisation du téléphone et les relations indirectes relativisent partiellement la baisse des contacts directs, elles ne permettent pas d'élargir le cercle des interlocuteurs et risquent même à terme de venir conforter les comportements individualistes.

S. D.

Source : INSEE Première, mars 1998.

Verba manent...

L'invention de l'écriture a permis de conserver la trace des mots. *Verba volant... scripta manent*. Depuis un siècle, l'entrée dans ce qu'il est courant d'appeler la galaxie Marconi a radicalement modifié le statut volatil de la parole qui est à son tour sauvegardée. Mais à la différence de l'écriture, la lecture de la parole enregistrée réclame un décodeur, un magnétophone muni de haut-parleurs. Dans les sociétés contemporaines, l'enregistrement de la parole, réservée aux professionnels il y a encore quelques décennies, est entré dans les pratiques courantes quotidiennes, notamment avec les répondeurs-enregistreurs.

Une technologie réputée difficile, c'est-à-dire posant des problèmes techniques insurmontables, fait actuellement une percée remarquable : la reconnaissance de la parole. Les applications de la reconnaissance de la parole sont nombreuses, des serveurs vocaux aux bornes interactives de renseignements ; les constructeurs américains et japonais mul-

tiplient les investissements dans les programmes de recherches ; les pays du continent européen, s'ils ne sont pas leaders, ont aussi des programmes divers dans ces domaines.

Depuis quelques mois une application particulière est proposée au grand public pour un prix très abordable de moins de 1 000 F, à grand renfort de publicité y compris dans les lieux de grand passage comme le métro : il s'agit de la dictée automatique ou dictée vocale. Celle-ci est proposée dans la plupart des langues occidentales : anglais, américain, allemand, français, espagnol, etc. Le français pose des difficultés particulières en raison de son fort taux d'homonymie, en comparaison d'autres langues ; par exemple : pair, paire, perd, père, pers, ou encore : ou, où, hou, houx, ouh ! Le contexte jouant alors un rôle essentiel. Les mots allemands composés posent à leur tour des difficultés spécifiques.

Moyennant un petit microphone accompagné d'un logiciel fonctionnant sur la plupart des PC actuels (sauf les Macintosh) voilà les utilisateurs invités à parler à leur ordinateur et leurs paroles seront transformées en mots écrits, littéralement transcrits. Il existe plusieurs systèmes, mono- ou multilocuteurs, selon des approches soit globales soit analytiques. Les taux d'erreurs sont encore trop importants, voisins de 2 %, environ une faute toute les deux lignes. Les applications les plus fréquentes s'adressent aux professionnels, comme par exemple le commentaire médical de radiographies, dont le caractère est très répétitif. Des dictionnaires thématiques de mots facilitent la reconnaissance de locutions techniques : dictionnaires médicaux, juridiques, etc., de 40 à 60 000 mots.

L'arrivée sur le marché de cette technologie ne manque pas d'ouvrir sur des horizons inexplorés selon l'usage qu'en feront les utilisateurs. Sans bruit ni fracas, ce logiciel pourrait modifier radicalement les rapports à l'écriture et modifier bien des habitudes professionnelles. Les cadres qui hier ne touchaient pas à un clavier et avaient appris à dicter à leur secrétaire, se sont mis au clavier avec l'arrivée des ordinateurs personnels, tapant leurs textes transformant déjà les métiers du secrétariat. Un nouveau changement se profilerait à l'horizon avec la dictée automatique.

Comme pour toute innovation technologique, ce qui demeure inconnu est l'usage qu'en feront les utilisateurs, qui ont déjà prouvé qu'il savaient inventer des manières inattendues d'utiliser les technologies proposées par les constructeurs.

Si cette technologie sait s'améliorer, devenir fiable et conviviale, avec un taux d'erreurs qui descendrait en dessous de 0,5 %, si la société l'adopte, on peut s'interroger sur les effets qui en découleront dans l'apprentissage de l'écriture d'ici quelques décennies.

En effet s'il suffit de taper sur un clavier ou de parler à son ordinateur pour produire un texte écrit, l'écriture manuelle continuera-t-elle d'être enseignée dans les écoles ? Ce savoir écrire ne sera-t-il pas réservé à quelques graphistes ? Au-delà de cette question matérielle, les pédagogies ne buteront-elles pas sur une limite infranchissable : les humains sauront-ils apprendre à lire sans connaître l'écriture ? Une réflexion approfondie devient d'autant plus urgente que l'offre technologique est là, disponible et accessible à tous.

Anne de Beer

Perspectives brésiliennes

Seul État non asiatique parmi les cinq plus grands pays en développement¹, le Brésil constitue l'un des marchés dits « à fort potentiel » du continent latino-américain. Pays jeune (50 % de la population a moins de 20 ans), il abrite 160 millions de consommateurs dont un tiers dispose d'un pouvoir d'achat de type européen. À quelques mois des élections générales d'octobre 1998, quel est le bilan économique et politique de ce pays, et quelles sont les perspectives envisageables ?

Après le « miracle économique » des années 1960-1970, le Brésil a fait face à une grave crise économique. Elle n'a commencé à se résorber qu'avec l'arrivée du président Henrique Cardoso et la mise en place, en 1994, du plan « Real » (du nom de la nouvelle monnaie brésilienne). Les réformes structurelles ont donc été entreprises plus tard que dans les autres pays latino-américains, mais en évitant certaines de leurs erreurs.

Grâce à ce plan de rigueur, la situation économique s'est aujourd'hui stabilisée. L'inflation a été jugulée et les taux de croissance sont repartis à la hausse (ils sont d'environ 5 % par an). Le processus de privatisation des entreprises publiques a bien avancé et devrait se poursuivre dans les années à venir. Enfin, avec la participation au Mercosur, les barrières douanières ont été démantelées, et le Brésil a intégré les principes de la libéralisation économique.

1. Ces cinq grands pays en développement sont la Chine, la Russie, l'Inde, l'Indonésie et le Brésil. Ils représentent la moitié de la population mondiale et le tiers de l'ensemble des terres cultivables de la planète.

Des lacunes subsistent en matière de déficit budgétaire et de politique fiscale, mais les perspectives de croissance restent bonnes. La Banque mondiale table sur un taux de croissance annuel de 4,6 % en moyenne jusqu'en 2020. Moteur principal du continent latino-américain, le marché brésilien fait partie des bonnes opportunités actuelles pour de nombreux investisseurs. Du moins, c'est ce qu'il ressort des analyses de la Banque mondiale et de grandes entreprises françaises².

Toutefois, si les perspectives économiques sont bonnes, la situation sociale brésilienne est déplorable. Quelque 28 % des Brésiliens ont moins d'un dollar par jour pour vivre et les inégalités de revenus y sont les plus importantes de tout le continent³. La question de l'équité sera sans doute l'un des enjeux majeurs des élections d'octobre. Si H. Cardoso en sort vainqueur, comme le laissent entendre les prévisions actuelles, il lui faudra traiter ce dossier en priorité. Quand les fruits de la croissance ne sont pas redistribués, le risque de révolte n'est pas loin. Les révolutions l'ont prouvé, un économiste aussi libéral que Stephen Roach l'a réaffirmé récemment⁴. Espérons que les compétences de H. Cardoso en matière de prospective

2. Le Brésil est considéré comme une destination des plus rentables pour des entreprises telles que Peugeot, Renault, Valeo, Saint-Gobain, Thomson, Rhône-Poulenc, Danone, etc. (source : B&A Gestion, site Internet).

3. La part des revenus des 20 % les plus riches représente 23 fois celle des 20 % les plus pauvres. Dans les pays industrialisés, ce rapport est de 4 (chiffres de la Banque mondiale).

4. Voir *Vigie Info* n° 25, janvier-mars 1998, p. 22 ; et *Futuribles* n° 231, mai 1998, pp. 91-92.

Population	161 millions
PIB	709,6 milliards \$ (8 ^e rang mondial)
PIB/habitant	4 400 \$ (31 ^e rang)
Population active	72 millions
Taux de chômage	4,6 %
Population vivant avec moins de 2 \$/jour	43,5 %
Source : Banque mondiale.	

l'amèneront à méditer l'avertissement et à prendre les mesures qui s'imposent.

S. D.

Source : Site Internet de la Banque mondiale : *Brazil Overview*, extrait de *Trends in Developing Economies* (1996). Conférence du 25 mai 1998, organisée par la Banque mondiale et le CFEI (COFACE) : « L'intégration du Brésil, de l'Argentine et du Chili à l'économie mondiale ».

L'avenir des forêts cambodgiennes

Depuis des années, les enquêtes d'ONG spécialisées dans les problèmes d'environnement¹ alertent l'opinion sur le désastre écologique qui est en train de se tramer au Cambodge au travers de l'exploitation sauvage des forêts qui constituent la principale ressource naturelle du pays. Cependant, ces enquêtes étaient souvent controversées du fait de leur mise en cause des responsabilités politiques dans l'exploitation clandestine des forêts.

1. Notamment les rapports de Global Witness, association indépendante basée à Londres.

Des résultats en principe indiscutables sont désormais disponibles grâce au travail de quatre équipes² travaillant depuis juillet 1997 pour le gouvernement cambodgien et à sa demande, sur financement de la Banque mondiale. Grâce à un budget de deux millions de dollars et à des moyens scientifiques tels que les photos satellites, un état des lieux objectif de la forêt cambodgienne a été réalisé. Les conclusions des experts sont extrêmement alarmantes et montrent que la gravité de la situation avait été sous-estimée. En résumé, la coupe des grumes dépasse nettement 4 millions de m³ par an soit une quantité de 3 à 4 fois supérieure au chiffre considéré comme « supportable », soit 1 à 1,2 million de m³. La coupe légale avait été fixée à 800 000 m³ et la comparaison en-

tre la superficie des zones où les coupes sont autorisées et celles où les coupes ont réellement lieu (cartes satellites) montre une différence considérable. Les besoins locaux (maisons, clôtures, bateaux) et le bois de chauffage dépassent 4 millions de m³ ce qui signifie qu'au total, ce sont plus de 7 millions de m³ de bois qui sont supprimés de la forêt cambodgienne chaque année. Conséquence : à ce rythme, dans trois à cinq ans, il n'y aura plus de forêts commerciales au Cambodge.

Selon les recommandations formulées par les experts, « la solution au problème de la déforestation n'est pas technique, elle est plutôt politique ». L'avenir des forêts cambodgiennes dépend en effet du gouvernement et de sa capacité à mettre fin au système actuel par

Les forêts denses en Asie du Sud-Est				
	Superficie du pays en millions d'ha	% de forêts denses, années 1940/1950	% de forêts denses, années 1980/1990	% officiel de forêts, années 1980/1990
Asie du Sud-Est	453,7	59 %	35 %	64 %
Cambodge	65,8	49 à 56 %	37 %	59 %
Indonésie	51,2	58 à 63 %	15 %	45 %
Laos	17,7	45 %	38 %	70 %
Malaisie	32,1	60 %	48 %	59 %
Myanmar	32,5	43 %	16 %	59 %
Philippines	33,0	78 %	45 %	65 %
Thaïlande	191,9	64 %	42 %	75 %
Vietnam	29,5	45 %	10 %	50 %

Source : DURAND Frédéric. « Les ressources forestières en Asie du Sud-Est : gestion et enjeux ». In *Revue Mutations asiatiques*, n° 8, mai 1997.

2. White and Case, équipe de juristes américains, Association for Rural Development, équipe américaine chargée de formuler une politique forestière, Fortech, rassemblant des experts australiens de la gestion des forêts et Development Alternative Inc., équipe américaine chargée d'assurer le suivi du bois, de contrôler les trajets et également celui des finances.

lequel l'argent produit par l'exploitation forestière vise avant tout à enrichir une quantité de réseaux informels jusqu'aux plus hauts échelons du système décisionnel. Pour les autorités cambodgiennes, le choix réside donc dans l'exploitation et l'enrichissement immédiats ou bien dans la protection et l'exploitation à long terme de la forêt cambodgienne. Si rien n'arrête le désastre en cours, restera une forêt appauvrie, qui aura perdu toute valeur commerciale, mais aussi les milliers d'espèces végétales qui font actuellement sa richesse exceptionnelle. Gare alors aux feux incontrôlables, comme on en voit au Brésil ou en Indonésie.

Yann Vinh

Source : « Forêts : désastre certain ». In Cambodge nouveau, Phnom-Penh, 16-30 avril 1998.

Rapport Malinvaud

Edmond Malinvaud, économiste de renommée internationale, ancien Directeur général de l'INSEE et ancien professeur au Collège de France, a été chargé par le Premier ministre français de réaliser un rapport, dans le cadre du Conseil d'Analyse Économique, sur le thème des cotisations sociales à la charge des employeurs (CSE). Ce rapport a été présenté au Premier ministre à la mi-juillet, adressé au Parlement début août, et il devrait être prochainement publié par le Conseil d'Analyse Économique. Ce rapport s'intéresse aux effets à moyen terme (10 ans) des réformes envisageables, les effets dynamiques de court terme étant d'une analyse plus complexe et discutable. En résumé, les enseignements de ce rapport sont les suivants :

1. Le transfert de l'assiette des CSE de la masse salariale vers la valeur ajoutée, recommandé par de nombreux intervenants dans le débat mais aussi par le récent rapport Chadelat, ne serait pas une mesure pertinente, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que le coût moyen du travail en France ne paraît pas excessif, comparé à celui observé dans d'autres grands pays industrialisés, et la responsabilité du chômage massif que connaît notre pays ne peut lui être attribué. Les effets emplois à attendre d'un tel transfert seraient faibles, au regard de la complexité de la mise en œuvre d'une telle mesure. Dans une économie aussi ouverte que l'économie française, où la rémunération du capital est dictée par des normes internationales, l'alourdissement du coût du capital induit par un tel transfert pourrait avoir des effets défavorables, difficiles à évaluer, tout particulièrement pour les entreprises innovantes. Ensuite, parce que, si la valeur ajoutée a connu une évolution plus dynamique que la masse salariale entre 1982 et 1990 et semblable depuis, elle pourrait connaître au contraire un dynamisme plus ralenti sur les années à venir. Un tel changement d'assiette serait donc peu opportun.

2. Le déséquilibre sur le marché du travail est particulièrement marqué, sans doute de façon durable, pour les faibles qualifications. Les mesures d'exonérations de charges sociales sur les bas salaires, progressivement amplifiées sur les dernières années, auraient une réelle efficacité pour abaisser le chômage de ces populations. Cependant, cette efficacité ne se manifesterait que progressivement, les substitutions entre facteurs de production (par exemple entre qualifiés et non-qualifiés) induites par des modifications du système de prix (ici les exonéra-

tions de charge sur les peu qualifiés) n'atteignant leur ampleur maximum qu'à moyen terme. Aussi, Edmond Malinvaud recommande de pérenniser ces mesures, en instaurant un véritable barème de CSE dont le taux serait croissant avec le salaire, plutôt qu'en conservant le système des actuelles exonérations qui peut sembler non pérenne aux entreprises. Ainsi, l'abaissement, en début d'année 1998, du seuil de ces exonérations de 1,33 SMIC à 1,3 SMIC aurait certes permis l'économie d'environ 2 milliards de francs aux finances publiques, mais il aurait réduit les effets emplois des exonérations restantes (environ 50 milliards de francs), les entreprises pouvant lire cette modification comme la preuve d'une instabilité de l'intervention publique en ce domaine. Une telle instabilité les découragerait à adapter de façon favorable à l'emploi leur combinaison productive aux modifications du coût relatif du travail qualifié et non qualifié induites par les exonérations.

Le barème pérenne de CSE préconisé par Edmond Malinvaud atténuerait la pente actuelle de la progressivité des CSE, de façon à éviter des pièges aux bas salaires, l'écart entre un franc de plus de salaire net et la hausse correspondante du coût du travail étant d'autant plus important que cette pente est forte. Par ailleurs, il préconise d'étendre cette progressivité, par exemple jusqu'à deux SMIC plutôt que 1,3 SMIC actuellement, afin d'amplifier les effets de la mesure.

3. Enfin le rapport recommande d'explorer d'autres pistes qui pourraient rendre le mode de calcul des CSE plus incitatif pour l'emploi. La modulation, comme aux États-Unis, des CSE à l'assurance chômage en fonction de l'historique des licenciements effectués par l'entreprise,

suivant un principe de bonus-malus comparable à celui des assurances, lui semble constituer une piste à étudier.

Ce rapport étant étant achevé et diffusé, il revient maintenant aux pouvoirs publics d'envisager les suites à lui donner. Nul ne doute que leur inventivité aboutira à de multiples propositions... qui seront peut-être prochainement discutées. Il reste à souhaiter que ces dernières resteront dans la logique de celles préconisées par Edmond Malinvaud, car il paraîtrait curieux qu'un rapport sur la question demandé par le Premier ministre à un économiste aussi éminent n'inspire pas les décisions à venir. Par ailleurs, ces mesures ne pourront ignorer les modifications du profil des charges sociales et du coût relatif entre qualifiés et non-qualifiés éventuellement induites par les décisions à prendre concernant la réduction du temps de travail. Ainsi, l'abattement de cotisations sociales qui prendra le relais des aides proposées dans la Loi Aubry affectera, s'il est forfaitaire, la progressivité du taux des cotisations sociales. Et la protection, souhaitée par le gouvernement, du pouvoir d'achat des SMICARDS dont le temps de travail serait abaissé, affectera (toutes choses égales par ailleurs) le coût relatif du travail qualifié et non qualifié. Les décisions concernant ces deux aspects seront prises au plus tard au moment de la seconde loi concernant la réduction du temps de travail, c'est-à-dire fin 1999. Comme on le voit, le sujet de la réforme des CSE, déjà complexe, est en relation avec celui de la réduction du temps de travail, également complexe... La suite dans l'un des prochains numéros ?

Gilles Cazes

Analyses critiques

GHORRA-GOBIN Cynthia. *Los Angeles, le mythe américain inachevé.* Paris : CNRS Édition, 1997.

La ville européenne est construite autour d'un centre lui-même organisé autour d'une cathédrale et de bâtiments communaux.

La ville américaine répond au rêve de la ville à la campagne du regretté Alphonse Allais. Elle n'a pas de centre et s'organise en fonction des réseaux de communication. Los Angeles est le type le plus affirmé de ce style urbain de « ville de maisons ».

L'auteur s'attache dans son étude à en décrire la croissance, le fonctionnement, avec l'intention de démontrer que la ville centrée avec des espaces publics importants est plus efficace pour intégrer de gens divers dans une communauté.

La Californie du Sud est une région « volontaire ». Los Angeles, comme toute la contrée, est née d'une immigration intérieure d'Américains non seulement à la recherche d'une réussite économique mais plus encore d'un mode de vie différent de celui des villes de la côte Est.

Ils ont pour cela tiré parti d'une pluralité de sites. La ville est entourée de chaînes de montagnes (le mont San Antonio atteint 3 000 mètres, le mont Gorgonio 3 500) qui la coupe du territoire Nord-américain. De l'autre côté, la mer et une large plage de sable de plus de 120 kilomètres de Malibu au nord à Balboa au sud. Entre les deux la ville s'étend sur plus de 150 kilomètres. Elle est quadrillée par les routes et les autoroutes (750 kilomètres).

Certains disent qu'elle est faite de soixante banlieues en quête d'une ville. Mais en fait les hommes qui l'ont façonnée la voulait ainsi pour vivre à l'extérieur de la ville à proximité de la nature ce que l'architecture de Wright et quelques autres ont traduit dans l'habitat.

Dès le début les habitants se préoccupèrent de préservation de la nature en créant des parcs nationaux. La maison, centre de la famille, avait valeur de symbole outre qu'elle était porteuse des idéaux du village puritain du XVII^e siècle.

La politique d'aménagement et d'équipement de Los Angeles a été réalisée au travers d'une série de référendums (loi californienne).

L'industrialisation (cinéma, aéronautique, pétrole, informatique) telle qu'elle s'est faite autorise la faible densité urbaine.

La structure de la ville a favorisé le développement de l'usage de l'automobile qui, à son tour, a renforcé l'élargissement de la ville.

La vie sociale est à base associative beaucoup plus que municipale (les *neighborhood associatives* en sont une des bases ainsi que les paroisses).

Les clubs jouent un rôle important. L'université est le siège d'une vie sociale intense. À Los Angeles il est facile d'aborder autrui. La communication peut s'engager aisément et ne nécessite pas de longs préambules.

Les rapports sociaux ne se font pas dans les lieux publics, bars, café, etc., qui sont rares en dehors des centres commerciaux. Il est vrai que ceux-ci, dont on peut réglementer l'accès, peuvent être assimilés à des clubs élargis.

La société civile s'exprime fortement. Le mouvement progressiste a été à l'origine de l'appel au référendum institutionnalisé par le gouverneur Hiram Johnson (1903). Depuis les années 1970 la pratique des réunions publiques (*public hearings*) où sont discutés les projets d'aménagement, se répand.

Avec le temps Los Angeles est devenue une ville multiethnique.

	1960	1990
Blancs	91,8 %	49,8 %
Noirs	6,4 %	8 %
Hispaniques	1,8 %	32,9 %
Asiatiques	1,8 %	8,8 %

Les groupes ethniques et notamment hispaniques et noirs s'opposent.

La gestion des 1 215 kilomètres carrés n'est pas aisée. Le maire Bradley (Noir) a voulu renforcer les pouvoirs municipaux. Électoralement parlant, les Hispaniques et les Asiatiques sont, pour l'heure,

sous-représentés parce que ces nouveaux arrivants sont souvent très jeunes.

Il y a essai de recomposition ethnique par l'école. Mais Los Angeles accueille chaque année 100 000 immigrés. Thomas Muller lui confère la dénomination de *Gateway City* qu'elle partage avec Miami, New York et San Francisco. Les immigrés sont embauchés massivement dans les industries simples, habillement, chaussure, conserverie.

Les divisions ethniques s'accroissent et l'unification par l'anglais se réduit : 54,6 % de la population du comté de Los Angeles parle anglais à la maison en 1990 au lieu de 68,8 % en 1980.

Auparavant Los Angeles était gouvernée par une coalition biraciale : Blancs libéraux et Noirs (Bradley). Mais les rivalités internes entre Noirs l'a mise à mal.

Les Coréens semblent « exploiter » les Noirs pauvres. Les immigrés récents, souvent dynamiques, sont considérés par les Noirs comme des rivaux, d'autant que les nouveaux immigrés considèrent les Noirs comme un simple sous-produit de la culture anglo-saxonne.

C'est une paroisse, la FAME (First Afro-American Methodist Episcopal Church), animée par le pasteur Cecil Murray qui cherche à offrir aux jeunes Noirs des chances de mieux s'intégrer dans la société.

Les Chicanos eux (hispanisants) comme les Latinos (Mexicains) progressent en influence politique au fur et à mesure qu'ils peuplent certaines banlieues.

Los Angeles commence à se doter d'un centre ville avec un Central Business District. Cela parce que Los Angeles se veut plus que la métropole de l'Ouest : elle devient celle du Pacifique. Il est vrai que pendant longtemps la peur des tremblements de terre avait freiné la construction d'édifices importants en hauteur (ce qui explique aussi la nature de l'habitat et sa dispersion).

La recentralisation de Los Angeles est en train de s'opérer avec des centres administratifs, culturels. Une Community Redevelopment Agency dont la création remonte à la fin des années 40 s'y est employée. Elle est à la fois publique (fonds fédéraux) et privée (fonds du Japon, de Hong Kong, d'Australie, de Grande-Bretagne).

L'influence de l'architecte d'Atlanta John Portman, qui a inventé le principe de l'*indoor public space* il y a 25 ans, c'est-à-dire d'un espace ouvert au public mais à l'intérieur du bâtiment (surveillance des entrées), a été déterminante dans la conception du centre ville (à New York le piéton côtoie le gratte-ciel, à Los Angeles il est dedans). Certes les bureaux du centre ville se sont affirmés mais la polycentralité de la ville persiste.

La pollution est un problème connu depuis longtemps. Il y a des normes sévères pour l'air et les transports. Une agence AQMD (Air Quality Management District) a développé et mis en œuvre des programmes de réduction de la pollution.

Le problème de la dispersion des emplois est également important. Seul un tiers des emplois correspondent actuellement à la logique des regroupements alors que les deux tiers restent dispersés sur l'ensemble d'un vaste territoire. Mais l'évolution des modes de travail conduit de plus en plus les entreprises à se diviser en petites unités proches des gens susceptibles d'y travailler.

L'auteur constate les changements et les évolutions. Elle note que sous l'influence des écologistes, plutôt que de construire des voies nouvelles on essaye pour les transports inévitables d'améliorer ceux qui existent en tentant de modifier les comportements et les mentalités.

Son travail est très minutieux au point que, même si on connaît bien Los Angeles, on finit par se perdre dans les détails. En revanche il est une contribution importante à l'étude de la ville de demain surtout celle qui est née à l'ère de l'automobile.

Il serait risqué de partir de son essai pour une transposition en France où, contrairement aux États-Unis, la concentration urbaine n'a cessé de se renforcer, surtout à Paris et dans sa région, alors que l'espace disponible aurait permis des éclatements propices à la variété du travail et des conditions de vie. À tout le moins si les évolutions se produisent en France dans cette direction sera-t-il utile de connaître les problèmes de Los Angeles et la manière dont on essaye de les corriger.

De même toutes les actions entreprises pour mieux intégrer des ethnies différentes peuvent utilement inspirer en France et ailleurs les communes qui, qu'elles le veuillent ou non, continueront d'attirer des populations variées.

Michel Drancourt

KANDEL Robert. *L'incertitude des climats*. Paris : Pluriel, Hachette Littératures, 1998, 206 pages.

Directeur de recherches au CNRS, spécialiste en météorologie dynamique et observation spatiale de la Terre, Robert Kandel apparaît dans ce livre comme un authentique scientifique, soucieux de rigueur et conscient des limites de nos connaissances, conscient aussi des responsabilités de l'expert vis-à-vis des hommes politiques et de la société. L'espèce se faisant rare, cela mérite un coup de chapeau. De même que la limpidité de l'exposé et la discrétion dans l'usage du jargon scientifique.

En guise d'entrée en matière, Robert Kandel se demande si l'angoisse du changement climatique n'a pas remplacé, dans l'inconscient collectif, celle de l'apocalypse nucléaire, un peu passée de mode avec la fin de la guerre froide (bien à tort nous semble-t-il, compte tenu des milliers de mégatonnes encore en circulation). Les médias s'emploient à entretenir le frisson, les écologistes y trouvent un thème mobilisateur aussi global qu'inépuisable, et les politiques tentent d'en empocher les bénéfices secondaires. La Terre est-elle vraiment en péril ? On n'en sait trop rien car l'impact des activités humaines sur certains paramètres régissant les climats est masqué par les fluctuations ordinaires des nombreux phénomènes naturels qui entrent en ligne de compte. Dans le doute, toutefois, on comprend qu'il faille se préoccuper de freiner des pratiques dont les effets pourraient, à terme, se révéler dangereux, voire

irréversibles. Mais on conçoit aussi que les États, répugnant à sacrifier la croissance à des mesures dont les effets bénéfiques ne se feraient guère sentir avant des décennies, se bornent à adopter des politiques de moindre mal, qualifiées de « sans regrets ».

Il faudrait d'abord en savoir davantage sur le climat. L'auteur nous rappelle que la météorologie ne commence à devenir une science qu'au XVII^e siècle, et entre dans l'ère moderne au début du XIX^e, avec Alexandre von Humboldt, qui prend en compte le couplage essentiel entre atmosphère et océans et avec Louis Agassiz, qui fonde la paléoclimatologie (étude des climats passés). Le XX^e siècle voit d'abord la mise en place des réseaux internationaux de mesure puis l'avènement des satellites d'observation de la Terre et la modélisation mathématique sur super-ordinateurs.

Une prise de conscience essentielle est celle de l'instabilité fondamentale du climat, avancée par Edward Lorenz. Climat qui présente toutefois d'apparentes régularités, avec une quasi-périodicité qui varie de quelques jours à la dizaine d'années, voire à quelques siècles, chaque climat régional ayant de plus ses propres échelles de temps. Des « catastrophes » climatiques se sont déjà produites « naturellement », comme l'éradication des dinosaures (65 millions d'années), la disparition de certaines forêts africaines (2 000 ans), les nuées noires de l'éruption du Pinatubo (1991). Le climat fluctue en fonction des oscillations elles-mêmes aléatoires des masses océaniques qui se manifestent par le courant de Humboldt, le Gulf stream, le phénomène ENSO (El Nino/Southern Oscillation), ou le « tapis roulant » des eaux arctiques. Craindre un « changement » de climat est donc un faux problème, car il n'y a pas de climat idéal d'équilibre, mais une succession d'états métastables. On peut par contre redouter le développement d'une situation de « crise », prenant l'homme de vitesse et empêchant la société humaine de s'adapter en temps utile. En ce sens, il est légitime de s'interroger sur la nature, l'ampleur et la dynamique des basculements que pourrait induire une altération de certains paramètres climatiques par les activités humaines.

Ainsi, le mince filet d'ozone stratosphérique qui nous protège des rayonnements ultra-violets, peut-il être endommagé par la remontée dans les hautes couches atmosphériques des molécules de chlore ou de brome. Un accord international a pu être assez facilement rejoint à Rio sur le bannissement des CFC parce que l'effort retombait surtout sur les pays les plus développés, que des solutions techniques de rechange existaient et que les substituts autorisés étaient produits par les mêmes firmes que les produits interdits... situation idéale. Il n'en serait pas de même, on s'en doute, pour le bannissement de l'usage du charbon ou des hydrocarbures, accusés de jouer un rôle majeur dans l'effet de serre.

Cet effet de serre est lui-même un phénomène naturel, qui permet à notre planète de conserver une température de surface propice à la vie. L'objet

d'inquiétude est que l'accumulation de « gaz de serre », notamment du gaz carbonique et du méthane, pourrait accroître l'effet de serre en fermant davantage la « fenêtre infrarouge » et entraîner une augmentation globale de la température moyenne de l'atmosphère terrestre. Cet échauffement pourrait à son tour enclencher une série de conséquences plus ou moins redoutables telles qu'instabilités climatiques et cyclones, montée du niveau des mers et inondations, migration géographique des zones propices à l'agriculture, déforestation et désertification, assèchement de barrages hydroélectriques, conflits frontaliers pour le partage des eaux, perturbations biologiques, retour de la malaria et autres fléaux, etc.

Les activités humaines engendrent des effets climatiques qui pourraient au contraire entraîner un abaissement de la température moyenne de l'atmosphère, en modifiant par exemple la structure de la nébulosité et l'albedo des nuages, ce qui influe aussi bien sur la transmission de l'énergie solaire incidente que sur celle de l'énergie réfléchie par la Terre ou réémise sous forme infrarouge. Ce serait le cas des aérosols de composés soufrés qui sont relâchés en grandes quantités par la combustion du charbon et des hydrocarbures.

De nombreux phénomènes restent insuffisamment connus. Les modèles mathématiques contribuent puissamment au progrès de la connaissance, en permettant une comparaison directe entre la simulation et l'expérience. Mais ils peuvent aussi véhiculer des *a priori* difficilement détectables qui ont influencé la formulation des hypothèses par les modélisateurs. Robert Kandel cite le fait que des satellites avaient bien « vu » le phénomène du « trou de l'ozone » avant qu'on en prenne conscience, mais que le logiciel de traitement n'avait pas été conçu pour prendre en compte ce phénomène, qui était donc passé inaperçu.

L'utilisation, pour la simulation, de modèles à mailles toujours plus fines et de sources d'information toujours plus nombreuses, consomme une puissance de calcul géométriquement croissante qui oblige à recourir à des batteries de super-ordinateurs. Pour alimenter ces modèles, il faut étoffer le réseau de mesures terrestres, maritimes, atmosphériques et stratosphériques, développer les moyens de télécommunication de données en temps réel (système GTS), multiplier le nombre de satellites d'observation opérant sur des orbites variées (géostationnaires, héliosynchrones, polaires) et pourvus de senseurs multiples travaillant dans des bandes de fréquence différentes, avec des résolutions différentes, etc. On s'en doute, le coût de l'ensemble du dispositif entre rapidement en collision avec les moyens budgétaires limités dont disposent les États. D'où des arbitrages douloureux, mais aussi une surenchère d'arguments pour justifier les demandes des uns et des autres, qui peut conduire à des dérives.

Robert Kandel conclut son livre par des considérations intéressantes sur les rapports entre la science et la politique, sur la montée des mouvements écologistes et sur les conséquences d'une médiatisation outrancière de la menace climatique. Pressés par les politiques de prendre clairement position, les scientifiques de l'IPCC¹ se sont peut-être laissés aller à confondre certitude scientifique et intime conviction, mais ils ont dans l'ensemble adopté une attitude plutôt retenue. Avant même qu'ils eussent publié leur rapport, *Greenpeace* sortait son contre-rapport, délibérément catastrophiste et par avance opposé à tout recours au nucléaire comme alternative à la combustion. Quelle que soit l'évolution future de la question, il faut être conscients que tout changement soudain des règles du jeu international frappe asymétriquement les nations, selon leur degré de développement et leur dotation en ressources naturelles. L'idée d'une taxe sur le carbone et l'énergie est perçue différemment dans une Allemagne encore charbonnière et une France électronucléaire ; le tiers-monde ne peut accepter de renoncer au charbon et au bois de chauffe, générateurs de gaz carbonique, ni à la culture du riz, productrice de méthane ; la France n'envisage guère de renoncer à l'élevage du porc et du bœuf, générateurs de méthane ; le Brésil déboise pour se développer ; les États-Unis ne pourraient se passer de l'automobile compte tenu de l'aménagement de leur territoire, etc.

La Terre a connu bien d'autres catastrophes et survivra fort bien à celle qu'on nous annonce. Les hommes et les nations devront par contre s'accommoder des nouveaux équilibres. Il leur appartient d'essayer de comprendre et d'anticiper le changement, pour mieux le gérer, sachant toutefois que l'avenir climatique, plus encore que celui d'autres systèmes, comportera toujours une large part d'inconnu.

Pierre Bonnaure

GODET Michel. *Manuel de prospective stratégique. Deux tomes, Une indiscipline intellectuelle.* Paris : Dunod, 1997, 260 pages, *L'art et la méthode.* Paris : Dunod, 1997, 359 pages.

Michel Godet, professeur au CNAM et maître à penser dans le domaine de la prévision, nous propose un manuel de prospective stratégique en deux tomes. S'inscrivant dans la démarche intellectuelle poursuivie par l'auteur depuis plus de quinze ans, cette nouvelle livraison est une bonne synthèse du fruit de ses réflexions. Le premier tome porte le titre *Une indiscipline intellectuelle*, reflétant bien le style iconoclaste et original de l'auteur qui

1. IPCC : appellation anglaise du Groupe intergouvernemental pour l'évolution climatique.

s'est toujours refusé à souscrire automatiquement aux idées reçues et qui s'inscrit presque par principe à contre-courant des paradigmes dominants. Il s'agit en un certain sens d'une philosophie de l'histoire proposée par l'auteur, assortie d'un essai de prévision où l'on retrouve les inévitables « douze tendances de l'avenir » si chères à tous les prospectivistes. Le second tome, plus classique, s'intitule *L'art et la méthode*, situant la prospective à mi-chemin entre l'intuition éclairée et la méthode scientifique conventionnelle. Dans ce tome, on passe de la philosophie de l'histoire à la boîte à outils, structurée cataloguée, systématisée et dans certains cas assez quantitative. Il y a, comme il se doit, une abondance de matrices (la pensée matricielle semble être la marque de commerce des prospectivistes et des planificateurs stratégiques). On explique comment faire un diagnostic et comment cerner les futurs possibles et probables par la méthode des scénarios. Au cœur de l'approche on retrouvera l'analyse structurelle qui, même si elle a été conçue et développée par plusieurs auteurs, a été mise au point et rendue opérationnelle par Michel Godet.

Ayant le plaisir de connaître l'auteur depuis plusieurs années et ayant utilisé un de ses précédents ouvrages *Prospective et planification stratégique*, comme manuel dans un cours du même nom que je dispensais à l'université de Montréal, je me sens assez bien placé pour tenter une évaluation de ce nouveau livre. Commençons par le tome 2. La boîte à outils est complète et remarquable et j'aurais du mal à nommer un meilleur livre de méthodes de prospective qui équilibre si bien le qualitatif et le quantitatif. Comparé à l'ouvrage précédent, celui-ci marie avec succès la prévision et la planification. Dans le premier, la prospective restait très séparée de la planification stratégique : il s'agissait presque de deux livres différents, qui se juxtaposaient. Dans ce dernier volume, tout s'enchaîne dans une belle harmonie. Sur le plan technique, le bilan est donc très positif et, si je devais reprendre l'enseignement de cette discipline (pardon « indiscipline »), mon choix se porterait sûrement sur ce manuel plutôt qu'un autre.

Ceci étant, comment évaluer le tome 1 ? Les diagnostics et prévisions de l'auteur sont présentés d'une façon pédagogique et intéressante. L'anecdote agrément la théorie, mais les thèses elles-mêmes restent controversées. Le diagnostic global de Michel Godet me préoccupe sur deux points. D'une part, il sous-estime l'influence du couple mondialisation-technologie comme variable motrice du changement. Pour lui la mondialisation existe depuis longtemps et le changement technologique n'est qu'un mirage. Cette banalisation de ce double phénomène m'apparaît assez discutable. Au contraire, on pourrait prétendre que nous sommes en présence d'une boîte de Pandore, au sens originel du terme, pleine à la fois de cadeaux, de bons et mauvais présages et de menaces, mais qu'il ne faut de toute façon, pas sous-estimer. À mon avis, la mondialisation change fondamentalement, non seulement les

acteurs mais aussi les règles du jeu de la société. Elle provoque également de sérieux découplages dans des domaines auparavant considérés comme acquis, ainsi que de nouvelles interdépendances, jusqu'alors inimaginables. Les anciens couples croissance/création d'emplois, création de richesse/distribution de richesse, convergence de l'économie financière et de l'économie réelle sont malheureusement en instance de divorce ! Les équations sont à revoir. Par contre de nouveaux couples se forment : gaz toxiques/changement climatique, délocalisation d'entreprises/réduction des souverainetés nationales, essor de l'internet/réduction du pouvoir de taxation des gouvernements, etc. On ne peut ignorer ces nouvelles équations issues de la mondialisation. D'autre part, la philosophie de l'histoire de Godet sous-estime aussi certaines contraintes extérieures liées au concours de circonstances et à la loterie de la vie. Après tout, même Napoléon avait l'habitude de demander, avant de confier un mandat important à un général jugé très compétent, « *oui mais a-t-il de la chance ?* ». Or, la « chance » est plutôt absente de la prospective de Godet qui réduit peut-être trop l'histoire du monde à un libre arbitre inspiré de l'éthique protestante de Max Weber. Entre le libre arbitre et le fatalisme, il y a un juste milieu. Tout n'est pas contrôlable par l'homme et le hasard a aussi sa place dans le cheminement de l'humanité. Les effets non anticipés et non voulus d'actions humaines ont souvent beaucoup plus de conséquences que les effets directs et voulus. Une philosophie complète de l'histoire doit réserver une place importante à ce que l'on ne contrôle pas mais que l'on subit. Cet aspect n'est pas suffisamment traité dans le tome 2. On reste sur l'impression que l'homme a les pleins pouvoirs de choisir sa destinée dans une anti-fatalité complète.

Mais, de toute façon, qu'on le veuille ou non, nous avons tous nos cinq explications du passé et nos douze tendances de l'avenir. Aussi, la question, plus pertinente, qui nous vient à l'esprit est la suivante : pourquoi associer les deux tomes du manuel de prospective stratégique alors qu'ils s'adressent à des clientèles très différentes ? Le tome 2 comprend une boîte à outils qui intéresse les « producteurs » de la prospective, ceux dont le métier est de faire des prévisions ou de planifier. Par contre, le tome 1 s'adresse aux « consommateurs » de la prospective, à ceux qui n'ont pas le temps d'approfondir l'art de la méthode mais qui s'inquiètent un peu de l'avenir du monde et voudraient en savoir plus. On peut être en accord avec les méthodes et en désaccord avec les thèses de l'auteur ou, au contraire, être en accord avec lesdites thèses sans se soucier des méthodes. On notera, d'ailleurs que les tendances décrites dans le tome 1 ne proviennent pas d'une analyse structurelle quelconque ou d'une savante technique matricielle mais de l'intuition raisonnée de Michel Godet lui-même qui, controversée ou non, reste extrêmement intéressante et valable. D'ailleurs, la qualité du tome 1, malgré les questions dialectiques qu'il soulève, laisse à penser que la prospective avance plus à la

faveur d'intuitions raisonnées de quelques grands gourous qu'avec toute une armée de comités d'experts. Pourquoi donc ne pas séparer les clientèles et offrir le tome 1 à un public beaucoup plus large, tout en réservant le tome 2 aux spécialistes ? Cette segmentation des marchés aurait l'avantage supplémentaire de faire connaître les idées du tome 1 à des lecteurs qui ne savent pas ce que veut dire le mot « prospective ». Le rôle stimulant de Godet en tant qu'agent provocateur serait rendu distinct de son rôle de méthodologue rigoureux. On parlerait à chaque lecteur dans sa langue. Dans sa forme actuelle de *package-deal* en deux tomes, le danger existe d'enterrer les idées du tome 1 dans le contexte d'un livre qui, par son titre de « manuel », éloignerait les non-spécialistes. Mais tout ceci reste un détail de marketing, à prendre ou à laisser. Lus séparément ou ensemble, les deux tomes du *Manuel de prospective stratégique* constituent une acquisition nécessaire, sinon essentielle, pour tous ceux qui s'intéressent non seulement à l'avenir mais aussi au présent.

Kimion Valaskakis

Comptes rendus

● BERNSTEIN Richard, MUNRO Ross H. *The Coming Conflict with China*. New York : Knopf, 1997, 245 p.

Si dans de nombreux cercles on se plaît à se rassurer en peignant la république populaire de Chine (RPC) sous les traits d'un pays avant tout soucieux de développement économique, aspirant de ce fait à ne pas bouleverser la stabilité régionale, qui en est le fondement, et à développer ses échanges commerciaux avec les pays industrialisés — États-Unis en tête —, bref, un pays pouvant être progressivement intégré par les échanges à l'ordre libéral international, Richard Bernstein et Ross Munro, eux, répètent à l'envi qu'ils n'y croient pas.

La république populaire de Chine s'est bien plutôt engagée à leurs yeux sur la voie d'une confrontation inévitable avec l'Amérique : les dirigeants chinois, ayant substitué le nationalisme au communisme comme principal instrument de légitimation du régime en place, affichent ouvertement leur désir de prendre leur revanche sur deux siècles d'humiliation en rendant à la Chine sa place de puissance dominante en Asie. Or, les États-Unis ont déjà participé à trois guerres dans cette région pour y défendre leur impérialisme stratégique : ils pourraient souhaiter y empêcher l'émergence d'une puissance hégémonique qui serait alors en position de menacer leurs intérêts vitaux.

Alors qu'auparavant la RPC n'avait guère les moyens de ses ambitions en Asie, sa nouvelle vitalité lui en offre à terme la possibilité. En tant que tel, le développement économique est donc un objectif important dont les impératifs peuvent dicter, ponctuellement, une attitude conciliante envers les États-Unis. Mais que l'on ne s'y trompe pas, disent les auteurs, pour les dirigeants chinois, les États-Unis sont l'ennemi conspirant à leur perte et se cachant derrière toutes leurs

difficultés : séparatismes, dissidences, troubles sociaux, etc. La nouvelle guerre froide sera donc bien au rendez-vous, même si cela sera plus vraisemblablement dans sa version coexistence pacifique que guerre de Corée. Mais si leur maintien au pouvoir requiert l'aventure militariste, en particulier sur la question de Taiwan, alors les dirigeants chinois n'hésiteront pas...

Sur le thème de la menace que représente la Chine pour les États-Unis, ce livre s'impose comme une référence, y compris, et surtout, dans ses excès.

Alexandre Penley

● **CASTELLS Manuel. *The Information Age : Economy, Society and Culture* (vol. III : End of Millennium). Oxford : Blackwell, 1998, 418 p.**

Après *The Rise of the Network Society* (1996) et *The Power of Identity* (1997), ce troisième volume offre cinq longs chapitres sur notre période de changement : 1) La crise de l'étatisme industriel et l'effondrement de l'Union soviétique : le changement qui a détruit les fondations de l'URSS était « l'expression de l'impuissance structurelle de l'étatisme et de la variante soviétique de l'industrialisme assurant la transition vers la société de l'information » ; l'économie criminelle russe qui en est résultée est devenue un facteur fondamental avec lequel il faut compter. 2) L'essor du quart monde : capitalisme informationnel, pauvreté et exclusion sociale ; l'essor de l'informationalisme s'est fait parallèlement à la montée des inégalités internationales ; un nouveau quart monde est apparu à travers la planète, « constitué des nombreux points sombres de l'exclusion sociale » (Afrique subsaharienne, régions rurales de l'Amérique latine, et ghettos de tous les pays et de toutes les villes). 3) Le corollaire pervers : l'économie criminelle internationale ; le fonctionnement en réseau de puissantes organisations criminelles est un phénomène nouveau qui affecte profondément les sociétés dans leur ensemble ; l'économie criminelle « sera l'une des principales caractéristiques du XXI^e siècle » (trafic de drogues, armes et engins nucléaires, immigration clandestine, prostitution, blanchiment d'argent, et pillage de la Russie) ; « l'influence croissante du crime international risque d'induire une baisse substantielle des institutions, valeurs et droits démocratiques ». 4) Vers l'ère Pacifique : l'Asie-Pacifique est devenue le principal centre d'accumulation du capital et le plus grand producteur industriel, reflétant les bases multiculturelles de la nouvelle économie internationale. 5) L'unification de l'Europe : ce changement important va probablement mettre fin aux guerres intraeuropéennes et renforcer le système international autour d'une structure polycentrique. Le monde entier sera de plus en plus imbriqué dans une logique de société en réseau. « Le XXI^e siècle ne sera pas un âge noir. Il n'apportera pas non plus à tout le monde les bienfaits promis par la plus extraordinaire révolution technologique de notre histoire. Il sera plutôt caractérisé par la confusion ».

Source : *Future Survey*, n° 20, février 1998

● **OCDE. *L'investissement dans le capital humain : une comparaison internationale*. Paris : OCDE, 1998, 100 p.**

Dans le climat d'austérité budgétaire que connaissent tous les pays de l'OCDE, les gouvernements se préoccupent de plus en plus de maximiser la rentabilité des investissements dans l'enseignement et la formation et de mieux cerner leurs effets sur la croissance, le chômage et la cohésion sociale. De plus en plus, ce sont le savoir et les compétences et non plus les machines qui sont le principal atout pour faire tourner l'économie.

Analysant l'impact de l'enseignement et de la formation sur les résultats de l'économie et sur la société, *L'investissement dans le capital humain : une comparaison internationale* constate que, jusqu'ici, la mesure du capital humain est essentiellement basée sur les résultats scolaires et sur le niveau d'instruction qui mesure la proportion de la population adulte qui est titulaire de diplômes. Le capital humain est donc mesuré sur la base de critères très restrictifs. L'étude dénonce les défauts de cette méthode, à savoir :

— le niveau d'études atteint ne donne tout au plus qu'une indication imparfaite des connaissances acquises ;

— les compétences et les connaissances acquises à l'école ne sont qu'un aspect du capital humain qui détermine les performances économiques et sociales ;

— le capital humain se dévalorise : on oublie ce que l'on a appris et on a besoin de se recycler et de compléter les études initiales.

Le rapport exhorte à définir de façon plus large le capital humain en tenant compte de tout un éventail d'aptitudes et de compétences ainsi que du savoir-faire technique. Bien qu'encore limitée, cette façon de mesurer le capital humain est en progrès. Les domaines dans lesquels on manque le plus de données sont l'éducation permanente et la formation des adultes.

L'étude aboutit à quatre grandes conclusions :

— Les aptitudes et compétences de la population adulte varient beaucoup entre les divers pays de la zone de l'OCDE. En général, entre un tiers et un quart des adultes de 25 à 64 ans n'ont pas un niveau de lecture suffisant pour faire face correctement aux exigences de la vie quotidienne et du travail dans une société moderne. Il est donc essentiel de promouvoir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

— Les activités d'enseignement et de formation postsecondaires sont également réparties de façon inégale : ce sont les groupes de population jeune, économiquement actifs et ayant un niveau d'instruction relativement élevé qui ont le plus facilement accès à la formation, et les groupes qui en ont le plus besoin qui ont le moins de chance d'en bénéficier, ce qui les rend encore plus vulnérables sur le marché du travail. Il faut que les particuliers et l'État, en plus des employeurs, investissent dans l'instruction et la formation.

— On constate de grandes disparités de financement entre les différents types d'éducation et de formation. Dans beaucoup de pays de l'OCDE, l'enseignement supérieur est nettement privilégié par rapport à la formation sur le lieu de travail et l'apprentissage tout au long de la vie. Dans un souci de rentabilité, il faudra dans certains cas réorienter des ressources pour financer la formation permanente dans le cadre de toute une gamme de programmes, et ne pas s'en remettre uniquement au système d'enseignement.

— Il apparaît clairement que l'éducation et la formation sont des investissements très rentables sur le plan de la croissance économique. L'étude présente des estimations qui montrent que l'investissement dans l'éducation a un taux de rentabilité aussi bon que l'investissement dans l'équipement matériel.

● LANDES David S. *The Wealth and Poverty of Nations. Why Some Are so Rich and Some so Poor*. Londres : Little - Brown and Company, 1998, 650 p.

« Si nous avons appris quelque chose de l'histoire du développement économique, c'est que la culture fait toute la différence ». Tel est le principal message de cet ouvrage. C'est une véritable critique des économistes néoclassiques qui pensent que le libre-échange influe de la même manière sur tous les peuples et maximise la richesse et le bien-être. Selon David Landes, au contraire, l'histoire démontre que 1) « les gains issus du commerce sont inégaux » ; 2) « l'import et l'export en matière de travail diffèrent des échanges de marchandises » ; 3) « l'avantage comparatif » que peut avoir une nation dans l'échange international « n'est pas fixe et peut varier à la hausse comme à la baisse » ; 4) « le fait que les marchés lancent des signaux ne suffit pas pour que les gens y répondent bien et aussitôt ; certains le font mieux que d'autres, et la culture peut faire la différence ».

Il ne se fait pas l'avocat d'une politique nationale particulière mais constate simplement que les évolutions technologiques actuelles vont décevoir, d'une part, les victimes individuelles des concentrations économiques dans les pays riches et, d'autre part, une grande partie des pays pauvres (qui ne pourront pas en profiter). Malgré ce pronostic peu encourageant, le livre conclut sur une note différente : « l'histoire nous enseigne que le remède le plus efficace à la pauvreté vient de l'intérieur... C'est le travail, la volonté, l'honnêteté, la patience, la ténacité qui comptent... Les gens qui vivent pour travailler forment une élite restreinte et privilégiée ; mais elle est ouverte aux nouveaux venus, à ceux qui mettent l'accent sur le positif... L'optimisme réaliste et intelligent paie... La seule leçon qui ressort est qu'il faut continuer à essayer ».

Stéphanie Debryne

Abstracts

Futuribles n° 234, septembre 1998

Employment in Europe in the Year 2015. Demographic Evolution and Ebb of Unemployment, Géry Coomans

Géry Coomans here analyses the incidence of change in the working population — and more specifically the population of working age (15-64 years) — from changes in employment and unemployment in the European Union.

He shows that the increase in workers aged 15-64 years — whose numbers and work schedules varied according to country — explains in part the changes in unemployment and under-employment during the last twenty years.

Showing then that this population category will go on decreasing to the year 2015 (when the low-birth-rate generation reaches working age), unemployment would be bound to decrease and labour shortages occur.

He stresses however that prospects differ according to country and region because of the very different levels in the rate of occupation (employment rate), that — in other words — pools of workers remain able to work in places where these rates are the lowest. He thus outlines two scenarios: one based on the geographic mobility of the workforce, the other on investment which results in showing a comparison of prospects for development in the different regions.

One thing in any case seems evident to the writer: the scarcity of workers aged 20-29 years will lead — apart from a labour shortage — to a re-assessment of their salaries, benefiting all levels of qualification.

Where is French Trade Unionism Heading?, Gérard Donnadieu

Gérard Donnadieu here gives us an analysis of the origins and development

of French trade unionism, the crisis it is currently going through and possible changes it may undergo.

Born out of the context of class struggle and becoming progressively institutionalised, trade unionism has been going through a major crisis for twenty years revealed by:

- a drop in the level of trade unionism;
- collapse of trade union representation observed during elections to the committees of companies and industrial tribunals;
- loss of control by trade unions of the social order which is shown by a drop in conflicts and a rise in local, decentralized negotiations escaping the control of large groups of affiliated trade unions.

Starting with a typology showing four types of trade unionism to which he associates four different functions, the writer shows that the French trade union landscape today is very fragmented and confused: still dominated here — mainly in the public service — by a “trade unionism of the rostrum” which, relying on all the demands made, is condemned to fragmentation, and more inclined at the moment to adopt a strategy of co-operation (particularly in the CFTD) with moderate success, in spite of everything.

Finally, the writer outlines five possible scenarios of change in the long term: that of decline with all the risks of un-governability which it carries in the case of major social crisis; that of the trade union model fragmented into multiple organizations according to each sectional group; the third scenario (“uncoupling and institutionalisation”) would be marked by the transformation of trade unions into “social agencies”; the fourth describes what could be “company trade unionism” of the Japanese or German type; the final scenario, relying on new forms of organisation and employment, outlines what could be the role of trade unions in a post-salary society.

**For a Political Culture of Time,
Jean Chesneaux**

Jean Chesneaux here shows how the distinction between present, past and future — or the tripartition of time — has a legitimate foundation because of the very different nature of these three instances (*ek-stases*), and how in particular the past and future are essential to give meaning to the present, and allow us to be totally responsible *vis-à-vis* a future which in essence has yet to be created.

He denounces the primacy granted today to the present (presentism) which, renouncing its role as a link between memory and projection, makes it meaningless, and deprives it of its essential attribute, that of being the privileged moment when the will of man and society is expressed.

While "everything conspires to attempt to break the hourglass of time", Jean Chesneaux invites us to "dwell in time" in its three dimensions, each throwing light on the others and contributing to the "political culture of time", which alone allows us to escape its bondage.

The Future of French Decentralization. The new Jacobin / Girondist Division, Jean-Marc Ohnet

Reform of French public institutions has the character of being always topical but indefinitely postponed. Jean-Marc Ohnet here recalls projects which are under way, without giving much credence to their early adoption.

As organizer however of the "Decentralization Conference" which was held last year, he shows that a fairly broad consensus, crossing traditional political divisions, seems to be established today in France because of the need for greater decentralization accompanied by reconstruction of local and regional institutions (to create the authority of a town, acknowledge the "country", etc).

But the Jacobins have not said their last on the subject. And despite the influence which may be exercised by European construction in the matter, the debate has doubtless only just begun, as the desire for in-depth reform is often inversely proportional to the powers held by its protagonists...

Futuribles is a monthly independent transdisciplinary policy oriented journal (11 issues a year). Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

Chief Editor : Hugues de Jouvenel

Futuribles : 55, rue de Varenne, F-75007 Paris, France. Tél. (33) 01 42 22 63 10.
Fax (33) 01 42 22 65 54 E-Mail : revue@futuribles.com

Groupe Futuribles

*Explorer ce qui peut advenir (les futurs possibles)
et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies)
L'anticipation au service de l'action*

Éditions Futuribles

- ✓ Revue *futuribles*, publication mensuelle
- ✓ Collection *futuribles*, livres de prospective
- ✓ Production audiovisuelle

Futuribles études et conseil

- ✓ **Conseil en prospective et stratégie** : concepts, méthodes, applications
- ✓ **Études de prospective appliquée**
- ✓ **Étude sur l'environnement stratégique des organisations**

Futuribles International

association internationale de prospective

- ✓ **Fonction vigie** : système international de veille stratégique permanente
- ✓ **Forum prévisionnel** : plateforme internationale de rencontre entre experts de disciplines, de pays et d'idéologies différents
- ✓ **Formation** aux concepts et aux méthodes de prospective. Formation de prospective appliquée
- ✓ **Recherche exploratoire** ayant pour objet de défricher le terrain sur des questions d'intérêt public avant que les instances publiques ne s'en saisissent
- ✓ **Système d'information** : qui fait quoi dans le domaine des études prospectives dans le monde. Bases de données

Groupe Futuribles

55, rue de Varenne - 75341 Paris cedex 07 - France
Tél (33) 01 42 22 63 10 • Fax (33) 01 42 22 65 54 • www.futuribles.com

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 234

SEPTEMBRE 1998

- Réhabiliter le temps** 3
Hugues de Jouvenel
- L'emploi en Europe à l'horizon 2015.
Évolution démographique et reflux
du chômage** 5
Géry Coomans
- Où va le syndicalisme français ?** 29
Gérard Donnadieu
- Pour une culture politique du temps. Quel
dialogue entre « présent, passé, avenir » ?** 57
Jean Chesneaux

FORUM

- L'avenir de la décentralisation française.
Le nouveau clivage « jacobins-girondins »** 69
Jean-Marc Ohnet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES 73

L'avenir du triangle Syrie-Liban-Israël. L'éclatement de la classe moyenne. Baisse des contacts sociaux. Verba manent... Perspectives brésiliennes. L'avenir des forêts cambodgiennes. Rapport Malinvaud.

BIBLIOGRAPHIE

- Analyses critiques** 83
C. Ghorra-Gobin, *Los Angeles, le mythe américain inachevé*. R. Kandel, *L'incertitude des climats*. M. Godet, *Manuel de prospective stratégique. Une indisciplinisme intellectuelle. L'art et la méthode*.
- Comptes rendus** 89



73 F

2-84387-233-2